

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES



SIGLES/ACRONYMES

CC : Communauté de Communes

CE : Code de l'Environnement

CPER : Contrat de Plan Etat-Région

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'Objectifs (d'un site Natura 2000)

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EIE : Etat Initial de l'Environnement

ENR : Energies Renouvelables

N2000 : Natura 2000

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PGRI : Plan de Gestion des risques d'Inondation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PPR : Plan de Prévention des risques

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

TMD : Transport de matières dangereuses

TVB : Trame Verte et Bleue

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZPS : Zone de Protection Spéciale

Sommaire

INTRODUCTION	8
I. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	9
II. CONTEXTE TERRITORIAL	9
MILIEU PHYSIQUE	12
I. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE	13
1.1 Topographie	13
1.2 Géologie	14
II. OCCUPATION ET EXPLOITATION DU SOL	16
2.1 Occupation du sol et consommation d'espace	16
2.2 Exploitation du sol	18
III. HYDROLOGIE	18
3.1 Masses d'eau souterraines	18
3.2 Réseau hydrographique superficiel	21
3.3 Usages de la ressource en eau	24
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	35
I. RISQUES NATURELS	36
1.1 Risques d'inondation	36
1.2 Risques de mouvements de terrain	40
1.3 Risques sismiques	44
1.4 Risque de feux de forêt	45

1.5 Risque de tempêtes/intempéries	46
II. RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	49
2.1 Risque de TMD (Transport de Matière Dangereuse)	52
2.2 Risque industriel	54
2.3 Risque nucléaire	56
2.4 Risque de rupture de barrage.....	56
NUISANCES ET POLLUTIONS.....	58
I. SITES BASIAS-BASOL – ETABLISSEMENTS POLLUEURS	59
1.1 Les sites BASIAS	59
1.2 Etablissements pollueurs.....	59
II. GESTION DES DÉCHETS.....	61
2.1 Organisation	61
2.2 Les tonnages	61
2.3 Les efforts de réduction des déchets – la valorisation des déchets.....	63
III. NUISANCES SONORES.....	66
3.1 Généralités et réglementation	66
IV. LES NUISANCES LUMINEUSES.....	68
MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ	72
I. LES OUTILS A GESTION CONTRACTUELLE	73
1.1 Les zones Natura 2000.....	73
1.2 Le Parc Naturel Régional.....	75
II. LA PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE OU PAR GESTION DU SITE.....	80

2.1 Les sites gérés par le Conservatoire d’Espaces Naturels	80
III. LES INVENTAIRES	81
3.1 Les ZNIEFF	81
IV. LES DIFFERENTS TYPES DE MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS EN PRESENCE.....	85
4.1 Les boisements	85
4.2 Les cultures et prairies.....	85
4.3 Les cours d’eau et milieux humides.....	85
4.4 Les milieux ouverts calcicoles.....	85
V. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	86
5.1 Définition	86
5.2 La Trame Verte et Bleu du Schéma Régional de Cohérence Écologique.....	87
5.3 La TVB du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial).....	90
PAYSAGE ET PATRIMOINE	94
I. LES ENSEMBLES PAYSAGERS.....	95
1.1 Famille de paysage Rhone-Alpins	95
1.1.1 Paysages urbains et péri-urbains.....	96
1.1.2 Paysages ruraux patrimoniaux	96
1.1.3 Paysages naturels	96
1.2 Unités paysagères.....	97
II. LES SITES INSCRITS ET CLASSES.....	98
2.1 Sites inscrits	99
III. LES MONUMENTS HISTORIQUES.....	100

IV. SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES.....	102
ANNEXES	107

INTRODUCTION

I. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) décrit ce dernier comme un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique du territoire qui doit comprendre à minima un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'action, et un dispositif de suivi et d'évaluation (article R229-51 du Code de l'Environnement).

Le PCAET est en place pour une durée de 6 ans et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans. Il est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement. Il est soumis à l'avis du préfet de région et du président du conseil régional après la consultation du public.

La liste des plans, schémas et programmes soumis à évaluation environnementale est définie par l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement. Les PCAET y figurent depuis le 1er septembre 2016 (entrée en vigueur du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016).

L'évaluation environnementale est définie par l'article L. 122-4 du Code de l'Environnement comme « un processus constitué de l'élaboration d'un rapport sur les incidences environnementales, la réalisation de consultations, la prise en compte de ce rapport et de ces consultations lors de la prise de décision par l'autorité qui adopte ou approuve le plan ou programme, ainsi que la publication d'informations sur la décision, conformément aux articles L. 122-6 et suivants ».

II. CONTEXTE TERRITORIAL

➤ Sources : Rapport d'activités de la CCPBDP (2018) ;

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) fut créée le 1er janvier 2017, par la fusion des 4 communautés de communes qui demeuraient : la CC du Val d'Eygues, la CC du Pays de Rémuzat, la CC du Pays de Buis et la CC des Hautes Baronnies. Cette fusion découle de la loi portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Située dans le département de la Drôme (26), cette communauté de communes regroupe 67 villes, dont 53 sont inclus dans le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. 21 660 habitants peuplent la communauté de communes sur 1095 km². Ce qui constitue un vaste territoire avec une faible densité de population. 30% des habitations sont des résidences secondaires.

Arpavon	Lemps	Rémuzat
Aubres	Mérindol-les-Oliviers	Rioms
Aulan	Mévouillon	Rochebrune
Ballons	Mirabel-aux-Baronnies	La Roche-sur-le-Buis
Barret-de-Lioure	Montauban-sur-Ouvèze	La Rochette-du-Buis
Beauvoisin	Montaulieu	Roussieux
Bellecombe-Tarendol	Montbrun-les-Bains	Sahune
Bénivay-Ollon	Montferrand-la-Fare	Saint-Auban-sur-Ouvèze
Bésignan	Montguers	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
Buis-les-Baronnies	Montréal-les-Sources	Saint-Ferréol-Trente-Pas
La Charce	Nyons	Sainte-Jalle
Châteauneuf-de-Bordette	Pelonne	Saint-Maurice-sur-Eygues

Chaudebonne	La penne-sur-l'Ouvèze	Saint-May
Chauvac-Laux-Montaux	Piégeon	Saint -Sauveur-Gouvernet
Condorcet	Pierrelongue	Séderon
Cornillac	Les Pilles	Valouse
Cornillon-sur-l'Oule	Plaisians	Venterol
Curnier	Le Poët-en-Percip	Verclause
Eygalayes	Le Poët -Sigillat	Vercoiran
Eygaliers	Pommerol	Vers-sur-Méouge
Eyrolles	Propriac	Villefranche-le-Château
Izon-la-Bruisse	Reilhanette	Villeperdrix
		Vinsobres

Tableau 1: Liste des communes de CCBDP

Le territoire se situe au cœur des reliefs préalpins et de paysages influencés par une agriculture reconnue : « huile et olives de Nyons », « Côtes du Rhône », la lavande, l'abricot des Baronnies... Le paysage sculpté par des gorges est aussi marqué par la présence de villages perchés.

Entre paysages naturels remarquables, agriculture et villages de charme, la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est particulièrement appréciée des touristes.

Au travers d'un comité exécutif, la communauté de communes des Baronnies exerce des compétences obligatoires telles que :

- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'action de développement économique (comme le tourisme);
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- L'aménagement et l'entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
- La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Mais aussi des compétences « optionnelles » et « facultatives » :

- La politique du logement et cadre de vie ;
- La création, aménagement et entretien de la voirie ;
- Les actions sociales d'intérêt communautaires ;
- La gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
etc.

L'objectif de ce document est de présenter l'état initial de l'environnement, pour en dégager les enjeux principaux. Pour cela il sera fait une présentation des différentes thématiques environnementale et pour chacune d'entre-elles une analyse atout/faiblesse/opportunité/menace sera réalisée.

En annexe sera présenté un tableau hiérarchisant ces thématiques selon leur importance.



MILIEU PHYSIQUE

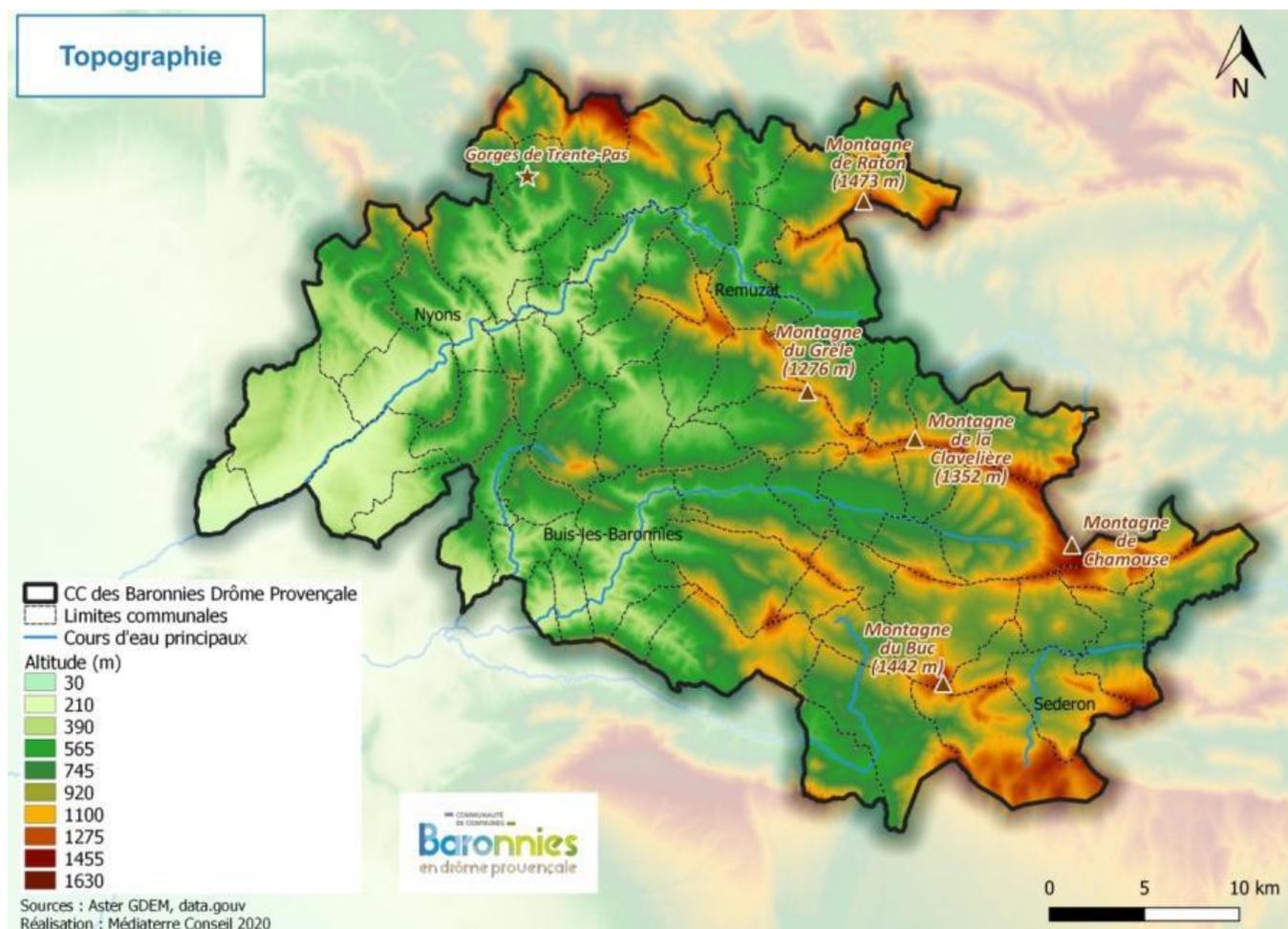
I. TOPOGRAPHIE ET GEOLOGIE

1.1 Topographie

- Sources : Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales ; Carte paysagère 2011 PNR Baronnies Provençales, <http://fr-fr.topographic-map.com>

La communauté de communes se localise entre reliefs de moyenne montagne au Nord et à l'Est essentiellement, et des terrains plus plats à l'Ouest : la plaine du Rhône. Parmi les plus hauts sommets, la montagne de Raton culmine à 1473 m et la montagne de Buc à 1442 m. Les massifs, dont les versants courts et raides sont marqués par l'érosion, sont favorables aux glissements de terrain. Le territoire situé en moyenne à 700 m d'altitude, est sculpté par les nombreux cours d'eau qui s'écoulent. Il est caractérisé par des plaines et des massifs, mais aussi par la présence de gorges comme les Gorges de Trente-Pas par exemple.

Figure 1 : Carte topographique



1.2 Géologie

➤ Sources : *Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales ; Fiche 9 : Géologie des Baronnies, PNR Baronnies Provençales*

La communauté de communes est située à l'interface du bassin méditerranéen et du massif alpin. Doté d'une géologie complexe, le territoire est doté d'un vaste réseau de synclinaux, d'anticlinaux et plissements formés lors de 2 phases de déformation. La **déformation pyrénéo – provençale au Crétacé** entraînant la fermeture de l'océan alpin et du « bassin vocontien » et la création de plissements orientés Est-Ouest. La **déformation alpine au Miocène** engendra la mise en place de plissements avec une orientation Nord-Sud.

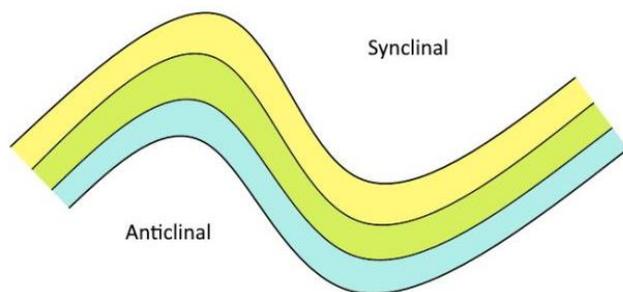


Figure 2 : Types de plissements (réalisation : MEDIATERRE Conseil)

La nature des roches y est diverse : massifs calcaires, alternances marno-calcaires d'âge jurassique et crétacé, gypses triasiques, terres noires jurassiennes, etc. Ces roches sédimentaires sont d'origine marine ou continentale. Entre le Jurassique et le Crétacé se sont mises en place les formations marneuses et calcaires comblant ainsi un profond **bassin marin** : le bassin **vocontien**. Dans ce dernier, on retrouve successivement :

- Les calcaires marneux noirâtres du Bathonien ;
- Les "terres noires" du Bathonien, Callovien et Oxfordien ;

- La barre carbonatée du Jurassique terminal (Kimméridgien – Tithonien) ;
- Les alternances marno-calcaires du Crétacé inférieur (Berriasien à Barrémien) ;
- Les calcaires barrémo-bédouliens ;
- Les "marnes bleues" du Crétacé moyen (Aptien supérieur à Cénomaniens) ;
- La barre des calcaires gréseux du Crétacé supérieur (Cénomaniens supérieur à Coniacien).

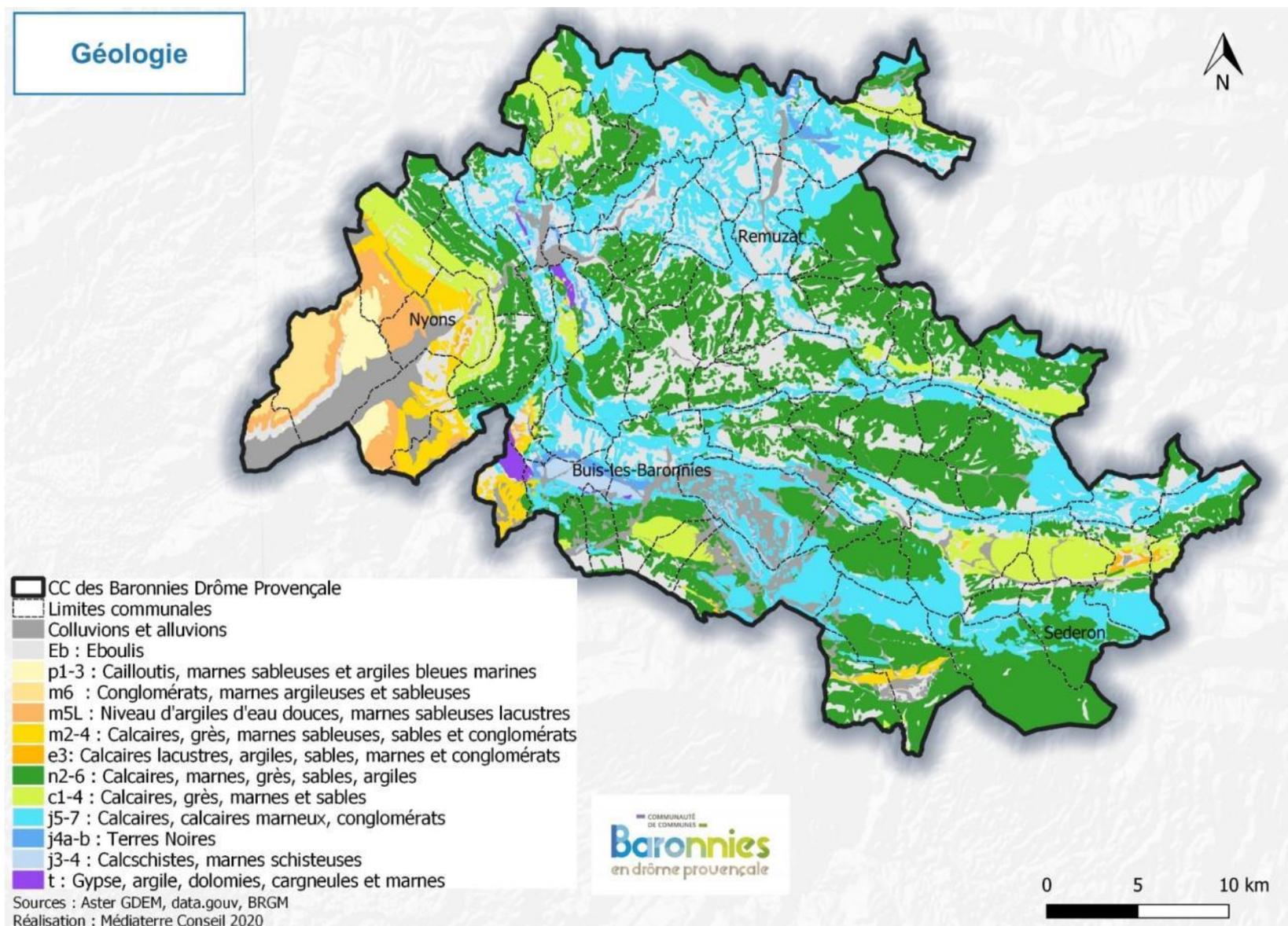
A l'Eocène-Oligocène se sont établies les strates d'origines **lacustres** : calcaires, grès, conglomérats et marnes.

Nombreux sont les sites où l'on trouve fossiles et minéraux, mais ces derniers ont beaucoup été exploités par les passionnés de géologie et paléontologie.



Figure 3 : Alternance marno-calcaire (source : cesn2607.fr)

Figure 4 : Carte géologique simplifiée



II. OCCUPATION ET EXPLOITATION DU SOL

2.1 Occupation du sol et consommation d'espace

➤ Sources : Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales, Corine Land Cover 2018

Le territoire est une zone de moyenne montagne, peu d'espaces plans sont présents et de ce fait la région est peu propice à l'agriculture. Il est largement couvert d'espaces naturels (78134 ha, source : Corine land Cover) : forêts, végétation herbacée et arbustives, prairies. En revanche, l'Ouest de la communauté de communes, située dans une plaine, est très largement cultivé. Oliviers, vignes, lavandes, noyers sont les principales cultures. Il en est de même autour de Buis-les-Baronnies. Au total, 30424 ha (source : Corine land Cover) sont utilisés pour l'agriculture, au sein de la CCBDP.

	surface (ha)	%
Zone urbanisées	626	0,57
Zone industrielles ou commerciales	36	0,03
Terres arables	1272	1,16
Cultures permanentes	9886	9,05
Prairies	545	0,50
Zones agricoles hétérogènes	18721	17,14
Forêts	46759	42,81
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	27958	25,60
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	3417	3,13
TOTAL	109220	100,00

Tableau 2 : Part d'occupation du sol (source Corine Land Cover 2018)

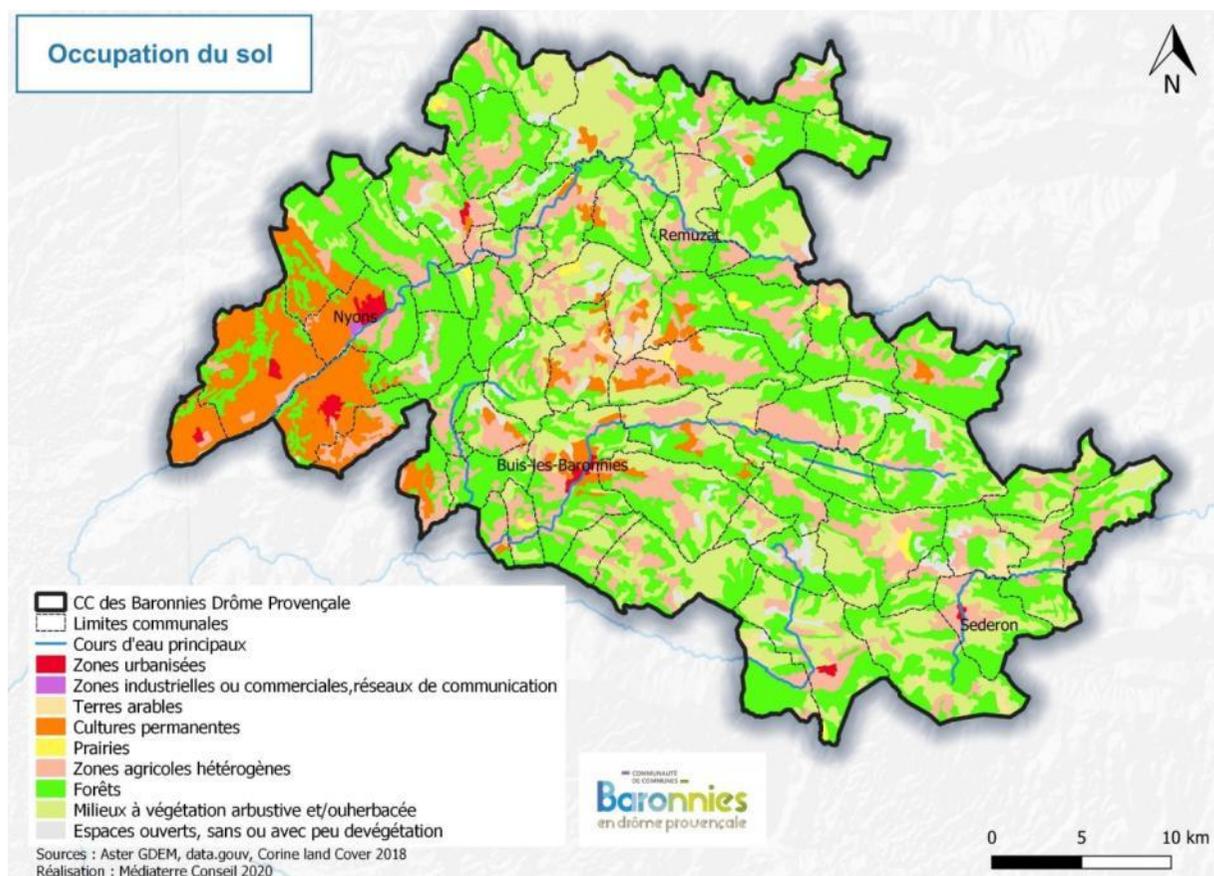


Figure 5 : Carte de l'occupation du sol en 2018

De plus, le territoire est très peu urbanisé (661 ha, *source : Corine land Cover*). Les villes sont peu étendues et il n'y a pas de grands axes de communication. D'autre part, l'analyse de l'artificialisation des sols¹ montre que peu d'espaces ont été consommés, excepté à Nyons, Vinsobres et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, où l'urbanisation est importante. La communauté de communes est donc un territoire encore préservé.

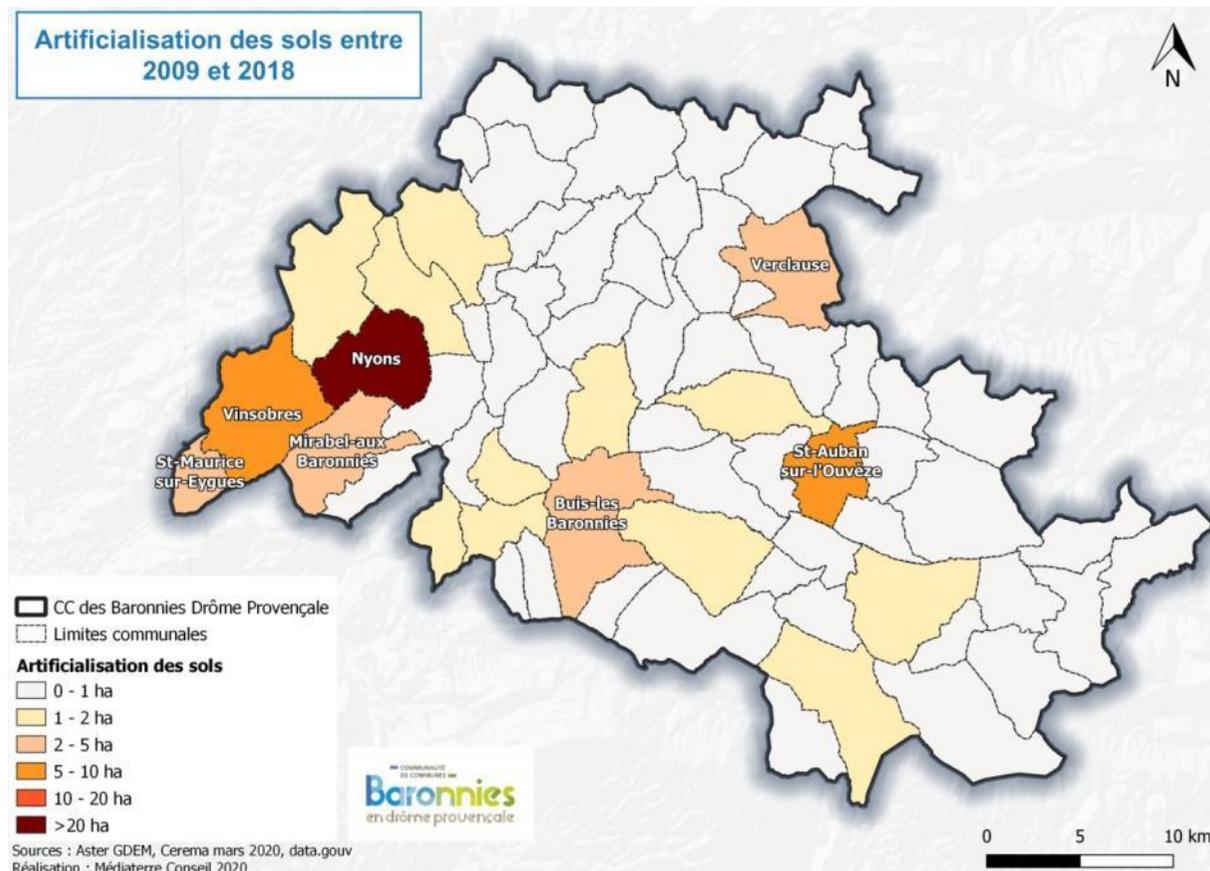


Figure 6 : Carte de l'artificialisation des sols entre 2009 et 2018

¹ : L'artificialisation et équivalent à la notion de «conversion urbaine de terres», l'artificialisation se définit comme le passage d'un sol naturel, agricole ou forestier à un sol urbanisé.

2.2 Exploitation du sol

- Sources : Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, infoterre.brgm.fr

Dans la mesure où la région est caractérisée par la présence de nombreux bancs de calcaire, des carrières ont ainsi été ouvertes. Initialement, elles ont majoritairement servi à la production de pierres à bâtir et tufs. Le gypse et minerais ont aussi été extraits de la fosse vocontienne, puis plus récemment, c'est l'extraction de graviers dans le lit mineur des rivières qui était pratiquée. Aujourd'hui, la communauté de communes compte 6 carrières encore actives. Elles sont situées sur les communes de Curnier, Aubres, Rémuzat, Barret-de-Lioure, La Charce et Buis-les-Baronnies et ont vocation l'exploitation des calcaires et éboulis.

Nom	Commune	Substrat	Production nominale
SOCOVA SARL	Aubres	Calcaire	45 000 t
DROME AGREGAT	Barret-de-Lioure	Calcaire	32 000 t
SPAGGIARI FRERES SARL	Buis-les-Baronnies	Eboulis	15 000 t
BRUN Jean Paul	Cornillon sur l'Oule	Calcaire	28 000 t
GIE DROME PROVENCALE	Curnier	Eboulis Calcaire	45 000 t
GRUPE FERRAND LOREILLE TP		-	-
AUBERY	La Charce	Eboulis Calcaire	14 000 t

Tableau 3 : Liste des carrières présentes sur le territoire de la CCBDP

Cependant, les caractéristiques du relief local limitent l'intérêt économique des carrières, qui nécessitent parfois d'importantes installations.

D'autre part, durant la seconde moitié du XIXe siècle, de nombreux gisements de minerais furent exploités et sont aujourd'hui dénués de leurs richesses. La

plupart des mines sont maintenant éboulées ou noyées. Certaines sont accessibles, témoignant du passé minier de la région.

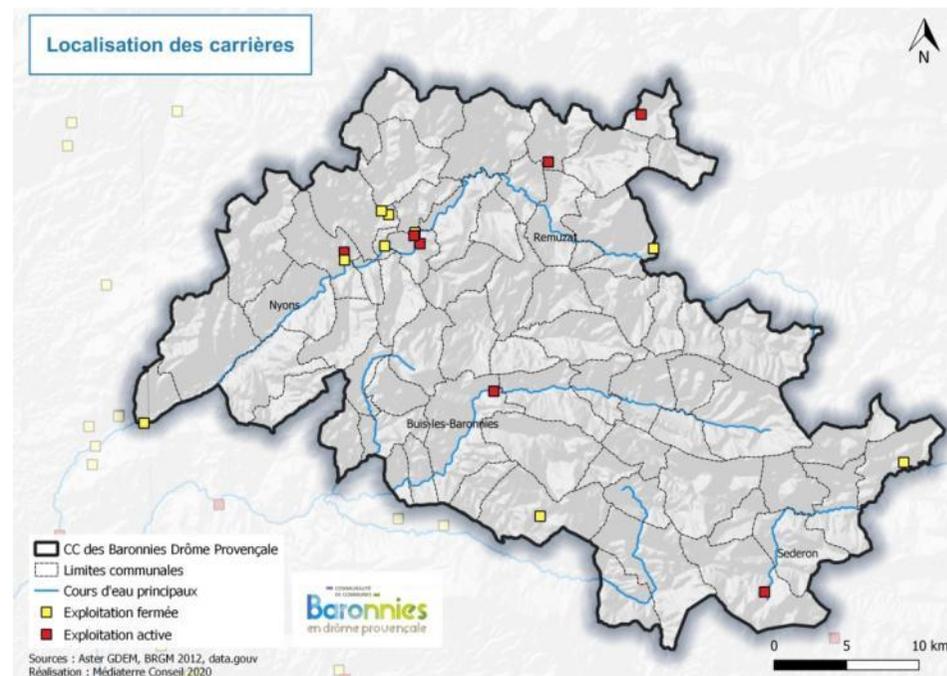


Figure 7 : Carte de localisation des carrières (BRGM 2012)

III. HYDROLOGIE

3.1 Masses d'eau souterraines

- Sources : EauFrance, Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales, Fiche de caractérisation des masses d'eau souterraine, SDAGE Rhône Méditerranée, SMBVL

3.1.1 Description

Le territoire compte 5 masses d'eau souterraines, détaillées dans le tableau suivant :

Code	Nom	Niveau	Type	Écoulement
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	1 et 2	Sédimentaire	Majoritairement captif
FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat	1	Alluvial	Libre
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	1	Imperméable localement aquifère	Majoritairement libre
FRDG402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance	1	Intensément plissé	Majoritairement libre
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure	1	Dominante sédimentaire	Libre

Tableau 4: Masses d'eau souterraines

Les Baronnies Provençales sont majoritairement composées d'un substratum calcaire et marneux. Les eaux s'y écoulant peuvent difficilement être emmagasinées et offrent peu de réserve. Cependant, certains secteurs gréseux ou karstiques se révèlent être de bons aquifères.

Une nappe captive se localise dans les calcaires urgoniens autour de Nyons et Mollans-sur-Ouvèze. Mais elle demeure inexploitée.

Il est important de souligner que les eaux souterraines du territoire de la CCBDP demeurent peu connues.

3.1.2 Etat quantitatif

L'objectif de gestion équilibrée de la ressource est visé par la loi sur l'eau inscrite dans le Code de l'Environnement et par la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) de 2000. Une gestion équilibrée de la ressource en eau se caractérise par l'atteinte de l'équilibre entre les prélèvements par l'homme et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface et la recharge naturelle des eaux souterraines. Plus spécifiquement, la DCE parle de bon état quantitatif des eaux souterraines, et stipule qu'il est fixé pour 2015 avec des périodes de report et une échéance pour 2027.

On parle de bon état quantitatif lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement des nappes souterraines, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes.

Les données concernant les masses d'eau souterraines traversant le territoire sont peu nombreuses. Les données récoltées montrent un état médiocre concernant les masses d'eau **FRDG218** et **FRDG352**.

En effet, les déséquilibres prélèvements/ressources sont importants, d'autant plus que leur recharge dépend des précipitations. Elles sont principalement utilisées pour les prélèvements AEP et pour l'agriculture et dans une moindre mesure pour l'industrie.

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance	Etat quantitatif
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure	Bon état	2015	BON
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Bon état	2027	MED
FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat	Bon état	2027	MED
FRDG402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance	Bon état	2015	BON
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Bon état	2015	BON

Tableau 5 : Etat quantitatif des masses d'eau souterraines

3.1.3 Etat qualitatif

La protection des eaux souterraines d'un point de vue qualitatif est essentielle. La qualité naturelle d'une nappe peut être dégradée par des pollutions ou par la réalisation de travaux dans le sous-sol. L'importance économique et environnementale de l'eau souterraine fait de leur préservation un enjeu de développement durable. La Directive Cadre sur l'Eau fixe des normes de qualité à l'échelle européenne pour les nitrates (50 mg/L) et les pesticides (par substance : 0,1 µg/L, et total : 0,5 µg/L), et elle impose aux États membres d'arrêter au niveau national, au niveau du district ou au niveau de la masse d'eau des valeurs-seuils pour une liste minimum de paramètres présentant un risque pour les masses d'eau souterraines.

Les masses d'eau **FRDG218** et **FRDG352** sont dans un état médiocre, du fait de la pollution agricole : concentrations élevées en pesticides et nitrates pour la **FRDG218** et seulement des nitrates pour la **FRDG352**. Ceci s'explique par leur localisation sur des terrains agricoles nécessitant l'utilisation importante de

produits phytosanitaires. Néanmoins, par endroit, les pollutions sont moindres et permet à la masse d'eau d'être en bon état.

Notons qu'aucune commune n'est située en zone vulnérable en termes de nitrates.

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance	Etat chimique
FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure	Bon état	2015	BON
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Bon état	2027	MED
FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat	Bon état	2027	MED
FRDG402	Domaine plissé BV Haute et moyenne Durance	Bon état	2015	BON
FRDG508	Formations marno-calcaires et gréseuses dans BV Drôme Roubion, Eygues, Ouvèze	Bon état	2015	BON

Tableau 6 : Etat chimique des masses d'eau souterraines

3.1.4 Vulnérabilité des masses d'eau souterraines

La vulnérabilité des masses d'eau souterraines correspond à la sensibilité des eaux face aux pressions anthropiques, en considérant les caractéristiques du milieu naturel (et non pas la nature et les propriétés des polluants). La vulnérabilité est évaluée au moyen de l'IDPR (Indice de Développement et de Persistance des Réseaux). L'IDPR permet de rendre compte de la capacité intrinsèque du sol à laisser infiltrer ou ruisseler les eaux de surfaces. Cette fonction d'infiltration dépend de la perméabilité qui permet de rendre compte de la capacité d'un sol à laisser passer un fluide (de haut en bas ou inversement). Très variable, ce paramètre dépend essentiellement de la lithologie de la formation considérée.

Plus cet indice est faible, plus les capacités d'infiltration du sol sont importantes. Par conséquent, plus l'IDPR est faible, plus la vulnérabilité des nappes est importante.

IDPR	Interprétation	
<1000	Infiltration majoritaire par rapport au ruissellement superficiel	Il y a non-conformité entre la disponibilité des axes de drainage liés aux talwegs et les axes hydrologiques observés. L'eau ruisselant sur les terrains naturels rejoint un axe de drainage défini par l'analyse des talwegs sans que celui-ci ne se concrétise par l'apparition d'un axe hydrologique naturel Développement d'un réseau de talweg de densité supérieure à l'expression du réseau de drainage naturel.
=1000	Infiltration et Ruissellement superficiel de même importance	Il y a conformité entre la disponibilité des axes de drainage liés au talweg et les axes hydrologiques en place
>1000	Ruissellement superficiel par rapport à l'infiltration vers le milieu souterrain	L'eau ruisselant sur les terrains naturels rejoint très rapidement un axe hydrologique naturel sans que la présence de celui-ci soit directement justifiée par un talweg. Le réseau de drainage naturel est de densité supérieure à celui du réseau des talwegs.
> 2000	Majoritairement assimilable à des milieux humides	Un IDPR supérieur ou égal à 2000 traduit une stagnation permanente ou transitoire des eaux, menant à deux interprétations différentes. Quand la ZNS est faible, par exemple au niveau des cours d'eau et des zones humides, l'eau ne s'infiltré pas car le terrain est saturé. Dans le cas d'une ZNS plus importante, le refus d'infiltration semble montrer une imperméabilité des terrains naturels. On pose l'hypothèse que des valeurs d'IPR supérieures à 2000 sont majoritairement assimilables à des milieux humides ² induisant la possibilité d'inondation par effet de barrière hydraulique.

Aucune donnée n'est disponible concernant cet indice, et plus globalement, il y a peu d'informations concernant les masses d'eau souterraines.

Néanmoins, il est important de souligner que les masses d'eau **FRDG218** « Molasses miocènes du Comtat » et **FRDG352** « Alluvions des plaines du Comtat » subit de fortes pressions. Tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, l'état de celles-ci est jugé médiocre. En effet, les pollutions sont importantes et le rapport prélèvement/recharge est déséquilibré.

3.4.5 Zone sensible à l'eutrophisation²

Il s'agit des masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient le devenir si des mesures ne sont pas prises. Les rejets de phosphore et/ou d'azote, s'ils sont cause de ce déséquilibre doivent être réduits.

La communauté de communes n'est pas située en zone sensible.

3.2 Réseau hydrographique superficiel

➤ Sources : Diagnostic territorial du PNR Baronnies Provençales, EauFrance

3.2.1 Description

On distingue 4 bassins versants principaux : le bassin de l'Ouvèze, du Lez, de la Méouge et de l'Eygues. De nombreux cours d'eau, plus ou moins importants s'écoulent sur le territoire. Ces cours d'eau majoritairement torrentiels ont un régime pluvial. Leur débit et hauteur d'eau dépendent par conséquent

² « Conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. Ce phénomène est également fonction des conditions physiques

d'écoulement (notamment vitesse d'écoulement et ensoleillement qui influent sur la température de l'eau). La pollution domestique et la pollution agricole sont les causes anthropiques majeures d'enrichissement en nutriments des masses d'eau ». <https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

fortement des saisons et sont influencés par le climat méditerranéen : Les débits sont les plus bas entre juillet et septembre et maximum entre octobre et décembre. Ces bassins versants se situent dans un contexte de moyenne montagne, sur des formations généralement calcaires ou gréseuses.

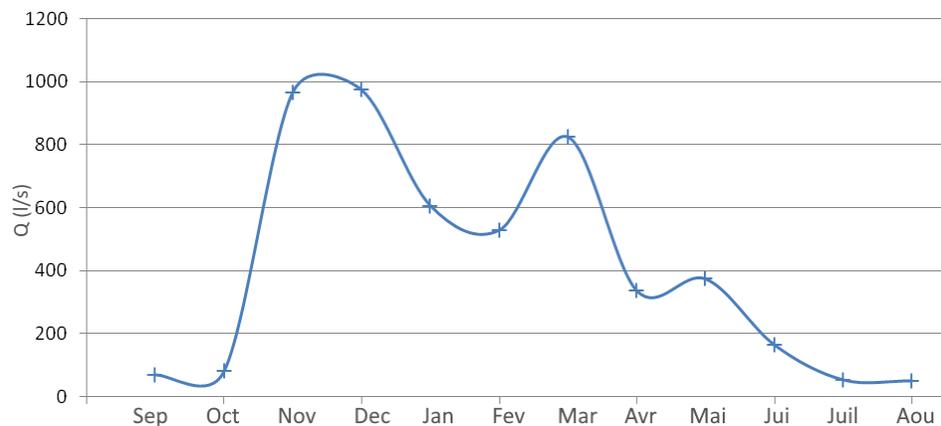


Figure 8 : Débit moyen mensuel entre 2017 et 2020

L'Eygues (ou Aigues) prend sa source à Laux-Montaux et a pour exutoire le Rhône, à Châteauneuf-du-Pape. Entre Rémuzat et Sahune, il s'écoule dans un relief karstique, caractérisé par des falaises, grottes et gorges. Nombreux sont les cours d'eau qui l'alimentent. **L'Ennuye** fait partie des plus importants.

L'Ouvèze prend sa source sur le territoire de la CC, à Montauban-sur-Ouvèze et se jette dans le Rhône. Là encore, les affluents sont nombreux. Le **Toulourenc** est le principal. 23 communes sont situées sur ce bassin versant.

La **Méouge** est le principal affluent du Buëch. Ce dernier ne s'écoule pas sur le territoire de CC, mais le cours d'eau le plus important traversant les Baronnies

Provençales. La Méouge sert d'axe de circulation entre les Hautes Baronnies et la vallée du Buëch.

Seules les communes de Vinsobres et Venterol sont situées sur le bassin du **Lez**.

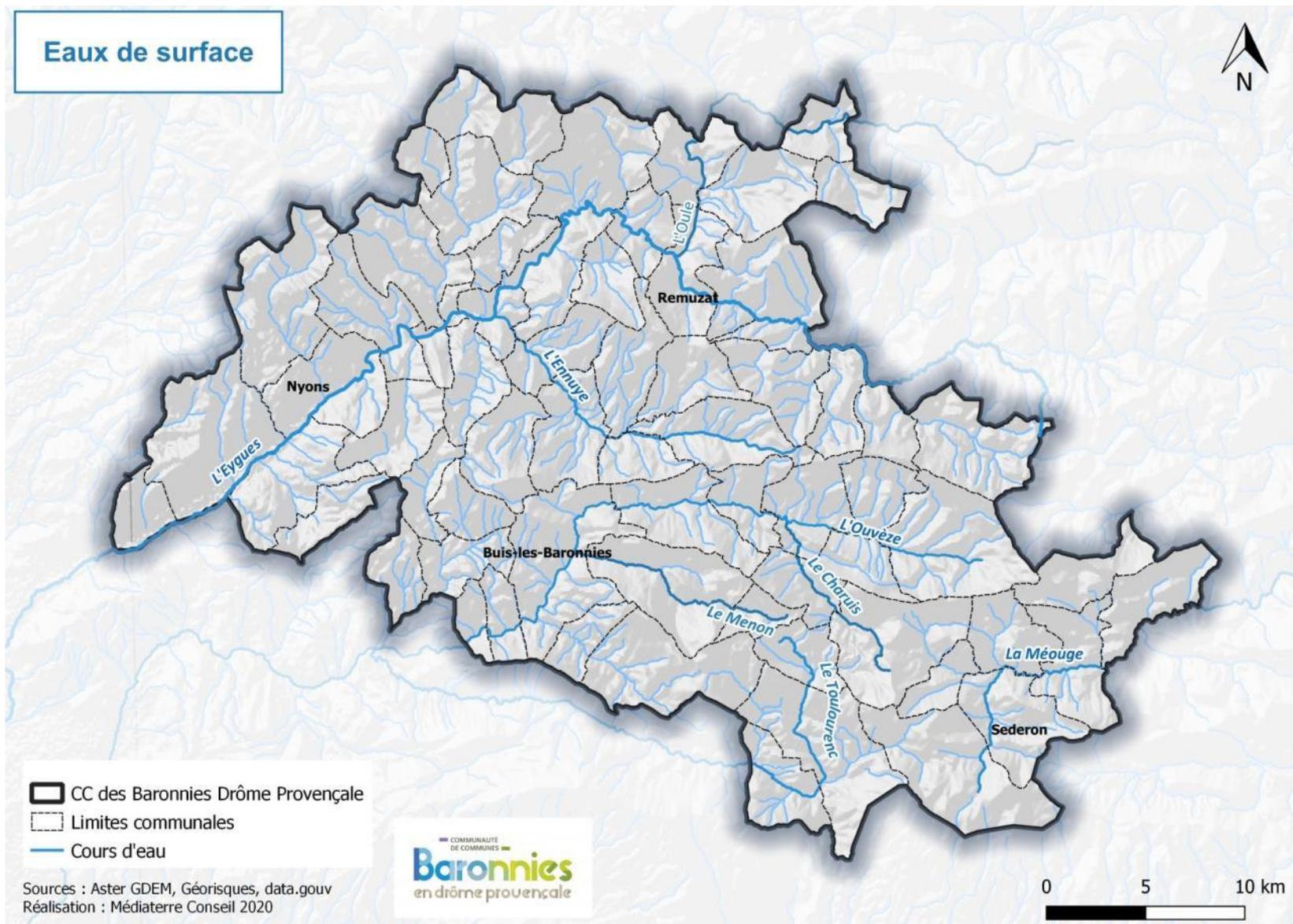


Figure 9 : Réseau hydrographique

3.2.2 Etat qualitatif

Pour mesurer l'aspect qualitatif des masses d'eau superficielles, divers paramètres entrent en jeu.

L'état chimique est établi au moyen de relevés de certains composés jugés polluants, qui ne doivent pas dépasser des valeurs seuils selon les normes de qualité environnementales (NQE). 41 substances sont ainsi contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).

L'état écologique est un autre paramètre mesuré, il résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé selon différents paramètres : biologie (espèces végétales et animales), hydromorphologie et physico-chimie, appréciées par des indicateurs (diatomées, indices piscicoles, bilan en oxygène, etc.).

Les données sur l'état qualitatif des cours d'eau du territoire sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état écologique	Échéance état chimique	Etat chimique	Etat écologique
FRDR282	La Méouge	bon état	2021	2015	BE	TBE
FRDR391	Le Toulourenc	bon état	2015	2015	BE	BE
FRDR402	L'Eygues de l'Oule à la Sauve	bon état	2021	2015	BE	MOY
FRDR404	L'Ennuye	bon état	2015	2015	BE	BE
FRDR2011	L'Oule	bon état	2021	2015	BE	MED
FRDR2034a	L'Ouvèze de sa source au Menon	bon état	2015	2015	BE	BE
FRDR2034b	L'Ouvèze du Menon au Toulourenc	bon état	2021	2015	BE	MED
FRDR10731	Ruisseau le menon	bon état	2015	2015	BE	BE
FRDR11927	Ruisseau le Charuis	bon état	2015	2015	BE	TBE

TBE = très bon état, BE = bon état, MOY = état moyen, MED = état médiocre

Tableau 7: Etat qualitatif des eaux de surface (source : EauFrance)

Les cours d'eau la communauté de communes sont dans un bon état chimique.

En revanche, concernant leur état écologique, les résultats sont très hétérogènes. L'Oule et le ruisseau du Menon sont dans un état médiocre.

3.3 Usages de la ressource en eau

- Sources : portail d'information sur l'assainissement communal ; <http://www.cc-bdp.fr/>, <https://bnpe.eaufrance.fr/> ; <http://www.drome.gouv.fr/> ; <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/>

3.3.1 La gestion de l'eau potable

L'alimentation en eau potable est rendue possible grâce à des dispositifs de prélèvement que sont les captages. Des périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles sur ces points précis. Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2), et ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau de 1992. Cette protection mise en œuvre par l'ARS comporte trois niveaux établis à partir d'études réalisées par des hydrogéologues : les périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés, désignés selon la vulnérabilité du captage.

Un captage prioritaire (Le Jas) est situé sur la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues est identifié dans le SDAGE 2016-2021. Mais aucune aire de protection n'a été établie sur le territoire, ni aucune aire d'alimentation.

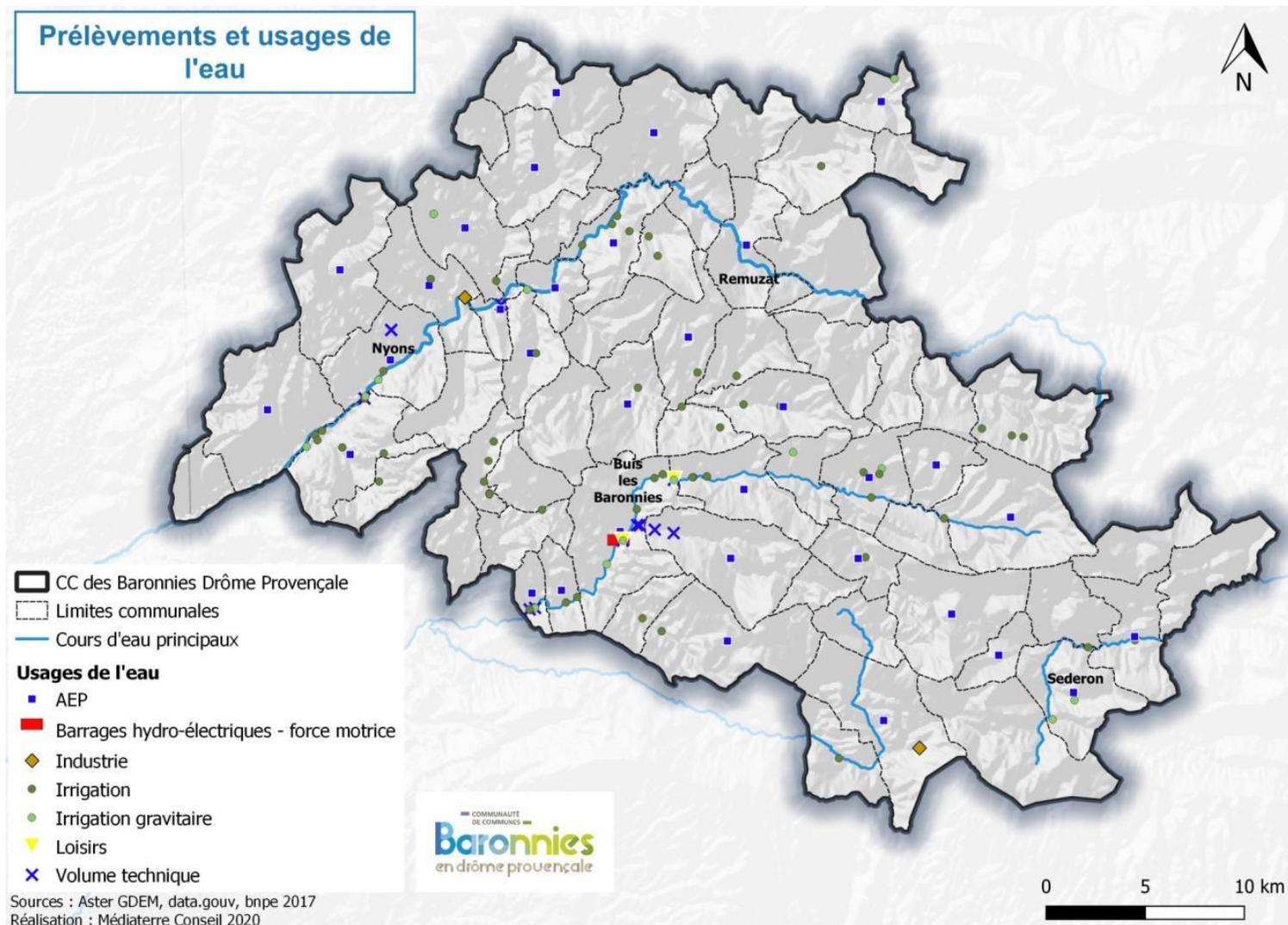


Figure 10 : Prélèvements en eau et usages

Sur la communauté de commune 16167930m³ ont été prélevés en 2017, grâce aux 172 ouvrages présents. Ces ouvrages servent principalement pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable. Pour l'AEP, les eaux sont exclusivement captées dans des nappes souterraines

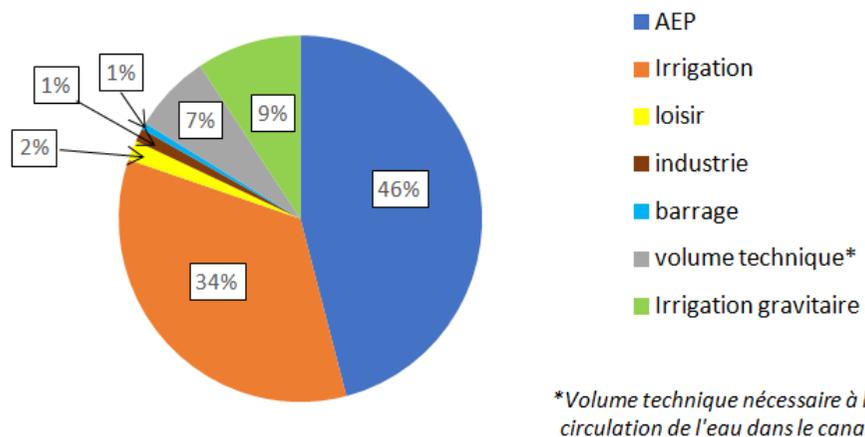


Figure 11 : Usage de la ressource en eau (source : bnpe.eaufrance.fr)

Selon les communes, les volumes prélevés ne sont évidemment pas similaires. Nyons et Buis-les-Baronnies sont parmi les territoires qui captent le plus d'eau.

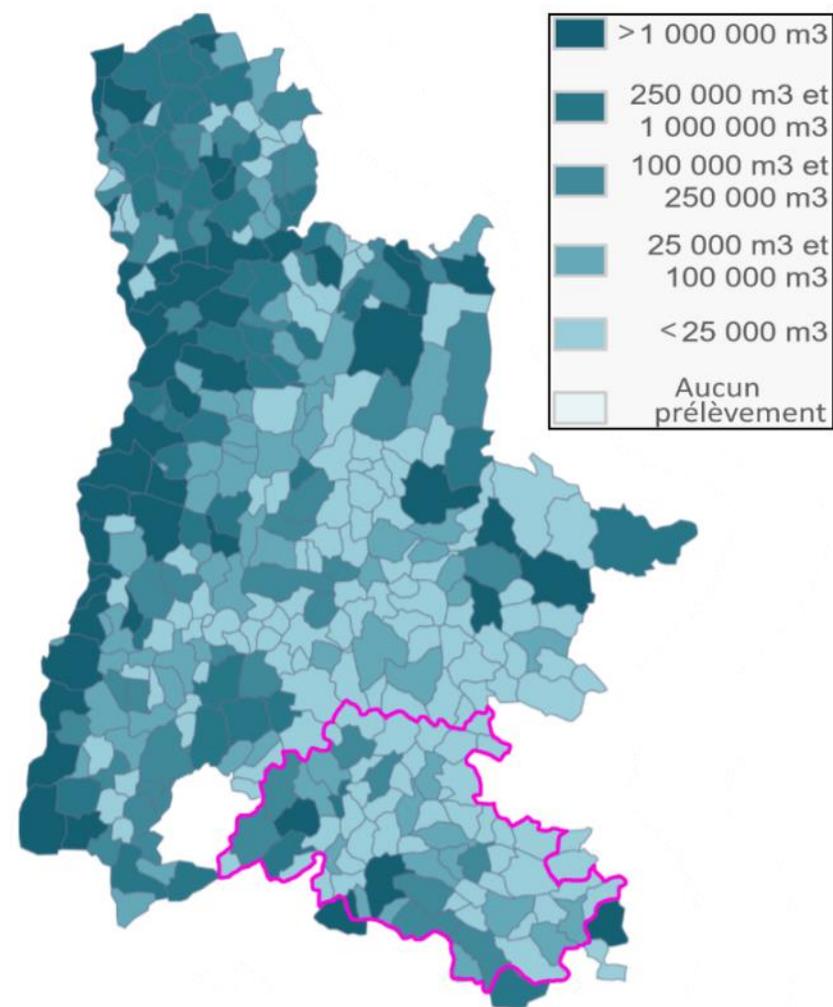


Figure 12: Carte de répartition des volumes d'eau prélevés en 2017 au sein de la CCDB (source : bnpe.eaufrance.fr)

L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes a pour mission d'assurer le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (prélèvements, analyses et inspections des ouvrages). En 2018, ces inspections ont été faites dans 31 communes du territoire de la communauté de commune des Baronnies. Sur les 31 communes, 14 ont une eau de très bonne qualité bactériologique, 14 de bonne qualité et 3 avec une eau contenant des contaminations épisodiques ou ponctuelles. De plus, les 31 communes ont une eau peu fluorée et peu ou pas de nitrates à l'exception de la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues.

	Qualité Bactériologique
Aubres	Bonne qualité
Barret-de-Lioure	Contaminations épisodiques
Beauvoisin	Bonne qualité
Bénivay-Ollon	Bonne qualité
Buis-les-Baronnies	Très bonne qualité
Châteauneuf-de-Bordette	Très bonne qualité
Condorcet	Très bonne qualité
Curnier	Très bonne qualité
Eygaliers	Très bonne qualité
Mérindol-les-Oliviers	Bonne qualité
Mévouillon	Bonne qualité
Mirabel-aux-Baronnies	Très bonne qualité
Montbrun-les-Bains	Bonne qualité
Nyons	Très bonne qualité
Pierrelongue	Bonne qualité
Les Pilles	Très bonne qualité
Plaisians	Bonne qualité
Propriac	Bonne qualité
Reilhanette	Bonne qualité

Rémuzat	Très bonne qualité
Sahune	Très bonne qualité
Saint-Auban-sur-Ouvèze	Bonne qualité
Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	Bonne qualité
Saint -Ferréol-Trente-Pas	Très bonne qualité
Sainte-Jalle	Contaminations ponctuelles
Saint-Maurice-sur-Eygues	Contaminations ponctuelles
Saint -Sauveur-Gouvernet	Très bonne qualité
Séderon	Bonne qualité
Venterol	Bonne qualité
Villeperdrix	Très bonne qualité
Vinsobres	Très bonne qualité

Tableau 8: Qualité bactériologique selon les communes (source : ARS Rhône-Alpes)

Concernant les pesticides, certains ont été retrouvés dans les eaux des communes de Montbrun-les-bains, Nyons, et de Reilhanette. Cependant, la teneur en pesticide des eaux de ces communes ne dépasse pas la limite de qualité. Néanmoins, la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues possède quant à elle une teneur en pesticide de 0,132 µg/L d'ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL dans ces eaux dépassant alors la limite de qualité (Limites de qualité maxi. 0.1 µg/L).

3.3.2 La gestion des eaux usées

L'**assainissement collectif** comprend la collecte des eaux usées, leur transfert vers les stations d'épuration où elles seront traitées et leur rejet dans le milieu naturel.

Les **42 stations d'épuration** présentes sur le territoire de l'agglomération.

Commune	Capacité nominale (eq/hab)	Charge maximale entrante (eq/hab)	Débit entrant (m3/j)	Production boues (tMS/an)	Sensibilité azote	Sensibilité phosphore
La Penne-sur-Ouvèze	1	155	-	-	Non	Non
Villeperdrix	100	170	-	-	Non	Non
Vinsobres	1000	900	-	-	Non	Non
Rémuzat	1000	292	108	-	Non	Non
St-Maurice-sur-Eygues	1200	879	129	-	Non	Non
Montguers	150	100	-	-	Non	Non
Eygalayes	160	-	-	-	Non	Non
Montbrun-les-bains	1600	476	416	-	Non	Non
Nyons	17100	17641	1476	180.35	Non	Non
Ste-Euphémie-sur-Ouvèze	180	150	-	-	Non	Non
Mirabel-aux-Baronnies	1900	867	232	-	Non	Non
Le Pöet-Sigillat	20	20	-	-	Non	Non
St-Férréol-Trente-Pas	200	170	-	-	Non	Non
St-Férréol-Trente-Pas	200	200	-	-	Non	Non
Vinsobres	2000	1320	229	23.91	Non	Non
Plaisians	210	-	-	-	Non	Non
Mevouillon	230	-	36	-	Non	Non
St-Sauveur-Gouvernet	250	205	-	-	Non	Non
Reilhanette	250	170	-	-	Non	Non
Ballons	250	220	-	-	Non	Non
Cornillon-sur-l'Oule	2700	482	252	-	Non	Non
Arpavon	30	50	-	-	Non	Non
Châteauneuf-de-Bordette	30	20	-	-	Non	Non

Pierrelongue	300	-	-	-	Non	Non
Pierrelongue	300	-	-	-	Non	Non
Curnier	300	-	13	-	Non	Non
Châteauneuf-de-Bordette	35	25	-	-	Non	Non
St-Auban-sur-l'Ouvèze	350	61	-	-	Non	Non
Buis-les-Baronnies	400	380	-	-	Non	Non
Séderon	417	79	78	-	Non	Non
Ste-Jalle	450	300	-	-	Non	Non
Le Pöet-Sigillat	50	100	-	-	Non	Non
Le Pöet-en-Percip	50	65	-	-	Non	Non
Barret-de-Lioure	50	115	-	-	Non	Non
Chauvac	50	50	-	-	Non	Non
Mérindol-les-Oliviers	50	-	-	-	Non	Non
Mérindol-les-Oliviers	50	80	-	-	Non	Non
Sahune	522	113	22	-	Non	Non
Buis-les-Baronnies	5500	2185	494	62.02	Non	Non
Pelonne	60	35	-	-	Non	Non
Le Pöet-Sigillat	60	50	-	-	Non	Non
Les Pilles	720	205	51	-	Non	Non

Tableau 9 : Stations d'épurations sur le territoire et leurs caractéristiques

Elles se répartissent en plusieurs filières de traitement :

- **Les stations à boues activées et à aération prolongée** : Il s'agit d'une technique d'épuration biologique qui consiste à introduire des bactéries se nourrissant des substances polluantes (phosphore, azote, carbone) dans l'eau, préalablement filtrée. L'eau est brassée afin d'apporter l'oxygène nécessaire aux bactéries.

- **Les stations à filtres plantés de roseaux** : Les eaux usées traversent plusieurs types de filtres naturels (gravier, sables, etc...) dans lesquels sont plantés des roseaux. Le système racinaire très dense de ces plantes permet aux bactéries « dépolluantes » de se fixer et leur apporte l'oxygène nécessaire. En absorbant les matières polluantes, les bactéries rendent le milieu aquatique riche en composants directement assimilables par les roseaux. Ce procédé produit très peu de boue (évacuation des boues tous les 8 à 12 ans).
- **Les lagunages** : ce procédé est basé sur la photosynthèse. Des bassins artificiels placés en étage recueillent les eaux usées. Ces « lagunes » sont colonisées par des algues et des plantes aquatiques en surface et par des micro-organismes en profondeur. Progressivement et naturellement, les eaux passent d'un bassin à l'autre, de l'étage le plus haut vers le plus bas, réalisant ainsi un filtrage successif et complémentaire. Ce procédé est néanmoins peu à peu remplacé par le filtrage planté de roseaux plus efficient. Quel que soit le procédé de traitement, les eaux épurées sont ensuite rejetées dans le milieu naturel pour accomplir de nouveau le grand cycle de l'eau.
- **Lit bactérien** : Ce procédé de traitement biologique consiste à fixer des bactéries aérobies (qui ont besoin d'oxygène) sur un matériau support (plastique, pouzzolane), sur lequel se forme un « film biologique ». On y fait ensuite circuler les eaux à traiter préalablement décantées. En sortie du lit bactérien, est recueilli un mélange d'eau traitée et de « biofilm ». Ce biofilm, formé par l'assimilation des polluants par les micro-organismes, est collecté grâce à un décantateur. Les eaux traitées rejoignent le milieu naturel.
- **Disques biologiques** : Cette technique d'épuration met en jeu un traitement biologique aérobie à biomasse fixée. Des disques sont partiellement immergés dans les eaux à traiter (préalablement décantées) mis en rotation. Ainsi, les micro-organismes se développent et forment un film biologique

épurateur à la surface des disques. Les polluants sont ensuite absorbés par ce biofilm.

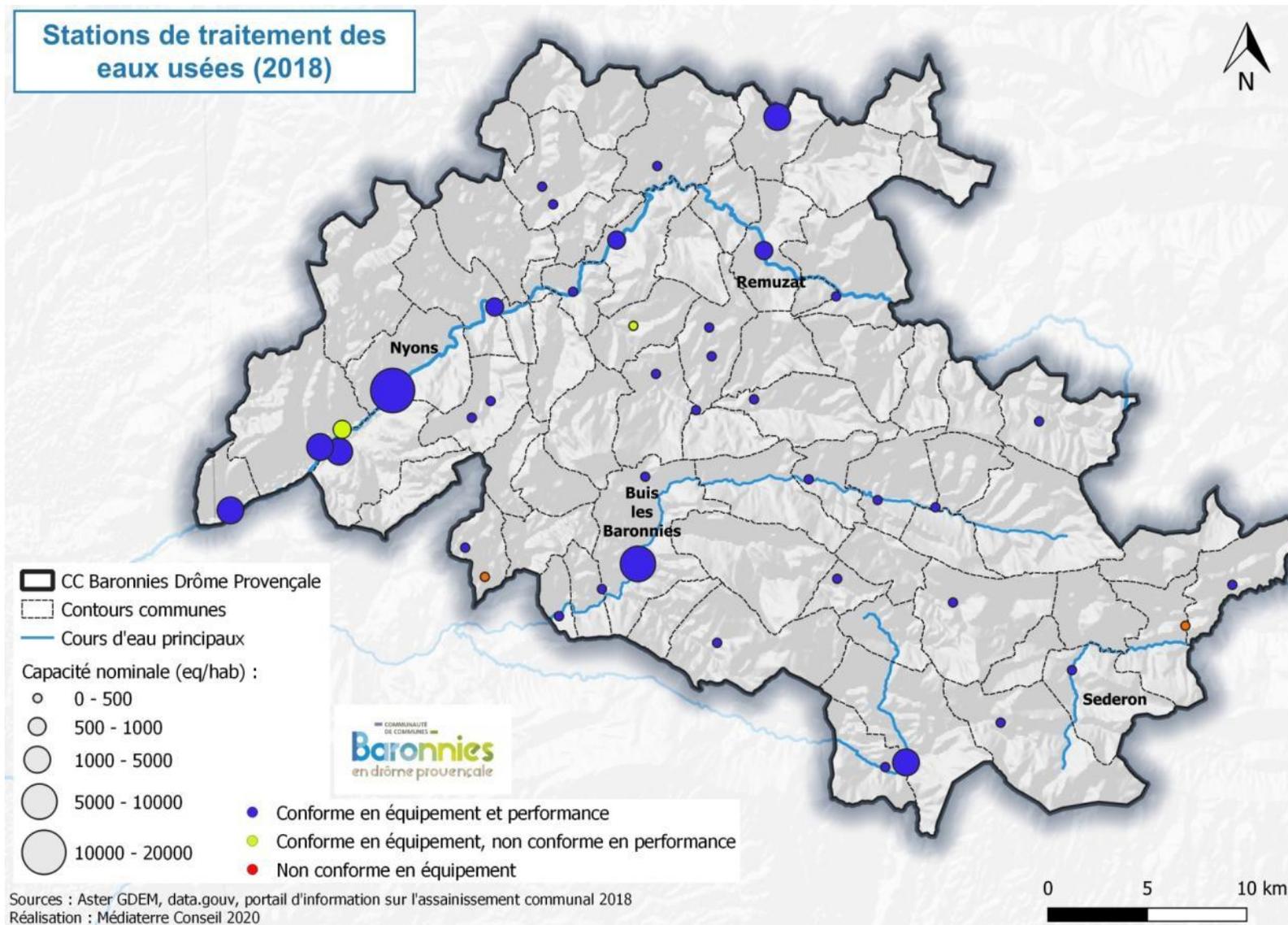


Figure 13 : Carte de localisation des stations de traitement des eaux usées

On parle d'**assainissement non-collectif** dans le cas d'habitats en milieu rural et dispersés, non raccordés à un réseau collectif. Les propriétaires ont l'obligation d'équiper leur maison d'un système d'assainissement des eaux usées domestiques. Cela permet de préserver l'environnement, d'assurer la salubrité publique et la sécurité des personnes. L'assainissement non-collectif suit le fonctionnement suivant :

- **La collecte** : toutes les eaux usées de l'habitation sont collectées en sortie de maison et dirigées dans un premier temps vers le prétraitement. Le prétraitement : cette étape permet d'éliminer une première partie de la pollution en retenant les grosses particules solides ; le plus souvent dans une fosse toutes eaux ou fosse septique.
- **Les ventilations** : elles permettent une bonne circulation d'air afin d'évacuer les gaz de fermentation de la fosse pour limiter la corrosion et le dysfonctionnement des ouvrages.
- **Le traitement** : la phase de traitement permet d'épurer les eaux usées prétraitées avant d'être évacuées vers le milieu naturel.
- **L'évacuation** : une fois traitées, les eaux sont dispersées dans le sol ou rejetées dans un fossé, un réseau pluvial.

Depuis la fusion des différentes communautés de communes en une unique entité, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) a été mis en place sur l'ensemble du territoire. Ces missions sont les suivantes :

1. **Contrôle de conception et d'implantation** : instruction des déclarations d'installation d'assainissement neuves ou à réhabiliter, afin de vérifier que la conception technique et l'implantation des dispositifs d'assainissement soient conformes à la législation et adaptés aux contraintes sanitaires et environnementales.

2. **Contrôle de bonne exécution** : contrôle de la réalisation des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées sur site et avant recouvrement. (Objet de la première visite).
3. **Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien** : contrôle des installations existantes, afin d'établir un état des lieux des installations et d'évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement.
4. **Pour l'ensemble des dispositifs, vérification périodique du bon fonctionnement des ouvrages** ainsi que la réalisation des vidanges. La fréquence de contrôle périodique est modulable dans la limite des dix ans fixés par la loi Grenelle 2. Cette fréquence peut varier selon l'évaluation de l'installation au regard des risques environnementaux et dangers sanitaires.
5. **Dans le cadre des transactions immobilières, contrôle des ouvrages.** Ce contrôle est réalisé spécifiquement pour la vente et à la demande des propriétaires.

Au total, la CCBDP possède 3814 installations d'assainissement non collectif sur son territoire (en 2018), concernant 8261 habitants, soit 38% de la population.

3.3.3 La gestion des eaux pluviales

L'imperméabilisation des sols croissante engendre aujourd'hui des problèmes. En effet, l'eau ne pouvant être absorbée, engendre des ruissellements dans les zones urbanisées, lors de fortes précipitations. Par ailleurs, cette bétonisation provoque des pollutions par temps de pluie.

Aujourd'hui, lorsque la surface d'un projet d'aménagement dépasse 1 ha, il doit mettre en place des ouvrages pour limiter cette nouvelle imperméabilisation (bassins, noues, espaces verts etc.).

Comme pour l'assainissement, la gestion des eaux pluviales est depuis la loi NOTRe une compétence qui revient aux communautés de communes et agglomérations.

ATOUT	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> - Topographie variée offrant parfois des points de vue remarquables - Vastes zones naturelles - Riche patrimoine géologique : nombreux sites à fossiles et minéraux - Bon état chimique des masses d'eau superficielles - Plusieurs cours d'eau dans un bon état écologique voir très bon état écologique comme la Méouge, le Charuis le Toulourenc, l'Ennuye ou le Menon - Très faible urbanisation - Réseau hydrographique dense 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat quantitatif et qualitatif de la masse d'eau souterraine « Molasses miocènes du Comtat » et « Alluvion des plaines de Comtat » médiocre, dû aux pesticides et à la forte exploitation de la ressource. - Peu de connaissances sur les masses d'eau souterraines - L'état écologique de certaines masses d'eau souterraines est moyen ou médiocre - L'ensemble du territoire est situé en zone sensible à l'eutrophisation
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des eaux superficielles - Avoir une meilleure connaissance des masses d'eau souterraines - De nombreuses carrières sont présentes sur le territoire sans être en activité. <p>Ces sites pourraient être repensés en fonction des nouveaux objectifs et ambitions du territoire, et s'intégrer au paysage. Une approche énergétique pourrait être pensée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements climatiques ont des effets sur les cycles hydrologiques et la ressource en eau en général. - Certaines pratiques agricoles intensives peuvent menacer la qualité des milieux naturels, des sols, et la qualité de l'eau - L'exploitation des sites connus pour leurs ressources en minéraux et fossiles

Enjeux principaux environnementaux :

- Continuer de préserver les espaces naturels et les sols pour les services écosystémiques et limiter l'urbanisation
- Préserver la ressource en eau notamment les masses d'eau souterraine **FRDG218** « Molasses miocènes du Comtat » et **FRDG352** « Alluvion des plaines de Comtat », particulièrement vulnérables au regard des pressions anthropiques qu'elles subissent.
- Vérification du bon fonctionnement des nombreux assainissements non collectifs (risque de pollution, dysfonctionnement, obsolescence...)



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

I. RISQUES NATURELS

1.1 Risques d'inondation

- Sources : Infoterre BRGM ; Géorisques ; Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Drôme, <http://www.irma-grenoble.com/>, <http://www.drome.gouv.fr/>, <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/>

L'inondation peut se traduire par :

- Une montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau, remontée de la nappe phréatique, ou stagnation des eaux pluviales ;
- Des crues torrentielles ;
- Un ruissellement en secteur urbain ou agricole.

L'ampleur de l'inondation quant à elle est fonction de :

- L'intensité et de la durée des précipitations ;
- La surface et la pente du bassin versant ;
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ;
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

1.1.1 Risque d'inondation par remontée de nappe

Les nappes phréatiques sont dites « libres » lorsqu'aucune couche imperméable ne les sépare du sol.

Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltré dans le sol et rejoint la nappe. Lorsque l'eau de pluie atteint le sol, une partie est évaporée. Une seconde partie s'infiltré et est reprise plus ou moins vite par l'évaporation et par les plantes. Une troisième s'infiltré plus profondément dans la nappe. Après avoir traversé les terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air, elle atteint la nappe où les vides de roche ne contiennent plus que de l'eau, et qui constitue la zone saturée. On dit que la pluie recharge la nappe. Si des éléments pluvieux

exceptionnels surviennent et engendrent une recharge exceptionnelle, le niveau de la nappe peut atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : c'est l'inondation par remontée de nappe. On conçoit que plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable. On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.

Le territoire est peu impacté par ce phénomène, qui apparaît de manière présente au niveau de la plaine alluviale. De larges entités hydrogéologiques imperméables affleurent évitant ainsi la remontée de nappes. Aucun arrêté CatNat n'a été pris pour ce type d'évènement.

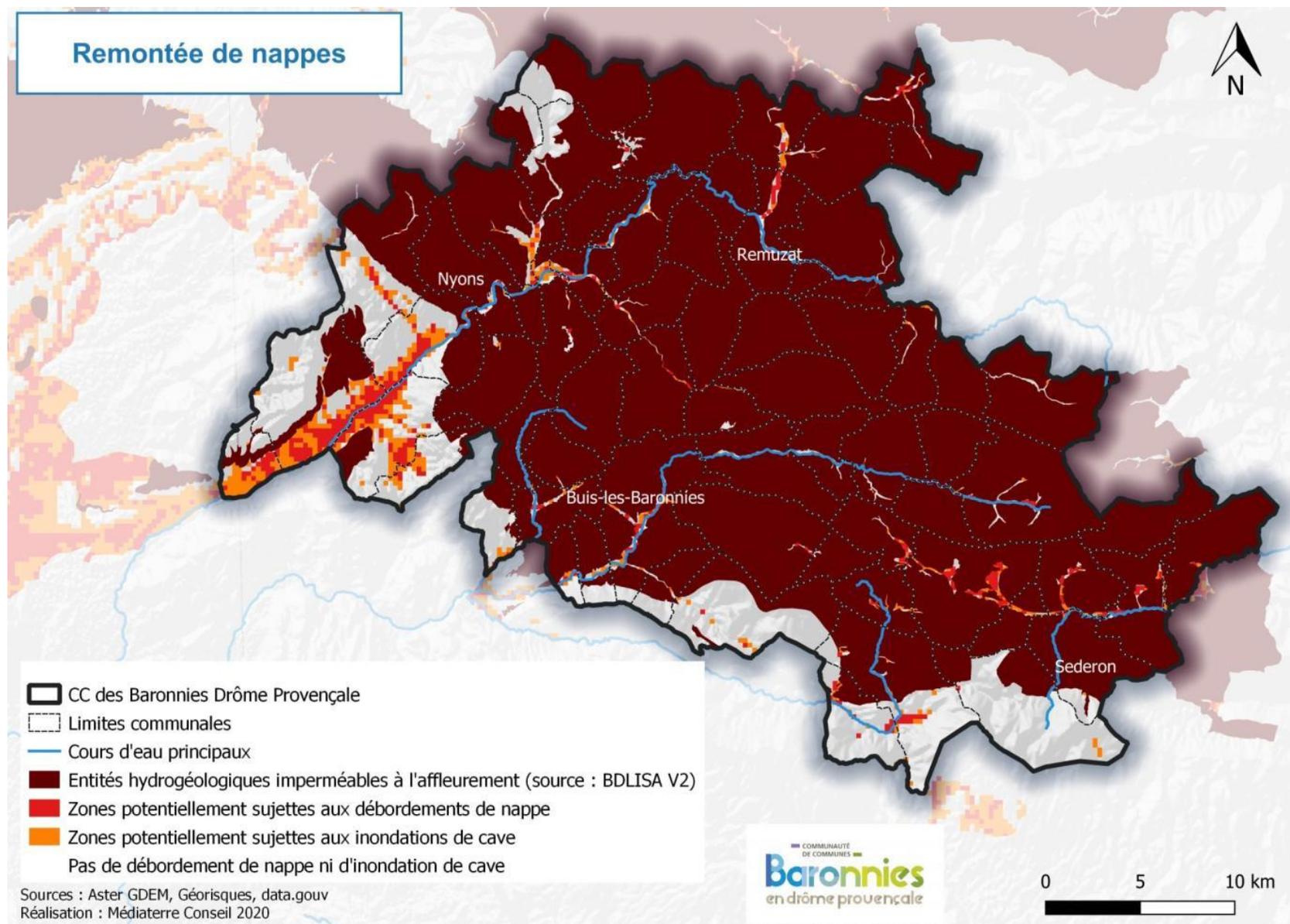
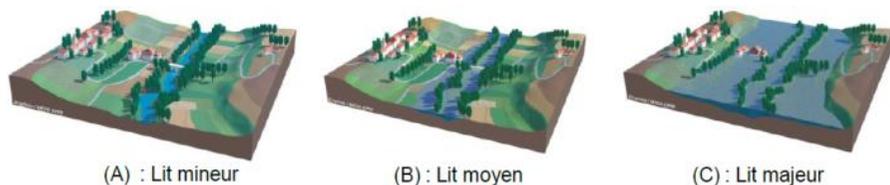


Figure 14 : Carte de localisation du phénomène de remontée de nappe

1.1.2 Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

La rivière sort de son lit mineur (A) lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. La rivière occupe alors son lit moyen (B) et éventuellement son lit majeur (C), qui peut être scindé en deux zones :

- ❖ Une zone dite de "grand écoulement" où le courant a une forte vitesse
- ❖ Une zone de stockage des eaux dite également "zone d'expansion des crues", où la vitesse est faible, et qui permet une réduction de la montée des eaux en aval.



Les cours d'eau du territoire ont un régime méditerranéen. C'est-à-dire, qu'ils peuvent être le théâtre d'épisodes pluvieux particulièrement intenses et engendrer des crues rapides dites « éclairs ».

Selon de le DDRM, presque la moitié des communes (33) sont soumises au risque inondation. Entre 1982 et aujourd'hui, 143 arrêtés CatNat correspondant à 17 évènements climatiques, ont été pris répartis sur la quasi-totalité du territoire de la CCBDP (soit 58 communes).

Des outils ont été mis en place afin de protéger les populations des risques naturels et technologiques. Le **Plan de Prévention des Risques Naturels (PRN)**, qui régit l'occupation du sol et son utilisation est l'un d'eux. Dans le cas du risque inondation on parle de **PPRI**. La plupart des communes soumises au risque inondation sur la CC des Baronnies ont un PPRI approuvé, excepté Aubres, Besignan, La Charce, Curnier, Les Pilles, Le Poët-en-Percip, Sahune, Saint-Ferréol-Trente-Pas, et Sainte-Jalle.

Commune	Date	Commune	Date	Commune	Date
Arpavon	09/1992	Mérindol-les-Oliviers	09/1993	Rémuzat	01/1994
Arpavon	01/1994	Mérindol-les-Oliviers	12/2003	Rochebrune	09/1992
Aubres	09/1992	Mérindol-les-Oliviers	01/1994	Rochebrune	01/1994
Aubres	09/1993	Mirabel-aux-Baronnies	09/1992	La Roche-sur-le-Buis	05/1983
Aubres	11/1994	Mirabel-aux-Baronnies	09/1993	La Roche-sur-le-Buis	09/1992
Aubres	12/2003	Mirabel-aux-Baronnies	09/2008	La Roche-sur-le-Buis	12/2003
Aubres	01/1994	Montauban-sur-l'Ouvèze	12/2003	La Roche-sur-le-Buis	01/1994
Ballons	09/1992	Montbrun-les-Bains	11/1994	La Rochette-du-Buis	12/2003
Ballons	12/2003	Montbrun-les-Bains	12/2003	La Rochette-du-Buis	09/2008
Ballons	01/1994	Montbrun-les-Bains	01/1994	La Rochette-du-Buis	01/1994
Barret-de-Lioure	12/2003	Montferrand-la-Fare	11/1994	Roussieux	01/1994
Barret-de-Lioure	01/1994	Montferrand-la-Fare	12/2003	Sahune	09/1992
Beauvoisin	09/1992	Montferrand-la-Fare	01/1994	Sahune	11/1994
Beauvoisin	01/1994	Montguers	12/2003	Sahune	12/2003
Bellecombe-Tarendol	07/1988	Montréal-les-Sources	09/1992	Sahune	01/1994
Bellecombe-Tarendol	09/1992	Montréal-les-Sources	12/2003	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze	01/1994
Bellecombe-Tarendol	01/1994	Montréal-les-Sources	01/1994	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	01/1994
Bénivay-Ollon	09/1992	Nyons	09/1992	Sainte-Jalle	07/1988
Bésignan	09/1992	Nyons	08/1992	Sainte-Jalle	09/1992
Bésignan	01/1994	Nyons	09/1993	Sainte-Jalle	01/1994
Buis-les-Baronnies	09/1992	Nyons	09/2008	Saint-Ferréol-Trente-Pas	09/1992
Buis-les-Baronnies	01/1994	Pelonne	09/1992	Saint-Ferréol-Trente-Pas	09/1993
La Charce	12/2003	Pelonne	01/1994	Saint-Ferréol-Trente-Pas	12/2003
La Charce	01/1994	La Penne-sur-l'Ouvèze	09/1992	Saint-Ferréol-Trente-Pas	01/1994
Châteaudouble	09/2008	La Penne-sur-l'Ouvèze	01/1994	Saint-Maurice-sur-Eygues	09/1992
Châteauneuf-de-Bordette	09/1992	Piégon	09/1992	Saint-Maurice-sur-Eygues	09/1993
Chaudebonne	09/1992	Piégon	09/1993	Saint-Maurice-sur-Eygues	09/2002
Chaudebonne	09/1993	Les Pilles	09/1992	Saint-May	09/1992
Chauvac-Laux-Montaux	12/2003	Les Pilles	11/1994	Saint-Sauveur-Gouvermet	01/1994
Chauvac-Laux-Montaux	01/1994	Les Pilles	12/2003	Séderon	09/1992
Condorcet	09/1992	Les Pilles	01/1994	Séderon	11/1994
Condorcet	09/1993	Pierrelongue	01/1994	Séderon	12/2003
Condorcet	01/1994	Pierrelongue	09/1992	Venterol	09/1992
Cornillac	01/1994	Plaisians	12/2003	Venterol	09/1993
Cornillon-sur-l'Oule	01/1994	Plaisians	01/1994	Venterol	12/2003
Curnier	09/1992	Le Poët-Sigillat	09/1992	Venterol	01/1994
Curnier	12/2003	Le Poët-Sigillat	12/2003	Verclause	12/2003
Curnier	09/2008	Le Poët-Sigillat	01/1994	Verclause	01/1994
Curnier	01/1994	Pommerol	01/1994	Vercorian	01/1994
Eygalayes	12/2003	Propiac	07/1988	Villeperdrix	09/1992
Eygalayes	07/2013	Propiac	09/1992	Villeperdrix	12/2003
Eygalières	05/1983	Propiac	12/2003	Villeperdrix	01/1994
Eygalières	09/1992	Reilhannette	11/1994	Vinsobres	09/1992
Eygalières	01/1994	Reilhannette	12/2003	Vinsobres	09/1993
Eyroles	09/1992	Reilhannette	01/1994	Vinsobres	12/2003
Lemps	11/1994	Rémuzat	09/1992	Vinsobres	09/2008
Lemps	01/1994	Rémuzat	11/1994	Vinsobres	01/1994
Mérindol-les-Oliviers	09/1992	Rémuzat	12/2003		

Tableau 10 : Arrêtés de catastrophe naturelle relatif aux inondations et coulées de boue entre 1982 et juillet 2020 (source : GASPAR)

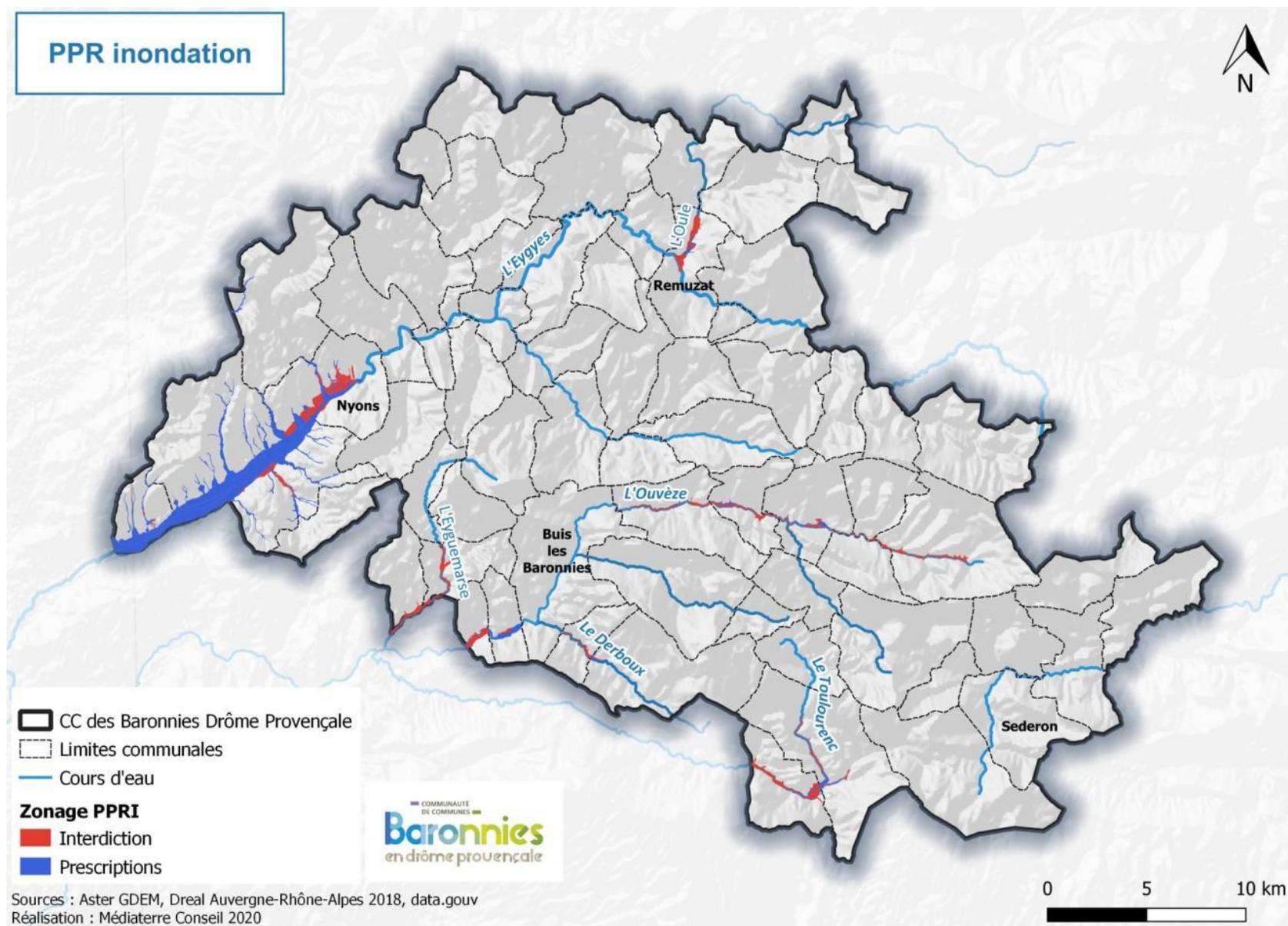


Figure 15 : Carte du zonage PPR

1.5.3 Risque d'inondation par ruissellement

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings ...) et par certaines pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations dans les sols et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Plus l'urbanisation sera dense et plus il en résultera des écoulements importants et souvent rapides dans les rues, lors d'épisodes pluvieux.

1.2 Risques de mouvements de terrain

➤ Sources : Infoterre BRGM ; Géorisques

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). On distingue :

- Les mouvements lents et continus tels que les phénomènes de retrait-gonflement des argiles et les glissements de terrain le long d'une pente ;
- Les mouvements rapides et discontinus tels que les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles, les chutes de bloc ou encore les coulées boueuses et torrentielles.

Au total, 56 arrêtés CatNat tout mouvement de terrain confondu (glissements de terrain, d'éboulements, ainsi que le retrait gonflement des argiles etc.) ont été pris entre 1982 et aujourd'hui (dont 44 en janvier 1994, suite à des glissements de terrain).

Seulement 5 communes possèdent un PPR mouvement de terrain (PPRMT) approuvé : Buis-les-Baronnies, Condorcet, La Roche-sur-le-Buis, Saint-May et Séderon.

Commune	Date
Buis-les-Baronnies	01-2013
Chauvac-Laux-Montaux	06-2008
Izon-la-Bruisse	12-2003

Tableau 11 : Arrêtés de catastrophe naturelle relatif « aux mouvements de terrain » (source : GASPAR)

1.2.1 Aléa retrait-gonflement des argiles

Les sols présentent des prédispositions plus ou moins importantes aux mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Ces derniers, sous l'alternance de périodes très contrastées (humidité-sécheresse,) subissent des variations de volume.

Ainsi, lors de sécheresse prononcée et/ou durable, la diminution de la teneur en eau des argiles génère un phénomène de retrait (apparition de fissures et une réduction du volume de ces dernières). Lors des premières pluies, la réhydratation des argiles engendre un gonflement, provoquant des tassements localisés, et/ou différentiels préjudiciables aux constructions. La cinématique et l'amplitude des déformations rendent ce phénomène sans danger pour l'Homme.

Sur la communauté de communes la majorité du territoire est classé en aléa moyen et par endroit en aléa fort et 9 arrêtés CatNat ont été pris.

Commune	Date	Commune	Date
Aubres	01-1998	Reilhanette	07-2017
Buis-les-Baronnies	01-2005	Saint-Auban-sur-l'Ouvéze	07-2017
Buis-les-Baronnies	01-2007	Sainte-Jalle	01-2016
Condorcet	08-1990	Saint-Ferréol-Trente-Pas	06-2011
Piégon	06-2011		

Tableau 12 : Arrêtés de catastrophe naturelle relatif retrait/gonflement des argiles (source : GASPAR)

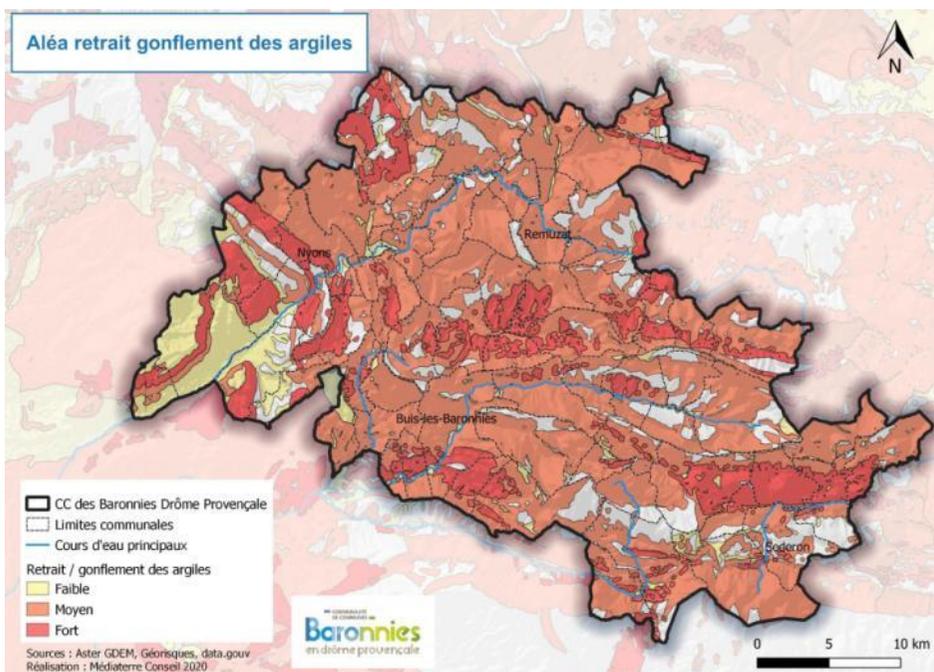


Figure 16 : Carte de l'aléa retrait/gonflement des argiles

1.2.2 Cavités naturelles et anthropiques

Les cavités souterraines, d'origine naturelle (cavités formées par circulation d'eau ou cavités volcaniques) ou anthropique (carrières, mines, habitations troglodytiques, caves, ouvrages civils, ouvrages militaires enterrés) peuvent être à l'origine de désordres au niveau des sols :

- **Affaissement** : déformation souple sans rupture et progressive de la surface du sol, se traduisant par une dépression topographique en forme de cuvette généralement à fond plat et bords fléchis en "s". Les affaissements peuvent générer des désordres sur les constructions, mais provoquent peu de victimes physiques en raison de la progressivité du phénomène (phénomène "lent" permettant d'évacuer l'édifice).
- **Effondrement localisé** : désordre qui apparaît brusquement en surface (même si parfois le phénomène se prépare pendant des années, par une montée progressive du vide vers la surface), avec un diamètre en surface pouvant atteindre plusieurs mètres. Ce type de phénomène peut être à l'origine de dégâts importants aux ouvrages et est associé à un risque élevé de victimes physiques en raison de la rapidité et des dimensions du phénomène.
- **Effondrement généralisé** : abaissement à la fois violent et spontané de la surface sur parfois plusieurs hectares et plusieurs mètres de profondeur, tout le terrain au-dessus de la cavité s'effondrant d'un coup. La zone effondrée est limitée par des fractures subverticales. Généralement associés aux grandes carrières, les effondrements généralisés sont le plus souvent initiés par une rupture en chaîne des piliers de l'exploitation, le toit (plafond) descendant alors en masse. Ce type de phénomène peut générer des dégâts considérables aux constructions (y compris aux plus importantes) et provoquer un risque important de victimes physiques en raison de la rapidité et de l'importance du phénomène.

La communauté de communes compte de nombreuses cavités naturelles comme en témoigne la carte.

Elles sont essentiellement localisées dans les calcaires tithoniques du Jurassique supérieur, le long de l'Eygues.

Pour les cavités souterraines naturelles, l'Etat définit des zones d'aléa inconstructibles autour des cavités.

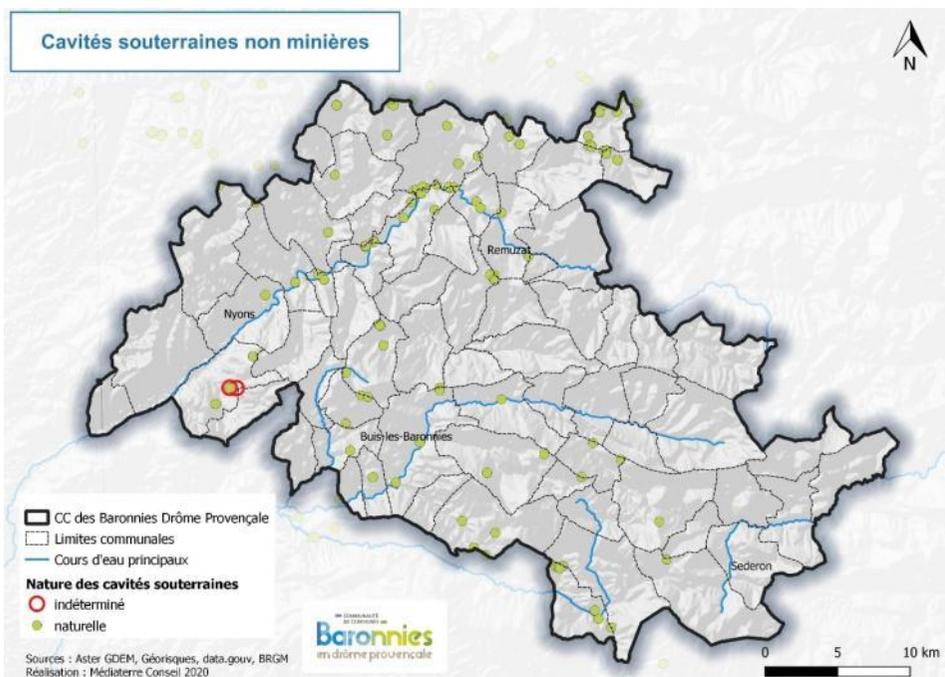


Figure 17: Carte de localisation des cavités souterraines non minières

1.2.3 Glissement de terrain et chute de blocs

Un glissement de terrain correspond à un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) sur une pente, le long d'une surface de rupture dite surface de cisaillement, d'une masse de terrain cohérent, de volume et d'épaisseur variables. Il s'agira de quelques mètres cubes dans le cas du simple glissement de talus ponctuel à quelques millions de

mètres cubes dans le cas d'un mouvement de grande ampleur pouvant concerner l'ensemble d'un versant. Une chute de blocs correspond à une désolidarisation soudaine et brutale d'une structure naturelle ou artificielle qui provoque la chute de matériaux.

La région est sujette au phénomène du fait de sa lithologie principalement marno-calcaire. Plusieurs épisodes de glissement et de chute de blocs ont été recensés sur le territoire. Comme par exemple l'éboulement de février 1923 qui survint dans le défilé des Trente Pas : un bus reliant Bourdeaux à Nyons fut emporté dans le ravin.

Un peu plus récemment, de nombreux glissements se sont produits dans la région, du fait des conditions météorologiques pluvieuses de l'automne 1993 et de l'hiver 1994. Ainsi, 44 communes ont toutes été reconnues sinistrées le 05 janvier 1994.

Arpavon	La Penne-sur-l'Ouvéze	Rémuzat
Aubres	La Roche-sur-le-Buis	Rochebrune
Ballons	La Rochette-du-Buis	Roussieux
Barret-de-Lioure	Le Poët-Sigillat	Sahune
Beauvoisin	Lemps	Saint-Auban-sur-l'Ouvéze
Bellecombe-Tarendol	Les Pilles	Sainte-Euphémie-sur-Ouvéze
Bésignan	Mérindol-les-Oliviers	Sainte-Jalle
Buis-les-Baronnies	Montbrun-les-Bains	Saint-Ferréol-Trente-Pas
Chauvac-Laoux-Montaux	Montferrand-la-Fare	Saint-Sauveur-Gouvernet
Condorcet	Montréal-les-Sources	Venterol
Cornillac	Pelonne	Verclause
Cornillon-sur-l'Oule	Pierrelongue	Vercoiran
Curnier	Plaisians	Villeperdrix
Eygalières	Pommerol	Vinsobres
La Charce	Reilhanette	

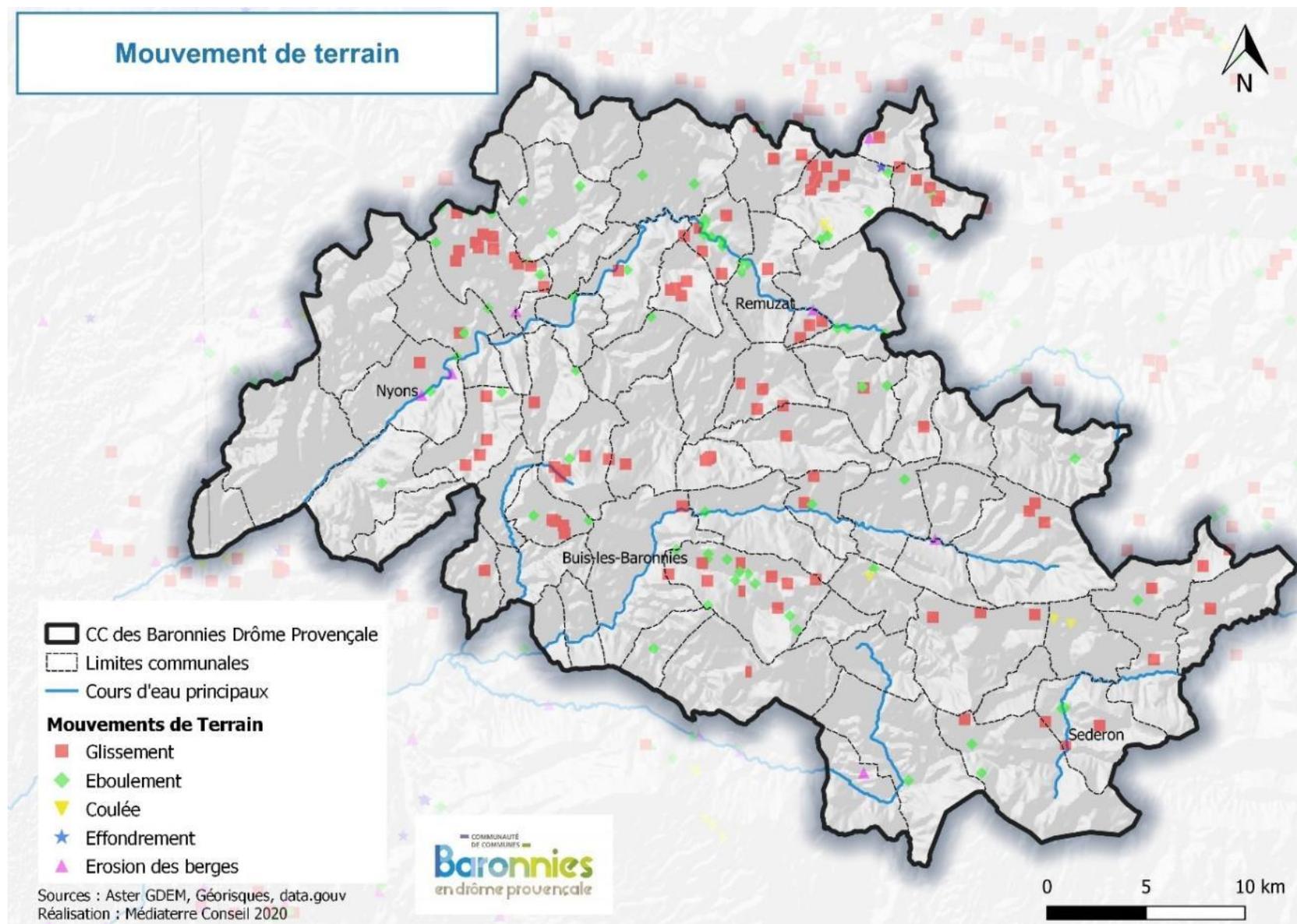


Figure 18 : Carte de localisation des mouvements de terrain

1.3 Risques sismiques

➤ Sources : DDRM Drôme

Le risque sismique désigne la combinaison entre l'aléa sismique, les biens et les populations qui y sont soumises, et leur vulnérabilité face à cet aléa. En fonction des situations géodynamiques, politiques, sociales et économiques, le risque sismique dans le monde est très variable, selon les régions considérées. Le risque sismique informe sur la probabilité et l'intensité des événements de séisme. Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R.563-1 à R.563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret no 2010-1254 du 22 octobre 2010, et article D.563-8-1 du code de l'environnement, créé par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010).

Le territoire est divisé en 2 zones : A l'Ouest et au Sud, la sismicité est modérée (3), tandis que l'Est est caractérisé par une sismicité faible (2).

Aucun arrêté CatNat relatif aux séismes n'a été pris sur la communauté de communes.

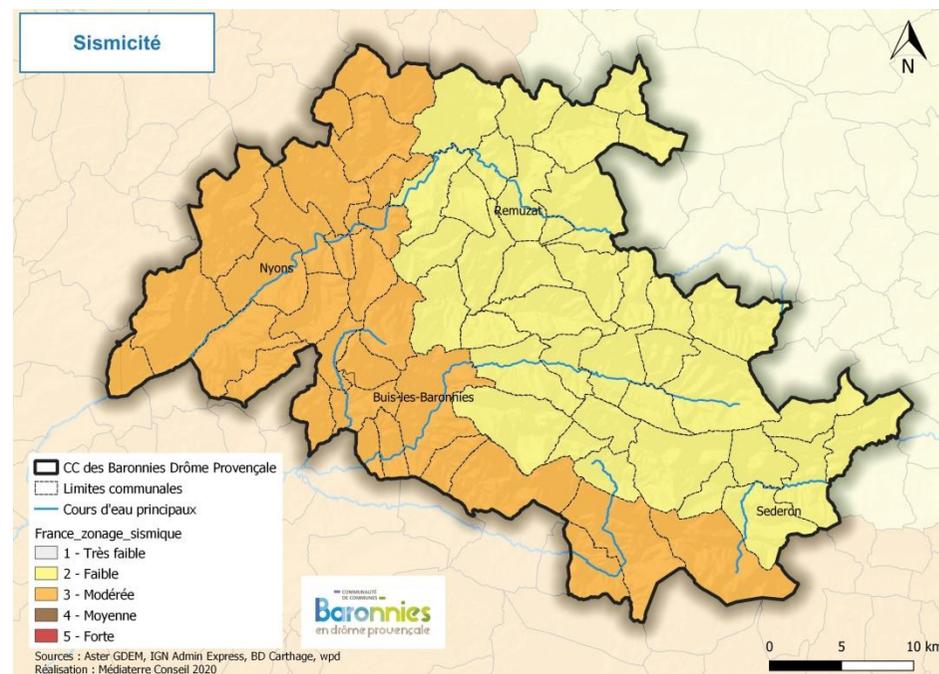


Figure 19 : Carte du zonage sismique

1.4 Risque de feux de forêt

- Sources : DDR Drôme, Prométhée, Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendie (PDPFCI)

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes. Généralement, la période la plus propice aux feux de forêt est l'été du fait des effets conjugués de la sécheresse, d'une faible teneur en eau des sols et de la végétation, des très faibles précipitations et du vent.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par imprudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance ;
- Un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie ;
- Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

Selon le DDRM, 13 communes sont soumises au risque feu de forêt : Aubres, Buis-les-Baronnies, Condorcet, Merindol-les-Oliviers, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains, Nyons, Piégon, Les Pilles, Plaisians, Remuzat, La Roche-sur-le-Buis, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Venterol et Vinsobres. Seul Buis-les-Baronnies possède un PPRif.

La banque de données Prométhée recense 95 incendies de plus d'un hectare, depuis 1973, sur la communauté de communes. Parmi eux, nombreux sont sur

des communes référencées comme non soumises au risque feu de forêt dans le DDRM.

Année	Commune	Surface (ha)	Année	Commune	Surface (ha)
1989	Arnayon	6	2006	Piégon	1
1989	Arpavon	3	1989	Plaisians	2
2002	Arpavon	11	1989	Plaisians	14
2010	Arpavon	1	1990	Plaisians	3
2017	Ballons	12	1991	Plaisians	4
2019	Ballons	3	1992	Plaisians	1
1989	Barret-de-Lioure	3	1997	Plaisians	10
1989	Barret-de-Lioure	5	2001	Plaisians	3
2006	Barret-de-Lioure	2	2002	Plaisians	35
2006	Barret-de-Lioure	14	2000	Poët-en-Percip (Le)	5
2019	Barret-de-Lioure	4	2004	Poët-en-Percip (Le)	2
1990	Beauvoisin	5	2005	Poët-Sigillat (Le)	3
1997	Beauvoisin	4	1989	Propiac	5
1989	Bellecombe-Tarendol	3	2008	Propiac	1
2003	Bellecombe-Tarendol	2	1988	Reilhanette	4
1991	Buis-les-Baronnies	1	2006	Reilhanette	1
1992	Buis-les-Baronnies	2	2002	Rochebrune	1
1994	Buis-les-Baronnies	3	1988	Roche-sur-le-Buis (La)	1
2005	Buis-les-Baronnies	2	1989	Roche-sur-le-Buis (La)	4
2005	Buis-les-Baronnies	2	1989	Roche-sur-le-Buis (La)	4
1991	Châteauneuf-de-Bordette	11	1992	Roche-sur-le-Buis (La)	3
2003	Châteauneuf-de-Bordette	10	1994	Roche-sur-le-Buis (La)	5
2007	Châteauneuf-de-Bordette	1	1997	Roche-sur-le-Buis (La)	1
1991	Chaudebonne	1	1999	Roche-sur-le-Buis (La)	1

2000	Chaudebonne	6	2004	Roche-sur-le-Buis (La)	1
2003	Chauvac-Laux-Montaux	2	2012	Roche-sur-le-Buis (La)	5
1994	Condorcet	1	2005	Rochette-du-Buis (La)	1
2016	Condorcet	3	1997	Sahune	3
2012	Cornillac	3	1997	Sahune	1
2003	Eygaliers	100	2008	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze	3
1992	Lemps	4	2000	Sainte-Jalle	1
2002	Lemps	2	1989	Saint-Ferréol-Trente-Pas	1
1991	Mérindol-les-Oliviers	1	2015	Saint-May	6
1992	Mirabel-aux-Baronnies	4	1989	Séderon	2
1989	Montauban-sur-l'Ouvèze	1	1990	Séderon	1
1990	Montauban-sur-l'Ouvèze	2	2003	Venterol	3
1998	Montauban-sur-l'Ouvèze	6	2006	Venterol	3
1997	Montaulieu	1	2000	Vers-sur-Méouge	20
1996	Montbrun-les-Bains	5	1989	Villeperdrix	2
1996	Montbrun-les-Bains	2	2000	Villeperdrix	2
2003	Montbrun-les-Bains	1	2013	Villeperdrix	2
2012	Montbrun-les-Bains	1	1990	Vinsobres	3
2003	Montguers	10	1993	Vinsobres	2
1988	Montréal-les-Sources	1	1998	Vinsobres	1
1994	Montréal-les-Sources	3	2002	Vinsobres	1
1990	Nyons	1	2003	Vinsobres	1
1995	Nyons	1	2003	Vinsobres	1
			2008	Vinsobres	1

Tableau 13 : Incendies entre 1973 et 2019 sur le territoire de la communauté de communes des Baronnies, en vert les communes identifiées comme soumises au risque feu de forêt dans le DDRM (source : Prométhée)

Notons que la fréquence des incendies est en constante diminution depuis les années 80 et ce, grâce aux méthodes de prévention, de protection et de

sensibilisation : aménagements (débroussaillage, création de pistes DFCI, zones tampon etc.) et veille météorologique de Météo France.

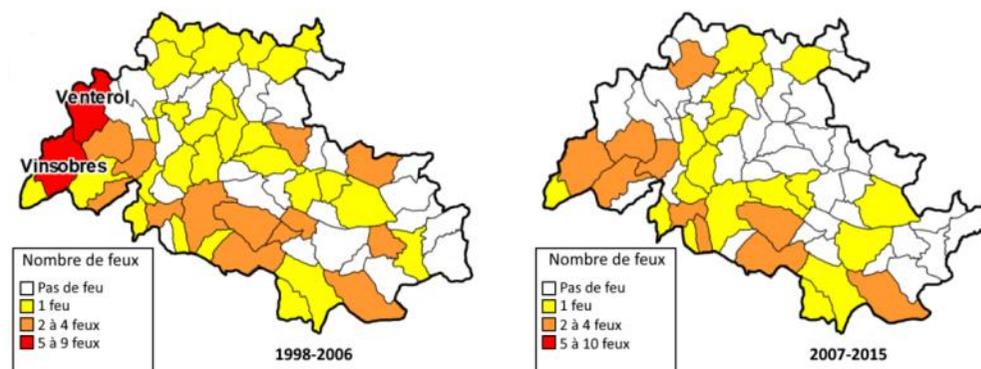


Figure 20 : Cartographie du nombre de feux de forêt par communes (source : PDPFCI 2017)

1.5 Risque de tempêtes/intempéries

➤ Sources : data.gouv.fr

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent 2 masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France est de type extratropical et se forme sur l'océan Atlantique au cours des mois d'automne et d'hiver. Elles progressent à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et peuvent concerner une largeur atteignant 2000 km. Le sud de la France est aussi régulièrement touché par des épisodes dits méditerranéens, principalement à l'automne et au début de l'hiver.

Le changement climatique pourrait être en outre à l'origine d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité de tels événements. On ne peut cependant pas

prévoir dans quelle mesure un territoire sera plus touché ni quelles sont les zones les plus vulnérables.

Outre le changement climatique, on considère que l'ensemble du territoire est concerné par le risque de tempête. La Communauté de Communes a en effet déjà connu des épisodes violents de tempête comme celle de novembre 1982.

La tempête 1982 aura entraîné la prise de 67 arrêtés CatNat sur la communauté de communes, soit l'ensemble de la CCBDP.

1.6 Synthèse des risques naturels présents sur le territoire

Communes	Inondation	Feux de forêt	Sismique	Mouvement de terrain	Tempête/ Intempérie	Total	PPRI	PPRmt	PPRif	Communes	Inondation	Feux de forêt	Sismique	Mouvement de terrain	Tempête/ Intempérie	Total	PPRI	PPRmt	PPRif
ARPAVON			X	X	X	2				PENNE-sur-l'OUVEZE (La)	X		X	X	X	4	X		
AUBRES	X	X	X	X	X	6				PIEGON		X	X	X	X	4			
AULAN			X	X	X	3				PIERRELONGUE	X		X	X	X	4	X		
BALLONS			X	X	X	3				PILLES (Les)	X	X	X	X	X	5			
BARRET-de-LIOURE			X	X	X	3				PLAISANS	X	X	X	X	X	5	X		
BEAUVOISIN			X	X	X	3				POET-en-PERCIP (Le)	X		X	X	X	4			
BELLECOMBE-TARENDOL			X	X	X	3				POET-SIGILLAT (Le)			X	X	X	3			
BENIVAY-OLLON	X		X	X	X	4	X			POMMEROL			X	X	X	3			
BESIGNAN	X		X	X	X	4				PROPIAC	X		X	X	X	4	X		
BUIS-les-BARONNIES	X	X	X	X	X	5	X	X	X	REILHANETTE	X		X	X	X	4	X		
CHARCE (La)	X		X	X	X	4				REMUZAT	X	X	X	X	X	5	X		
CHATEAUNEUF-de-BORDETTE			X	X	X	3				RIOMS			X	X	X	3			
CHAUDEBONNE			X	X	X	3				ROCHEBRUNE			X	X	X	3			
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX			X	X	X	3				ROCHE-sur-le-BUIS (La)	X	X	X	X	X	5	X	X	
CONDORCET	X	X	X	X	X	5	X	X		ROCHETTE-DU-BUIS (LA)			X	X	X	3			
CORNILLAC			X	X	X	3				ROUSSIEUX			X	X	X	3			
CORNILLON-sur-l'OULE			X	X	X	3				SAHUNE	X		X	X	X	4			
CURNIER	X		X	X	X	4				SAINT-AUBAN-sur-OUVEZE	X		X	X	X	4	X		
EYGALAYES			X	X	X	3				SAINT-EUPHEMIE-sur-OUVEZE	X		X	X	X	4	X		
EYGALIERS	X		X	X	X	4	X			SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS	X	X	X	X	X	5			
EYROLES			X	X	X	3				SAINTE-JALLE	X		X	X	X	4			
IZON-la-BRUISSE			X	X	X	3				SAINT-MAURICE-sur-EYGUES	X		X	X	X	4	X		
LEMPES			X	X	X	3				SAINT-MAY			X	X	X	3		X	
MERINDOL-les-OLIVIERS	X	X	X	X	X	5	X			SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT			X	X	X	3			
MEVOUILLON			X	X	X	3				SEDERON	X		X	X	X	4	X	X	
MIRABEL-aux-BARONNIES	X	X	X	X	X	5	X			VALOUSE			X	X	X	3			
MONTAUBAN-sur-OUVEZE	X		X	X	X	4	X			VENTEROL	X	X	X	X	X	5	X		
MONTAULIEU			X	X	X	3				VERCLAUSE			X	X	X	3			
MONTBRUN-les-BAINS	X	X	X	X	X	5	X			VERCOIRAN	X		X	X	X	4	X		
MONTFERRAND-la-FARE			X	X	X	3				VERS-sur-MEOUGE			X	X	X	3			
MONTGUERS	X		X	X	X	4	X			VILLEFRANCHE-le-CHATEAU			X	X	X	3			
MONTREAL-les-SOURCES			X	X	X	3				VILLEPERDRIX			X	X	X	3			
NYONS	X	X	X	X	X	5	X			VINSOBRES	X	X	X	X	X	5	X		
PELONNE			X	X	X	3													

Tableau 14 : Synthèse des risques naturels présents sur chaque commune (source DDRM)

X : présence

PCAET Communauté de Communes des Baronnies

1.7 Focus sur la vulnérabilité au changement climatique

Vulnérabilité des aménagements urbains

Les aménagements urbains vont potentiellement être soumis à une exposition plus prégnante des risques suivants :

- Les fortes pluies entraînent des ruissellements abondants et des débordements qui constituent une grande cause de dégâts. Alors que les résultats des études de Météo France et du DRIAS tendent vers une situation plutôt neutre au regard de la pluviométrie et de la fréquence/intensité du risque inondation, il est tout de même à noter qu'en réalité, ce risque est assez difficile à prévoir en raison des projections climatiques floues du paramètre de la pluviométrie. Ce risque demeure donc un risque à ne pas négliger sur le territoire.
- Les risques de retrait gonflement des argiles en sous-sols liés aux alternances de fortes sécheresses-fortes pluies sont plus récurrents. Ils pourraient alors entraîner des dommages aggravés aux bâtiments (fissurations des façades, distorsion des portes et fenêtres, dislocations des dallages et des cloisons, rupture de canalisations, etc.).
- Les risques d'incendies et de feux de forêt présentent un fort potentiel d'aggravation en raison de l'augmentation des températures et des épisodes de sécheresse en contexte de territoire occupé à presque 50% par les forêts.
- Le constat a été fait que la fragmentation des habitats naturels freine l'adaptation des espaces naturels au changement climatique. Il s'agit de réintroduire la nature en ville, de garder une large diversité et d'établir des continuités écologiques.

- Les structures urbaines conditionnent les impacts de l'effet d'îlot de chaleur urbain et la qualité de l'air qui s'en trouve fortement dégradée. Les futurs aménagements doivent prendre en considération ce constat.

Vulnérabilité de la ressource en eau

La ressource en eau pourrait diminuer sous les effets cumulatifs de la baisse moyenne des précipitations et de l'augmentation des jours secs. En parallèle, les prélèvements en période caniculaire seront plus importants, ce qui renforcera les pressions quantitatives sur la ressource estivale. Il est nécessaire de considérer également l'assainissement et les conditions de rejets. Les baisses des précipitations, de la recharge et donc du niveau des nappes, la baisse des débits des cours d'eau pourraient renforcer :

- les conflits d'usage sur les ressources actuellement utilisées, en particulier les eaux souterraines,
- l'intérêt de développer les éléments qui permettent une « climatisation naturelle » de la ville par la gestion des eaux pluviales, des rivières urbaines ou plans d'eau et des espaces naturels en ville,
- la modification de l'hydrologie des cours d'eau qui pourrait les rendre encore davantage vulnérables aux pollutions.

Par ailleurs la possibilité d'accroissement des phénomènes d'orages renforce l'intérêt d'une gestion des eaux pluviales par des moyens adaptés, durables et qui participeront à la temporisation des événements.

La variabilité de la ressource en eau est susceptible d'impacter de multiples manières la vie des habitants, de nombreux secteurs économiques et les écosystèmes.

Vulnérabilité des citoyens

Les menaces à anticiper concernant la santé des citoyens sont multiples :

- phénomènes allergiques (épisodes polliniques plus longs, prolifération de l'ambrosie, expositions plus fréquentes à des chenilles processionnaires),
- bactéries, virus et leurs vecteurs (dengue, chikungunya et zika du moustique tigre ; maladies vectorielles à tiques (MVT) comme la maladie de Lyme),
- prolifération de la berce du Caucase, provoquant irritations et brûlures sur la peau,
- cancers liés aux UV,
- impacts des fortes chaleurs sur la santé mentale (fatigue excessive du corps, impact sur la quantité et la qualité du sommeil, limitation des activités physiques et sportives sources de détente et de réduction du stress, isolement induit par la limitation des sorties en règle générale).

Les restrictions d'eau, la baisse de la qualité de l'eau (concentration de polluants augmentée dans une quantité d'eau plus faible) et de l'air (multiplication des acariens, bactéries voire moisissures en cas de chaleurs humides, et augmentation de l'émanation de produits toxiques) du fait du changement climatique peuvent également entraîner des impacts sanitaires aggravés.

En cas de fortes chaleurs estivales, des risques de défaillance de la chaîne du froid peuvent par ailleurs survenir. A noter également que la formation de l'ozone, polluant très irritant, est très sensible à de telles conditions météorologiques. Ainsi, les épisodes caniculaires comportent des risques de surmortalité des populations fragiles.

Une plus grande fréquence des risques naturels est également un facteur de surmortalité ponctuelle.

Vulnérabilités des écosystèmes

Les changements progressifs des conditions des milieux naturels font évoluer les aires de répartition actuelles des espèces avec la menace de disparition d'écosystèmes.

De nombreux animaux sont sensibles aux changements de températures et aux bouleversements climatiques qui modifient leurs habitats et l'accès à la nourriture et à l'eau. La France figure parmi les dix pays qui comptent le plus grand nombre d'espèces menacées (Source : ADEME). 30 % des oiseaux des champs ont déjà disparu en France en 15 ans, 40 % des pollinisateurs invertébrés y sont en voie de disparition (dont une majorité d'abeilles et de mouches). La chenille processionnaire qui attaque les pins a progressé vers le nord et la montagne et menace désormais la quasi-totalité de la métropole. La baisse des débits fluviaux perturbe par ailleurs les milieux aquatiques.

Depuis 20 ans, la santé des forêts françaises se dégrade. À cause des sécheresses successives, des vagues de fortes chaleurs, de la propagation de ravageurs, de champignons et de maladies, certaines essences dépérissent comme l'épicéa, le frêne, le hêtre, l'orme et plus récemment le châtaignier. Si la forêt continue de dépérir, elle captera moins de carbone et si davantage d'arbres meurent, ils libéreront une plus grande quantité de carbone. La forêt risque alors de ne plus jouer son rôle de puits de carbone comme par le passé.

En raison du changement climatique, les essences qui ont besoin de beaucoup d'eau vont décliner, comme certaines essences très présentes à l'échelle nationale : le chêne pédonculé, le sapin pectiné ou l'épicéa. D'autres vont

prendre une plus grande importance, comme le chêne pubescent et le pin maritime, car elles sont mieux adaptées aux conditions climatiques futures. Pour l'Office national des forêts, la moitié de la forêt française pourrait avoir changé de visage d'ici 50 ans.

En territoire des Baronnies en Drôme Provençale, il est donc à prévoir une raréfaction du hêtre au profit du chêne pubescent.

Vulnérabilités des activités économiques

Les activités agricoles et forestières peuvent souffrir de la diminution du nombre de jours de pluie qui pourra entraîner des épisodes de sécheresse. Des essences d'arbres sont en train de migrer vers le nord et s'installent également plus en altitude pour pousser sous des températures moins chaudes et bénéficier de suffisamment d'eau. Mais le changement climatique s'accélère et de nombreux arbres n'ont pas le temps de migrer suffisamment vite. Pour aider les arbres à s'installer sous des climats plus favorables, les forestiers sélectionnent les essences et les variétés des arbres qui résistent le mieux localement. Ils plantent par exemple des essences méditerranéennes plus au nord (chêne vert, chêne liège, chêne pubescent). Une forêt plus diversifiée peut avoir plus de chances de résister aux aléas climatiques et aux ravageurs. De même, la forêt « mosaïque » (constituée d'une futaie régulière et d'une futaie irrégulière, d'un îlot de sénescence c'est-à-dire en évolution naturelle, d'un îlot de vieillissement, d'une zone en régénération, si possible d'une zone ouverte humide, etc.) permet de rendre la forêt plus résistante et résiliente.

Concernant l'agriculture, la diminution du nombre de jours de gel peut avoir un impact fort sur les cultures. En effet, ceci peut favoriser un redémarrage plus précoce de la végétation, rendant les cultures plus vulnérables aux dernières gelées (gelées tardives), moins fréquentes mais encore possibles, pouvant

provoquer des dégâts catastrophiques à cette période où les cultures sont vulnérables (il suffit d'une seule nuit en dessous de -3 à -5°C pour dévaster les cultures). Les dates de récolte pourraient également être modifiées, car des températures plus élevées en moyenne sur la saison perturbent les cycles des végétaux sauvages et des plantes cultivées. On constate ainsi en France de nombreux exemples de floraisons, de mise à feuille et de maturation des fruits plus précoces, et à contrario de chute des feuilles plus tardive pour les feuillus à l'automne.

Sans oublier que les bâtiments, les réseaux de transport et d'alimentation en énergie doivent également être conçus pour être résistants face à ces événements climatiques extrêmes.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

2.1 Risque de TMD (Transport de Matière Dangereuse)

➤ Sources : DDRM Drôme

Une matière est dite dangereuse par ses propriétés physiques, chimiques ou les réactions qu'elle peut provoquer, pouvant ainsi présenter un danger grave pour l'homme et/ou son environnement. Cette substance peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires, maritimes ou fluviales ou par canalisation. En France et de manière générale en Europe, les transports de matières dangereuses sont peu impliqués dans les accidents majeurs. Ils sont entourés d'un maximum de mesures de précaution et d'une attention constante.

Dans le cas d'un accident engendrant une explosion, les conséquences d'un tel événement peuvent se faire sentir dans un rayon jusqu'à 350 mètres. Mais si celui générerait un nuage toxique, selon l'intensité du vent et la densité du produit, alors ce nuage pourrait s'étendre à plusieurs centaines de kilomètres.

2.1.2 Risque de TMD par voies routières et ferroviaires

Le risque TMD est largement lié aux voies routières puisque beaucoup de substances plus ou moins dangereuses sont transportées par des poids-lourds. La communauté de communes Baronnies est traversée uniquement par des départementales, qui pourraient donc être empruntées par des poids lourds transportant des matières dangereuses. Il s'agit des départementales :

D546	D538	D108	D94C	D61
D542	D116	D94	D64	D5

Dans le DDRM, 16 communes sont identifiées comme pouvant être impactées par le transport de matières dangereuses :

AUBRES	REMUZAT
CONDORCET	SAHUNE
CURNIER	SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES
MIRABEL-AUX-BARONNIES	SAINT-MAY
NYONS	VENTEROL
PELONNE	VERCLAUSE
PIEGON	VILLEPERDRIX
LES PILLES	VINSOBRES

Tableau 15 : Liste des communes soumises au risque TMD

Les voies ferrées sont aussi des axes de communication empruntés pour le TMD et représentent également un risque.

Aucune voie ferrée ne traverse la communauté de communes. En revanche, un réseau entoure tout le territoire, dans un rayon compris entre 10 et 50 km.

2.1.3 Risque de TMD par canalisations

De nombreuses canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures ou produits chimiques) sont présentes sur le territoire national (oléoducs, gazoducs, etc.). Ces installations font l'objet de contraintes techniques (études de risques, analyses de dangers, procédés techniques spécifiques) et d'une surveillance particulièrement développée, ce qui permet d'assurer leur fonctionnement quotidien dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Afin de renforcer la prévention des risques inhérents à ce type d'installations, le gouvernement a décidé d'instituer des servitudes d'utilité publique à leur proximité immédiate. Il s'agit de maîtriser le développement urbain dans des zones préalablement définies en fonction du type de dangers encourus.

Selon le DDRM de la Drôme, Nyons et Venterol sont les 2 communes concernées par ce risque dans la mesure où une canalisation de transport gaz les traverse.

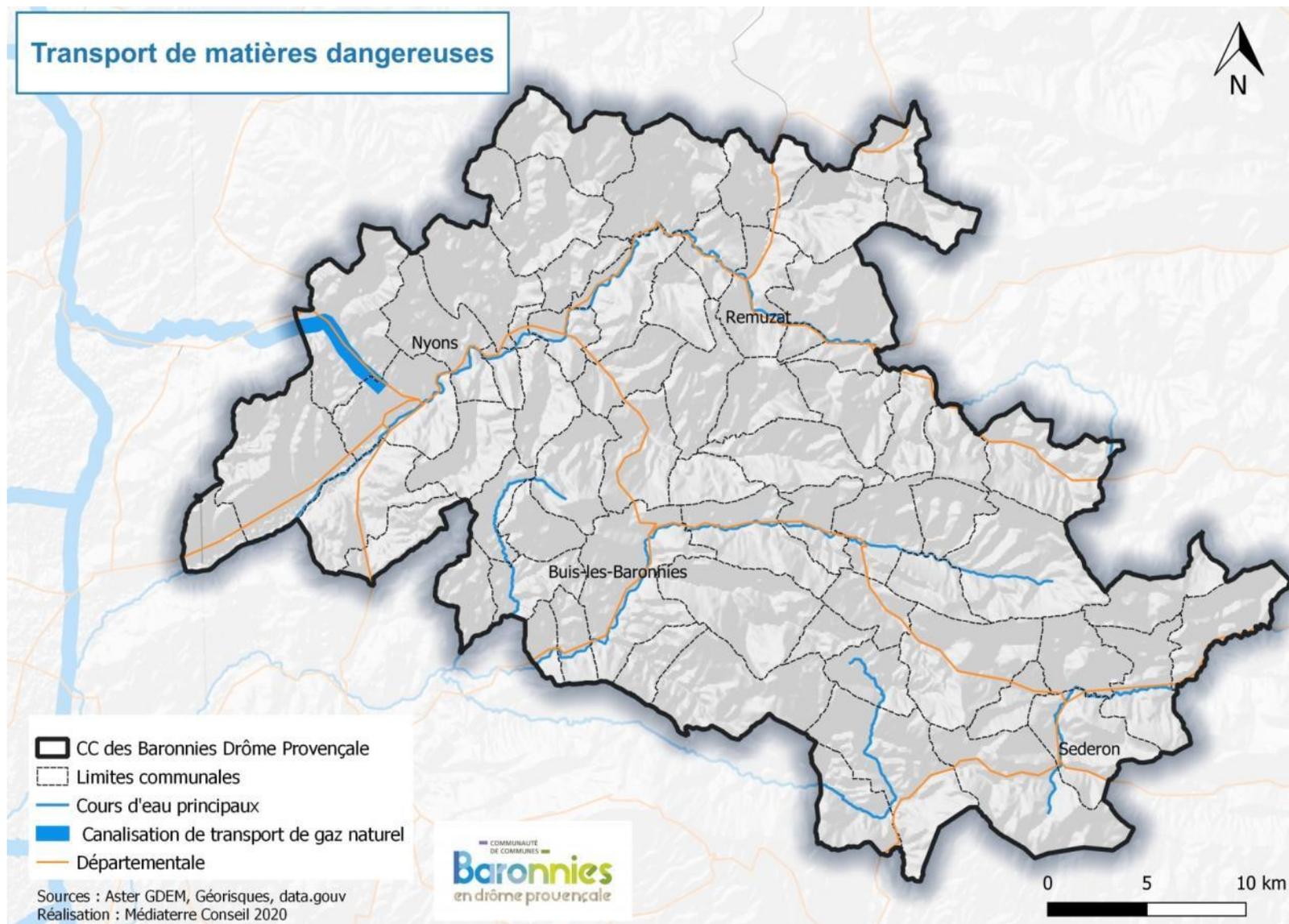


Figure 21: Carte des réseaux de transport de matières dangereuses

2.2 Risque industriel

➤ Sources : Géorisques

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Il s'agit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à un de ces 3 régimes en fonction de leur potentiel d'impact :

- **Déclaration** : démarche simplifiée mise en place pour les établissements de petite taille et ayant peu d'incidence sur l'environnement.
- **Enregistrement** : démarche intermédiaire qui équivaut à une demande d'autorisation simplifiée qui ne nécessite pas d'étude de danger ou d'impact.
- **Autorisation** : démarche longue et complexe que doivent réaliser les installations de grande taille et ou engendrant des impacts et risques importants sur l'environnement qui l'entoure. Cette procédure exige l'élaboration d'études de danger et d'impact ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

Les ICPE soumises à autorisation présentant des quantités de produits dangereux dépassant les seuils fixés dans la directive européenne Seveso, sont soumises à une réglementation plus stricte. Ce sont les établissements classés **SEVESO**. Ils doivent répondre à des exigences particulières : obligation de réaliser des études de dangers, obligation de réaliser des plans de secours et d'informer les populations, etc...

Ces sites SEVESO font parfois l'objet de **Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRT)** pour permettre comme dans le cas des PPRN, la protection des biens et des personnes en maîtrisant l'urbanisation. Le PPRT vaut servitude d'utilité publique.

Aucun site Seveso n'est présent la communauté de communes. Le plus proche est à environ 21 km et ne présente aucun risque pour le territoire. En revanche quelques ICPE sont localisées sur certaines communes. Mais ils ne présentent pas ou peu de risques pour l'environnement et les habitants :

Commune	Nom entreprise	Régime	Description
Aubres	Socova	Autorisation	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
Barret de Lioure	Drôme agregats	Autorisation	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
Buis-les-Baronnies	Spaggiari frères	Autorisation	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
Cornillon sur l'Oule	Brun Jean Paul	Autorisation	Construction de réseaux pour fluides
Cornillon sur l'Oule	Garaix Alexis	Non connu	Récupération de matières métalliques recyclables
Curnier	GIE Drôme Porvençale	Autorisation	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
Curnier	Groupe Ferrand Loreille TP	Autorisation	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
La Charce	Aubery Gerard T.P.S.A.S.	Autorisation	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
Nyons	Société coopérative agricole du Nyonsais	Enregistrement	Vinification
St-Auban-sur-l'Ouvèze	Bontoux S.A.S	Autorisation	Fabrication d'huiles essentielles
St-Maurice-sur-l'Eygue	SCA cave des Coteaux de Saint Maurice	Enregistrement	Vinification
Vinsobres	Autrand Amandine	Enregistrement	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques
Vinsobres	Cave la Vinsobraise SCAV	Enregistrement	Vinification

Tableau 16: Liste des ICPE de la CCBDP

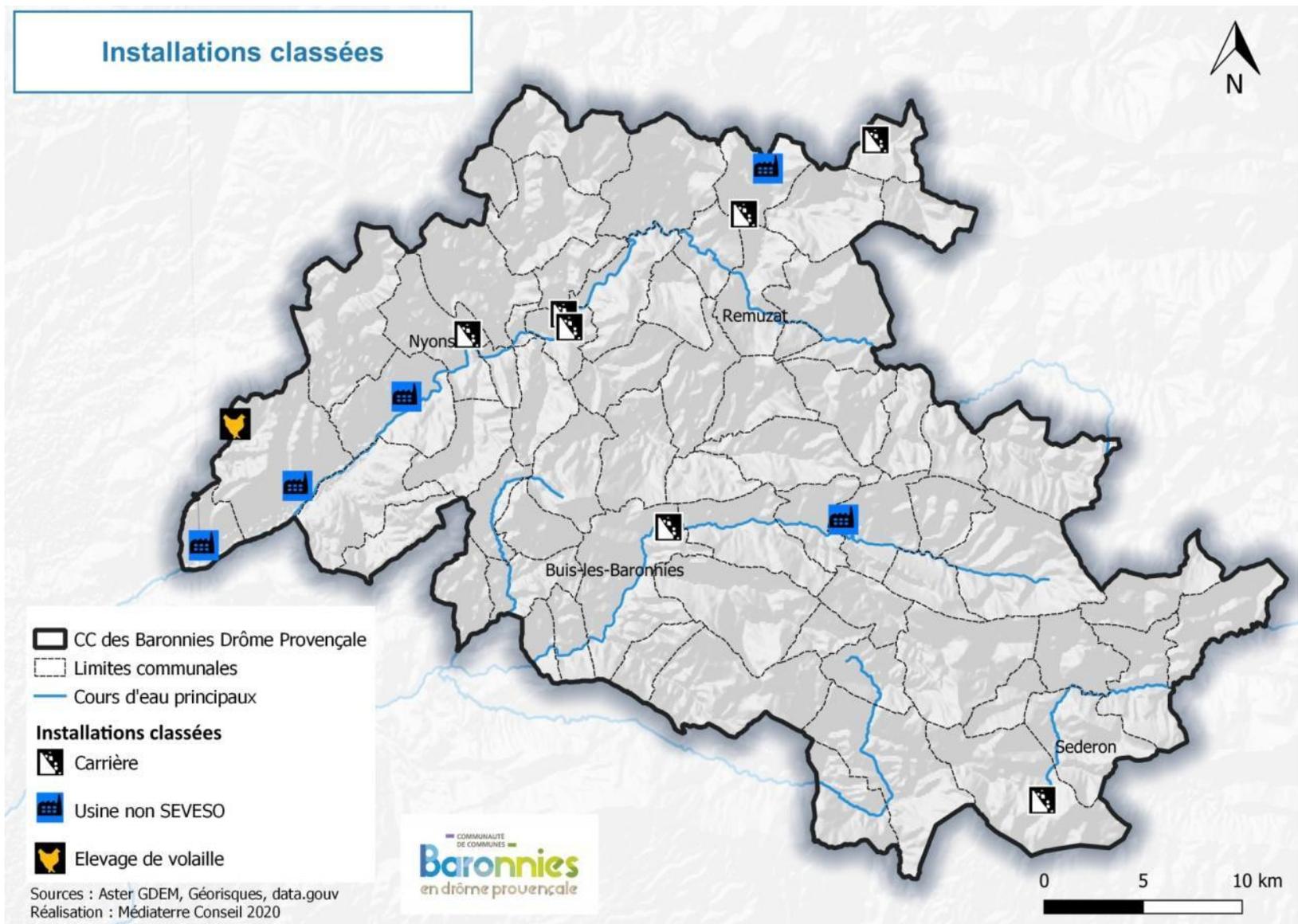


Figure 22 : Carte de localisation des installations classées pour l'environnement

2.3 Risque nucléaire

➤ Sources : DDRM Drôme

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Ces accidents ont pour conséquence la contamination de l'environnement via la faune (effets plus ou moins similaires à l'homme), la flore qui est détruite ou polluée, les cultures et les sols, qui peuvent être contaminés de façon irréversible (exemple de Tchernobyl). Enfin, un accident nucléaire a également de graves conséquences sur l'outil économique et engendre des coûts importants, notamment pour la restauration du site, la perte des biens, des cultures, etc.

D'après le DDRM, la communauté de communes n'est pas concernée par ce risque. Néanmoins la centrale la plus proche est située à une vingtaine de kilomètres. Il s'agit du site de Tricastin.

2.4 Risque de rupture de barrage

➤ Sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs

Malgré une surveillance stricte, un barrage peut céder de manière imprévue et brutale. Dû à l'usure, une malfaçon, un mauvais dimensionnement, ou lors de la survenue d'une crue très exceptionnelle, cette rupture entraîne l'inondation de la vallée alentour, sur plusieurs kilomètres.

La probabilité d'un tel évènement est très faible et aucune commune de la communauté de communes n'est menacée par ce risque.

ATOUT	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de risques industriels - Risques bien identifiés - Urbanisation faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 5 risques identifiés sur chaque commune - Des risques naturels très présents sur le territoire : inondations, glissements de terrain, retrait gonflement des argiles, chutes de blocs, feu de forêt
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le ruissellement en maîtrisant l'étalement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements climatiques sont susceptibles d'affecter le régime pluvial, et ainsi d'accentuer les risques d'inondation et de sécheresse - Des aléas d'intensité exceptionnelle sont toujours susceptibles de se produire de manière imprévisible

Enjeux environnementaux principaux :

- Protéger le territoire vulnérable face aux risques naturels (population et biens)
- L'occurrence et/ou l'intensité des évènements climatiques dépendent fortement du changement climatique. Les actions menées pour lutter contre celui-ci rendront le territoire moins vulnérable
- Considérer ces risques, d'autant plus accrus par le changement climatique, dans les travaux de rénovation énergétique ou de modification du réseau (électricité, gaz, chaleur) pouvant subir des dommages à cause de ces aléas. La mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables doit aussi considérer ces risques

NUISANCES ET POLLUTIONS

I. SITES BASIAS-BASOL – ETABLISSEMENTS POLLUEURS

1.1 Les sites BASIAS

➤ Sources : Infoterre BRGM ; Géorisques-BASIAS

L'inventaire des anciennes activités industrielles et activités de service, conduit systématiquement à l'échelle départementale depuis 1994, alimente la base de données nationale, BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service).

Il existe 126 sites BASIAS au sein des Baronnies. On note une forte concentration à Nyons ainsi qu'à Buis-les-Baronnies.

Commune	Nombre de sites BASIAS
Arpavon	1
Aubres	3
Ballons	1
Buis-les-Baronnies	12
Condorcet	5
La roche-sur-le-buis	1
Les Pilles	3
Mévouillon	1

Commune	Nombre de sites BASIAS
Propiac	1
Remuzat	1
Sahune	7
Saint Auban sur l'Ouvèze	1
Saint Euphémie sur l'Ouvèze	1
Saint-Ferrerol-trente-pas	1
Saint-Jalle	3
Saint-Maurice-sur-Eygues	3

Mirabel-aux-baronnies	6
Montaulieu	1
Montbrun-les-bains	8
Nyons	51
Plaisians	1

Saint-May	1
Sederon	2
Venterol	2
Verclause	1
Vinsobres	8

Tableau 17 : Liste des Sites BASIAS au sein de la CC des Baronnies

1.2 Etablissements pollueurs

➤ Source : InfoTerre BRGM

Le site du BRGM permet aussi un recensement des établissements pollueurs, plus précisément des établissements déclarants des rejets et transferts de polluants.

Ce registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est un inventaire national :

- ❖ des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol
- ❖ de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux.

Sur le territoire de la CC des Baronnies, 1 établissement pollueur a été identifiés par le BRGM :

- ❖ Bontoux SAS (Saint-Auban sur l'Ouvèze)

Sites BASIAS et établissement pollueur

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

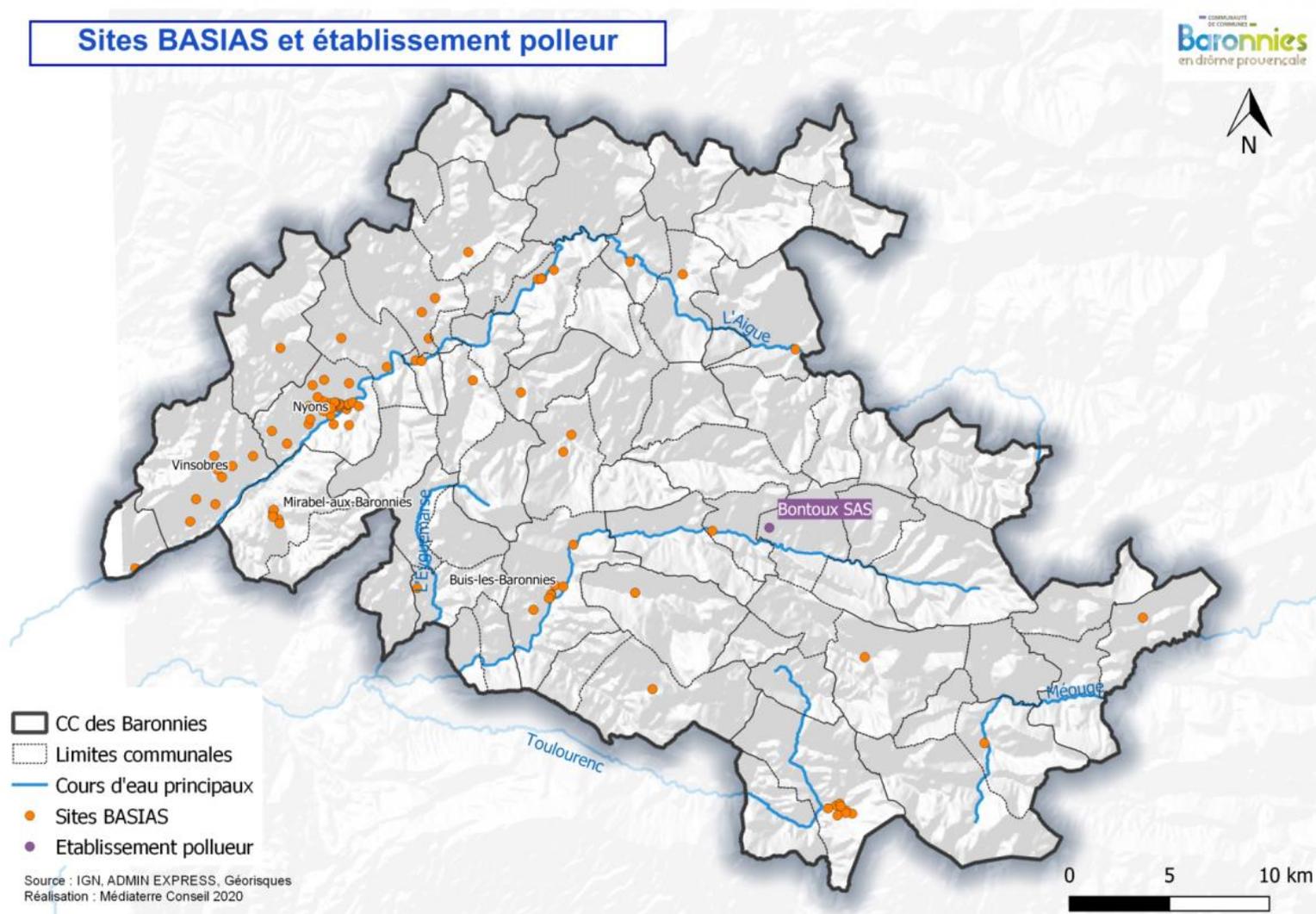


Figure 23 : Carte des Sites BASIAS et établissement pollueur

II. GESTION DES DÉCHETS

2.1 Organisation

➤ Sources : <http://www.sypp.fr>

Le Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.), syndicat mixte compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, est une structure qui se met au service d'un territoire et de ses habitants. En 2020, le syndicat des Portes de Provence regroupe 7 Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Sud Drôme-Ardèche et du Nord Vaucluse dont la CC des Baronnies, soient 171 communes et 208060 habitants.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale gère 3 déchèteries qui accueillent les usagers dans des espaces entièrement dédiés au tri et à la valorisation des déchets dans les communes de Buis-les-Baronnies, Nyons et Sédéron. Ce sont les encombrants, les végétaux, et les gravats les plus représentatifs de ces déchetteries.

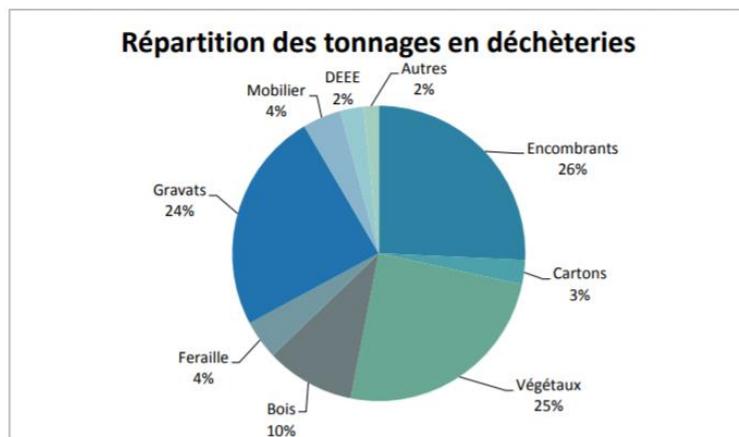


Figure 24 : Répartition des tonnages dans les déchèteries de la CC des Baronnies

Le Syndicat des Portes de Provence s'occupe du tri des matériaux recyclables sur son territoire. À l'exception des ultimes, l'ensemble des déchets produits contiennent des matières qui peuvent être recyclées ou valorisées. Les centres de tri permettent de séparer plus finement les différents types de produits selon leurs compositions chimiques. Dès lors, les déchets recyclables apportés par les collectivités sont réceptionnés sur un quai de transfert puis sur un centre de tri où ces derniers sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les refus de tri sont quant à eux valorisés énergétiquement.

2.2 Les tonnages

➤ Sources : <http://www.cc-bdp.fr>, <http://www.sypp.fr>

En 2019, 114 780 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble des communes dont le S.Y.P.P. assure la gestion des déchets.

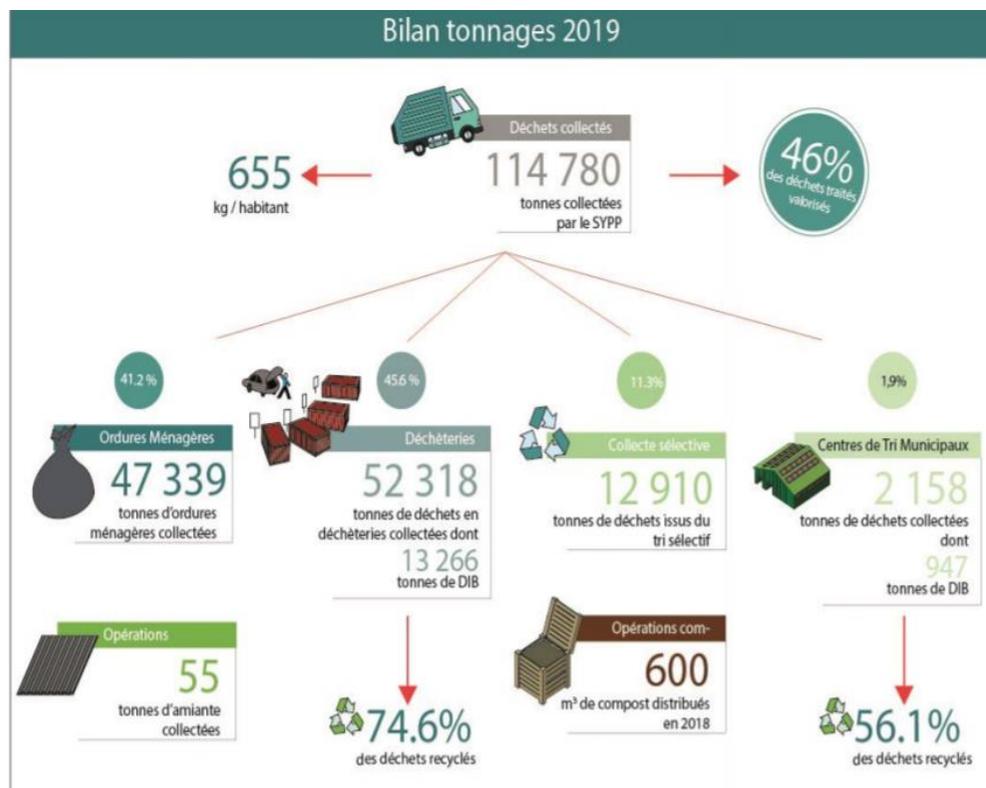


Figure 25 : Bilan tonnages des déchets collectés dans le CC des Baronniees en 2019

En 2019, il a été constaté une baisse importante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles produits sur le territoire du SYPP. Il convient de noter que l'ensemble des collectivités membres du SYPP connaissent une baisse des tonnages plus ou moins importantes suivant le territoire. L'augmentation du tonnage sur la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale s'explique essentiellement par le nettoyage intégral de la plateforme de Rémuzat dans le cadre de sa fermeture. Le tonnage n'est donc pas représentatif de la situation réelle. L'augmentation des tonnages de tri sélectif sur l'année

2019 couplée à des actions de prévention et à l'extension des consignes de tri peut expliquer la baisse des tonnages d'ordures ménagères d'autant plus que la population ne cesse de s'accroître.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles

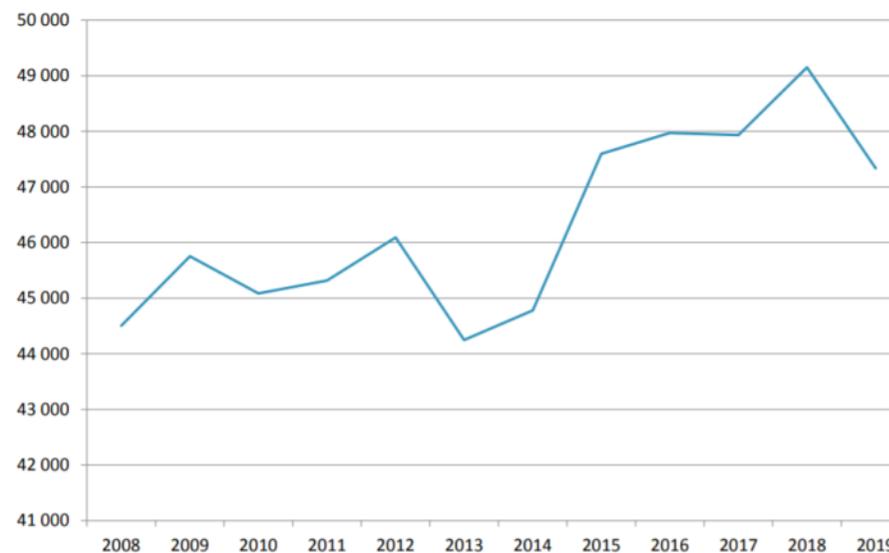


Figure 26 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles au sein de la CC des Baronniees

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'évolution de la production d'ordures ménagères peut être représentée par un ratio en kilos par habitant et par an. En 2019, ce ratio est de 375 kg/hab/an pour la Communauté de commune des Baronniees :

Ordures ménagères**Bilans tonnages 2019**

Structures	2018	2019	Evolution 2018/2019	Ratio en kg/hab 2019
Montélimar Agglomération	19 105	18 678	- 2.24 %	279.70
Drôme Sud Provence	11 522	11 109	- 3.58 %	257.18
Enclave des Papes-Pays de Grignan	6 715	6 253	- 6.88 %	264.98
Rhône aux Gorges de l'Ardèche	5 498	5 317	- 3.29 %	274.23
Ardèche Rhône Coiron	3 744	3 586	- 4.22 %	306.50
Dieulefit-Bourdeaux	2 283	2 028	- 11.17 %	208.75
Baronnies en Drôme Provençale	284	368	+ 29.58 %	374.75
Total SYPP	49 151	47 339	- 3.69 %	269.96

Tableau 18 : Bilan tonnages des ordures ménagères par CC en 2018 et 2019

Selon le rapport d'activité annuel du SYPP, en 2018, le ratio en kg/hab/an était de 284 pour la Communauté de commune des Baronnies. Le nombre de déchets par habitant a donc augmenté depuis 2018 au sein de la communauté de commune.

2.3 Les efforts de réduction des déchets – la valorisation des déchets

➤ Sources : <https://www.sypp.fr/wp-content/uploads/2020/06/rapport-annuel-2019.pdf>

Le 17 octobre 2019, les Présidents de l'association des Maires de la Drôme, du SYPP et du SYTRAD ont signé une charte départementale d'engagement visant à mettre en œuvre des actions éco-responsables lors des différents évènements qui ont lieu dans les communes, EPCI et Syndicats du département de la Drôme. Cette charte est composée des articles suivants :

- Article 1 : Réduire la production de déchets
- Article 2 : Inciter au tri et à la propreté
- Article 3 : Sensibiliser et mobiliser les acteurs
- Article 4 : Organiser la bonne gestion des déchets Ces quatre articles laissent apparaître vingt-six actions en faveur de la réduction des déchets.

De plus, le Syndicat réalise chaque année par le biais de son ambassadeur du tri des actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets auprès des différents acteurs du territoire (écoles, associations, élus...) :

- ✓ En 2019, le Syndicat est intervenu dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les jeunes enfants à la réduction des déchets et au tri. Des visites de sites ont été organisées (12 en 2019) sur des sites variés comme le centre d'enfouissement, la plateforme de compostage ou encore le centre de tri. Enfin, le SYPP intervient également lors des manifestations du territoire pour sensibiliser le grand public aux gestes d'éco-consommation et de tri.
- ✓ Dans le cadre de l'extension des consignes de tri sur l'année 2019, huit ambassadeurs du tri ont été recrutés pour réaliser sur deux mois une

campagne de communication en porte à porte auprès des habitants du territoire. 10 704 usagers ont ainsi été informés et sensibilisés aux nouveaux gestes de tri. Cette opération a vocation à perdurer dans les années à venir en fonction des besoins de chaque territoire.

- ✓ Afin que l'ensemble des acteurs du territoire soient sensibilisés, le Syndicat a organisé en 2019 des réunions de présentation des projets aux associations du territoire ainsi qu'aux bailleurs sociaux. En complément, 172 élus et agents territoriaux ont été formés aux bonnes pratiques afin de sensibiliser et de répondre aux usagers du territoire.
- ✓ En 2019, le Syndicat des Portes de Provence a renouvelé son opération de distribution de compost biologique gratuit aux particuliers du territoire en collaboration avec leurs partenaires. Deux opérations ont été ainsi réalisées sur cinq déchèteries permettant ainsi la distribution de plus de 600 m³.
- ✓ Depuis 2006, le Syndicat des Portes de Provence organise une opération de promotion du compostage individuel sur l'ensemble de son territoire. Le compostage individuel a pour avantage de sensibiliser au problème du tri des déchets, ainsi que de participer à la réduction des quantités d'ordures ménagères. De plus, il permet une valorisation des déchets fermentescibles avec la production d'un engrais naturel. Dès lors, en développant le compostage individuel, le Syndicat des Portes de Provence souhaite accompagner l'utilisateur dans son geste de tri et ainsi diminuer les quantités de déchets produits par les habitants de son territoire.
En 2015, le Syndicat des Portes de Provence a relancé son opération de promotion du compostage individuel en proposant à l'ensemble des

habitants de son territoire des composteurs individuels en plastique recyclé ou en bois d'une contenance d'environ 300 Litres, contre une participation financière de seulement 20 €. Il a été ainsi distribué 896 composteurs individuels de jardins sur l'année 2019 soit une augmentation de plus de 130% par rapport à l'année 2018. Cette opération sera maintenue sur l'année 2020.

- ✓ Afin de limiter le volume de déchets à collecter et à traiter, le Syndicat des Portes de Provence s'est fixé depuis 2006 comme objectif de réduire ses déchets à la source en menant une politique de promotion du compostage sur l'ensemble de son territoire. La plateforme de compostage de Rémuzat a été aménagée par le SYPP et permet de composter à la fois des déchets verts produits par les particuliers ou les collectivités territoriales, ainsi qu'une partie de la fraction fermentescible issue des ordures ménagères résultant de la collecte sélective réalisée sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Rémuzat. Par délibération du 04 octobre 2019, le Syndicat des Portes de Provence a validé la fin de l'exploitation de cette plateforme à compter du 31 décembre 2019.
- ✓ Sur le territoire du Syndicat, certains EPCI ont mis en place des collectes spécifiques pour les cartons bruns en point d'apport volontaire. Les cartons ainsi collectés sont directement mis en balle puis valorisés dans les filières de recyclage.

Le taux de valorisation du Syndicat des Portes de Provence est stable en comparaison avec celui de 2018. Cette stabilité s'explique par la baisse des tonnages en déchèteries (déchets verts...), la hausse des tonnages d'encombrants et par l'évolution démographique qui vient stabiliser la part

destinée à l'enfouissement malgré une baisse significative de la production à l'habitant.

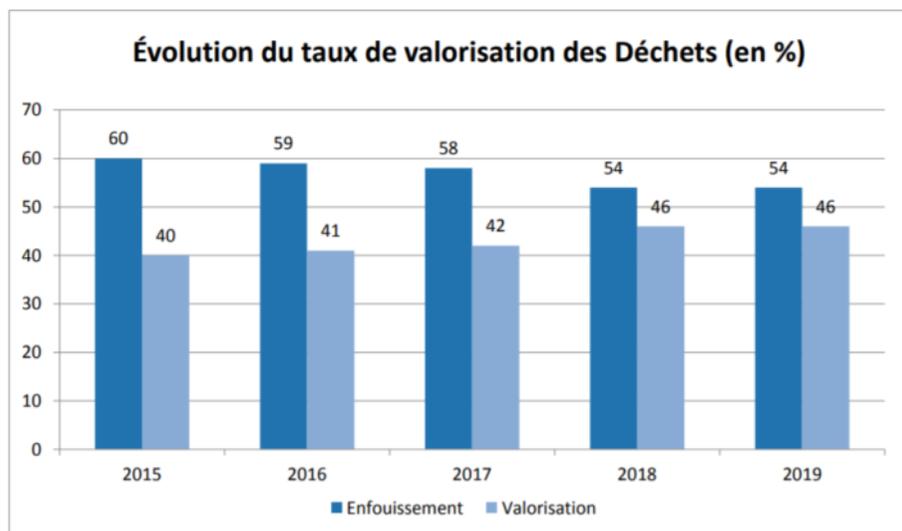


Figure 27 : Evolution du taux de valorisation des déchets de 2015 à 2019

Une fois trié, chaque matériau issu de la collecte sélective est conditionné en balles afin d'être envoyé dans des usines de recyclage où il sera transformé et valorisé en vue d'une réutilisation. La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières :

- ✓ Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

- ✓ Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballages.
- ✓ Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.
- ✓ Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.



Figure 28 : Recyclage des matériaux triés

III. NUISANCES SONORES

3.1 Généralités et réglementation

➤ Sources : <http://www.bruit.fr>

Les bruits de l'environnement, générés par les routes, les voies ferrées et le trafic aérien au voisinage des aéroports ou ceux perçus au voisinage des activités industrielles, artisanales, commerciales ou de loisirs sont à l'origine d'effets pouvant être importants sur la santé des personnes exposées. La multi exposition peut constituer un enjeu de santé publique important à prendre en considération. Le bruit reste aujourd'hui une des premières nuisances pour les habitants des zones urbaines. Celui des transports, souvent considéré comme une fatalité, est fortement ressenti. Le développement du trafic routier et ferroviaire, ainsi qu'une urbanisation parfois mal maîtrisée aux abords des infrastructures de transports terrestres, ont créé des situations de fortes expositions au bruit. Le classement sonore n'est ni une servitude, ni un règlement d'urbanisme, mais une règle de construction fixant les performances acoustiques minimales que les futurs bâtiments devront respecter.

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il permet de fixer les règles de construction applicables aux nouveaux bâtiments situés dans les zones exposées au bruit des transports terrestres. Ces règles diffèrent selon la nature et la fonctionnalité du bâtiment. Sont concernées les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal), les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour, les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour, ainsi que les infrastructures dont le tracé du projet a fait l'objet d'une

décision de prise en compte. Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : la largeur à partir du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore.

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence L, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore de référence L, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300m
2	76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	d = 250m
3	70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	d = 100m
4	65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	d = 30m
5	60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	d = 10m

Niveaux sonores de références pour les infrastructures de transport terrestre, Services de l'état

Tableau 19 : Niveau sonores de références pour les infrastructures de transport terrestre, service de l'état

3.2 Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres

➤ Sources : https://carto.datara.gouv.fr/1/classement_sonore_2014_026.map

Plusieurs voies routières sont recensées comme étant bruyantes et induisant des précautions particulières quant aux constructions environnantes. Ces voies ont été classées par un arrêté préfectoral (du 29 juin 2018) :

- Tronçon 1 catégorie 3
- Tronçon 2 catégorie 4
- Tronçon 5 RD 538 catégorie 3
- Tronçon 6 RD 538 catégorie 4
- Tronçon 8 catégorie 3
- Tronçon 9 catégorie 4

- Tronçon 11 catégorie 4
- Tronçon 12 catégorie 3
- Tronçon 13 catégorie 2
- RD541 catégorie 3

Aucune voie ferroviaire n'est classée dans le territoire.

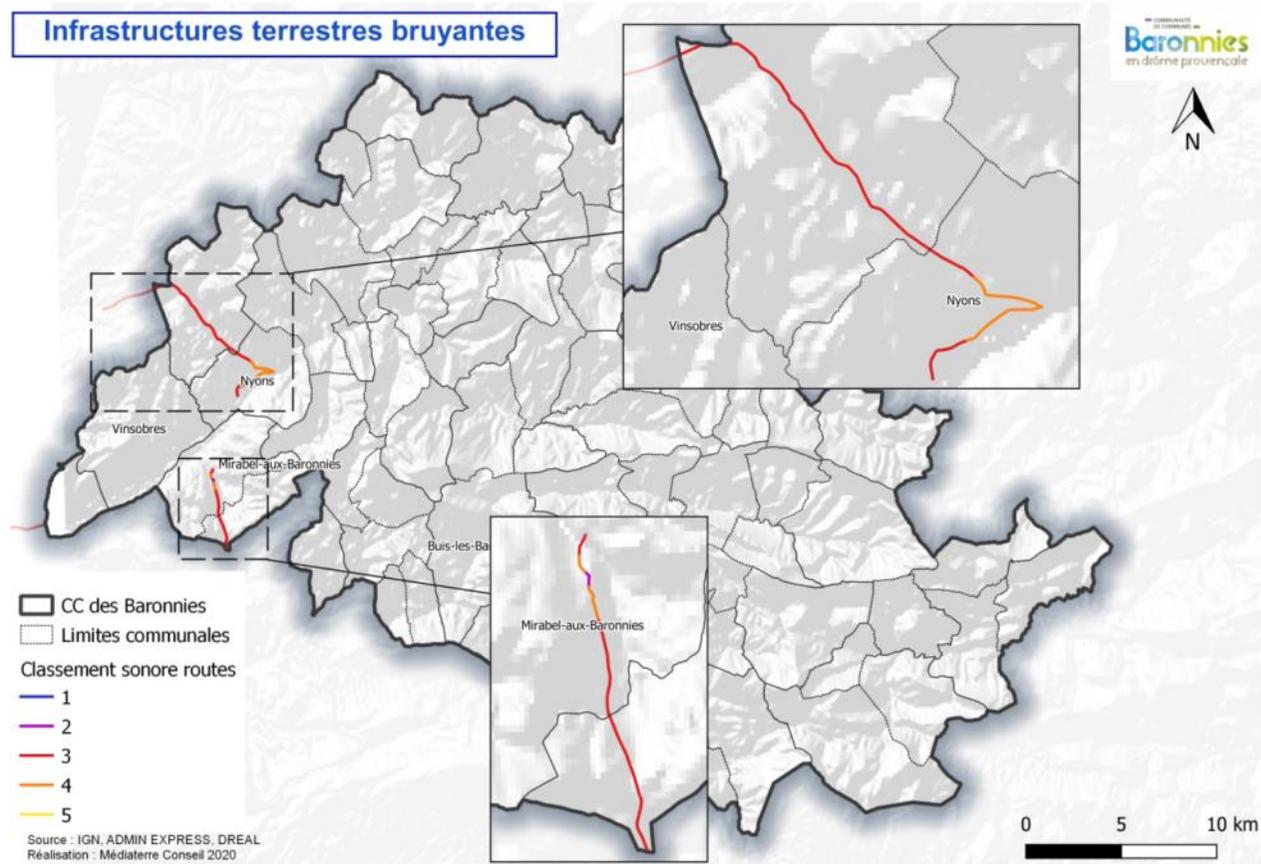


Figure 29 : Cartographie des infrastructures terrestres bruyantes

3.3 Le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

- Sources : http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/ARR_approbation_PPBE.pdf,
http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/ppbe_revision_2015-2018.pdf ;
http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=CBS&service=DDT_26

Les nuisances sonores sont de nos jours l'une des principales nuisances pour nos concitoyens qui vivent en milieu urbain ou au voisinage des grandes infrastructures de transport. Pourtant, cette pollution n'est pas suffisamment prise en compte et traitée. Ce constat a conduit la Commission européenne à doter les États membres d'un cadre harmonisé : la directive du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement qui prévoit l'élaboration de cartes de bruit et de Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Suite à la transposition de cette directive en droit français, le PPBE de l'état en Drôme a été rédigé sous le pilotage de monsieur le Préfet de la Drôme, garant de la démarche, par la direction départementale des territoires de la Drôme avec l'appui ou le concours :

- du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),
- de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
- de la société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA),
- de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE),
- de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes,
- de SNCF-Réseau.

Conformément aux dispositions de l'article L. 572-8 du code de l'environnement et de l'article 6 du décret n°2006-361 relatif à l'établissement des cartes de bruit

et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, le document final a été mis à la disposition du public pendant deux mois, du 8 janvier 2016 au 8 mars 2016. Le PPBE de Drôme a donc été approuvé le 08 janvier 2016 par l'arrêté préfectoral n°2016012-0016.

Aucune infrastructure génératrice de nuisances sonores n'est présente sur le territoire selon le PPBE Drôme.

IV. LES NUISANCES LUMINEUSES

- Sources : *Avex asso*, https://www.anpcen.fr/?id_rub=19

La pollution lumineuse correspond à la situation où les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Ainsi, de nombreuses sources de lumière artificielle prennent le relais du soleil dans les centres urbains jusqu'au plus petit village. Les conséquences les plus évidentes vont de la simple gêne, aux dépenses inutiles d'énergie. Cependant, quelques études mettent en évidence des conséquences sur notre santé : notre exposition quotidienne à la lumière électrique a considérablement augmenté pour atteindre jusqu'à 7 heures par jour en moyenne.

De surcroît, les effets sur la faune et la flore sont notables, nous parlerons alors de pollution écologique lumineuse. Cette pollution écologique lumineuse englobe plusieurs types de phénomènes et de nuisances :

- ❖ la sur-illumination, c'est-à-dire l'utilisation excessive de lumière ;
- ❖ l'éblouissement dû à une trop forte intensité lumineuse ou à un contraste trop intense entre des couleurs claires et sombres ;
- ❖ la luminescence nocturne du ciel provoquée par la lumière non directionnelle émise en direction du ciel par les éclairages urbains, phénomène souvent nommé par le terme anglais « Sky Glow ».

La pollution lumineuse est relativement faible sur l'ensemble du territoire avec 1800 à 3000 étoiles visibles (la voie lactée se détache assez nettement). En revanche, on constate des petits secteurs où la pollution lumineuse est plus importante, il s'agit de la commune de Nyons (entre 250 et 1000 étoiles visibles) et des communes de Buis-les-Baronnies, Vinsobres, et Mirabel-aux-Baronnies (entre 1000 et 1800 étoiles).

De plus, 6 communes ont été labellisées « villes et villages étoilés » en 2017 :

- 3 étoiles : Eygalayes
- 2 étoiles : Montaulieu, Le Poët-sigillat, Vercoiran
- 1 étoile : Le Poët en percip, Buis-les-Baronnies

Cette labélisation est organisée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN). Cette association permet de valoriser les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, en s'inscrivant dans une approche globale qui prend compte à la fois les enjeux de la biodiversité et paysages nocturnes, de confort et sécurité des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairages, la qualité de relation avec les citoyens.

ATOUT	FAIBLESSE	OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne gestion des déchets sur le territoire via 3 déchetteries - De nombreuses actions de sensibilisation en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets sont mises en place - Nuisances lumineuses faibles en dehors des principales polarités (Nyons) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux sites BASIAS -Présence d'1 établissement pollueur -10 tronçons de routes classés en voies bruyantes 	<ul style="list-style-type: none"> -La mise en place d'une taxe incitative de collecte des déchets peut être un levier pour participer à la réduction des déchets. -La gestion des pollutions émises par les sites BASIAS et établissements pollueurs doit être considérée pour limiter l'étalement des substances nocives sur le territoire. -Des opérations de requalification des sites pollués permettent de redonner une seconde vie à ces zones et de les intégrer au mieux au paysage. -La création d'une trame noire permettrait de maintenir des couloirs obscurs et de penser l'aménagement et l'éclairage de demain en tenant compte des espèces nocturnes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les aléas naturels (remontée de nappe, gonflement des argiles) peuvent affecter la répartition des polluants dans le sol

Principaux Enjeux environnementaux :

- Pollution des sols à considérer avant toute installation particulière (installation d'ENR, modification du réseau, etc.).
- Efforts de réduction, réutilisation et valorisation des déchets doivent être poursuivis, voire développer encore davantage.
- Prise en compte de la pollution lumineuse via des éclairages adaptés (basse intensité) lors de nouveaux aménagements



MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

I. LES OUTILS A GESTION CONTRACTUELLE

1.1 Les zones Natura 2000

➤ Sources : Géoportail ; INPN

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des pays membres de l'UE. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement d'un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Le réseau européen Natura 2000 comprend 2 types de sites :

- ❖ Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la protection des habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés figurant à l'annexe I de la Directive n° 79-409 dite Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979, modifiée le 30 novembre 2009, ainsi que des aires de mue, d'hivernage, de reproduction et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.
- ❖ Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, des habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire et des éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange

génétique d'espèces sauvages. Ces types d'habitats et ces espèces animales et végétales figurent aux annexes I et II de la Directive n° 92-43 dite Directive « Habitats » du 21 mai 1992. La première étape avant la désignation en ZSC est la proposition à la commission européenne de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC).

La désignation s'accompagne pour chaque État membre de l'obligation d'établir un Document d'Objectifs (DOCOB) pour le maintien en bon état des habitats et des habitats d'espèces ayant justifié leur désignation.

La CC intercepte le périmètre de 5 sites Natura 2000. Ces sites sont décrits dans le tableau :

Nom	Communes concernées	Description du site
Site Natura 2000 - ZPS - Directive Oiseaux		
FR8212019 Baronnies Gorges l'Eygues	- de Arnayon Arpavon Aubres Beauvoisin Bellecombe-tarendol Buis-les-baronnies Charce Chateauneuf-de-bordette Chaudebonne Condorcet Cornillac Cornillon-sur-l'oule Curnier Eyroles	La rivière Eygues située dans le sud du département de la Drôme prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Elle sépare le Diois au nord du massif des Baronnies au sud et souligne la distinction entre les effets climatiques méditerranéens du côté Baronnies et les influences montagnardes du haut Diois. La végétation des gorges et des plateaux environnants est du type forêts et garrigues méditerranéennes. Cette zone Natura 2000 de 12481 ha présente une véritable mosaïque de milieux naturels, avec notamment des falaises, des plateaux couverts de landes et pelouses sèches, des secteurs boisés et bien sûr des secteurs d'eaux douces (rivière avec sa ripisylve). Le site des Baronnies - Gorges de l'Eygues ne fait pas partie des secteurs inventoriés comme ZICO (Zone

	Lemps Montaulieu Montreal-les-sources Nyons Pelonne Pilles Poet-sigillat Pommerol Remuzat Rochebrune Sahune Saint-ferreol-trente-pas Saint-may Valouse Verclause Villeperdrix	importante pour la conservation des oiseaux), car l'arrivée de trois espèces de Vautours sur ce site est postérieure à la réalisation de cet inventaire. Le site présente un intérêt exceptionnel pour les rapaces et particulièrement pour les vautours. Espèces déterminantes : Grand-duc d'Europe, Nyctale de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Pie-grièche écorcheur, Crave à bec rouge, Bruant ortolan, Bondrée apivore, Milan noir, Gyapète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve, Vautour moine, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin
Site Natura 2000 - SIC - Directive Habitat		
FR8201689 - Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues	Aubres Condorcet Curnier Eyroles Lemps Mirabel-aux-baronnies Montaulieu Nyons Pilles Remuzat Sahune Saint-may Verclause Villeperdrix Vinsobres	Cette ZNIEFF possède une superficie de 1013,4 ha. La rivière de l'Eygues prend sa source dans les Hautes-Alpes (région PACA) pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange. Ce site est important pour de nombreuses espèces de poissons. Mais surtout pour la dynamique de la rivière et des connexions avec sa ripisylve. Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Blageon, Toxostome, Agrion de mercure, Grand Capricorne, Alose feinte, Sonneur à ventre jaune
FR8201695 Pelouses et habitats rocheux	Charce Cornillac Pommerol	Situé au coeur du Diois, cette ZNIEFF de 1510 ha s'étage entre 650 mètres et plus de 1550 mètres d'altitude. La montagne de Raton, qui culmine à 1473 mètres, est hérissée de barres calcaires dominant la vaste cuvette de Pommerol. De cette

des gorges de Pommerol		cuvette, s'écoule le ruisseau de Pommerol, qui traverse des gorges avant de rejoindre la rivière de l'Oule. Les plantes endémiques de cette petite région témoignent de l'originalité de ce site, et les nombreux oiseaux de sa richesse. L'intérêt de ce site remarquable a été reconnu au travers de l'inventaire ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et de l'inventaire ENS (Espaces naturels sensibles).
FR9301577 L'Ouvèze et le Toulourenc	Aulan Bedarrides Brantes Courthezon Crestet Entrechaux Faucon Gigondas Jonquieres Malaucene Mollans-sur-ouzeze Montbrun-les-bains Rasteau Reilhanette Roaix Sablet Saint-leger-du-ventoux Saint-marcellin-les-vaion Sarrians Savoillan Seguret Vacqueyras Vaion-la-romaine Violes	L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages importants, présentant des lits ramifiés (en tresse) propices à la diversité des habitats naturels. L'ensemble formé par ces deux cours d'eau représente une ZNIEFF de 1245 ha. Elle présente une palette de milieux naturels marquée par un gradient d'altitude : les influences méditerranéennes de l'aval contrastent avec les conditions montagnardes plus fraîches et humides de l'amont. L'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum) est assez bien représenté, notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentées le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges. Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chaves-souris, poissons). A noter la présence à proximité (plaine de Sarrians) d'une colonie de reproduction de Vespertilion à oreilles échancrées d'importance régionale (250 individus).

		Ces chauves-souris fréquentent les ripisylves de l'Ouvèze pour chasser.
FR8201694 Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre	Ballons Izon-la-bruisse Montfroc	Cette ZNIEFF de 1379,3 ha abrite les seules stations d'Ancolie de Bertoloni de la région Rhône-Alpes. Au sud-est du département de la Drôme, en limite avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se trouvent du nord au sud : la montagne de Chabre, la montagne du Pied de Mulet et le sommet du Larran. Grande diversité des habitats. L'intérêt de ce site remarquable a été reconnu au travers de l'inventaire ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) et de l'inventaire ENS (Espaces naturels sensibles).

Tableau 20 : Liste des sites Natura 2000 au sein de la CC des Baronnies

1.2 Le Parc Naturel Régional

- Sources : Géoportail, INPN, <http://www.baronnies-provencales.fr/>

À cheval sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional des Baronnies provençales (FR80000052) s'étend sur un massif entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Créé en 2015, ce parc naturel régional possède une superficie de 179 528,812 ha. Le périmètre d'étude retenu concerne pour partie ou totalité 130 communes dont 53 sont présentes au sein de la CC des Baronnies.

Ce territoire montagnard excentré reste à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations. A la différence des plissements du massif du Vercors, essentiellement orientés nord-sud, et des grandes barres des montagnes de Lure et du Ventoux, orientées est-ouest, le massif des Baronnies croise ces orientations et présente une plus

grande complexité de structure. L'éloignement et le cloisonnement géographiques ont laissé les Baronnies Provençales en marge des dynamiques de développement industriel qui ont prévalu au siècle dernier. Ce contexte géographique contraignant a permis de conserver une richesse biologique particulièrement épargnée et des structures paysagères originales, associées à une grande diversité de productions traditionnelles qui font la typicité de ce territoire et justifient sa reconnaissance en Parc naturel régional.

La charte présente le projet de développement durable pour le parc des Baronnies provençales. Valable pour quinze ans, elle est le fruit d'une large concertation avec les acteurs locaux et a été approuvée en 2012. Elle s'articule autour de trois grands axes et 12 objectifs stratégiques :

I - Valoriser les atouts naturels et humains des Baronnies provençales :

- ✓ Connaître et préserver la biodiversité des Baronnies Provençales
- ✓ Préserver les patrimoines agricoles et forestiers emblématiques
- ✓ Préserver et partager durablement la ressource en eau
- ✓ Donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension et l'aménagement du territoire

II - Développer une économie basée sur l'identité locale :

- ✓ Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
- ✓ Développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire
- ✓ Référencer les Baronnies Provençales en matière de pratiques et de gestion des sports de nature

- ✓ Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles

III - Concevoir un aménagement solidaire et durable :

- ✓ Préparer et accompagner un urbanisme rural durable
- ✓ Impulser et développer une politique énergétique territorialisée
- ✓ Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès
- ✓ Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

Les mesures d'actions sont les suivantes :

- **I.1.1** Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
- **I.1.2** Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité
- **I.1.3** Préserver la qualité des espaces ordinaires
- **I.1.4** Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux

- **I.2.1** Expérimenter et innover pour conserver la lavande et les autres marqueurs territoriaux d'un paysage de senteurs et de saveurs
- **I.2.2** Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité
- **I.2.3** Préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier

- **I.3.1** Connaître la ressource et organiser durablement son usage
- **I.3.2** Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale

- **I.3.3** Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

- **I.4.1** Construire et partager une connaissance des patrimoines culturels matériels
- **I.4.2** Renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies Provençales
- **I.4.3** Partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire

- **II.1.1** Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
- **II.1.2** Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies Provençales
- **II.1.3** Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale.

- **II.2.1** Promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens
- **II.2.2** Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable.

- **II.3.1** Structurer et qualifier l'offre de randonnées
- **II.3.2** Organiser et promouvoir une pratique éco-responsable de l'escalade et du vol libre

- **II.4.1** Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques
- **II.4.2** Redonner une valeur économique au territoire forestier

- **II.4.3** Viser l'excellence des savoir-faire pour un habitat écologiquement performant et socialement accessible
- **II.4.4** Accueillir de nouveaux actifs en facilitant la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne

- **III.1.1** Accompagner le développement d'un urbanisme rural en maîtrisant la consommation foncière
- **III.1.2** Favoriser des projets d'aménagements cohérents et solidaires
- **III.1.3** Expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction

- **III.2.1** Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- **III.2.2** Concevoir et animer un développement des énergies renouvelables maîtrisé et partagé par les acteurs du territoire
- **III.2.3** Développer des réponses nouvelles aux besoins de communication et de mobilité
- **III.3** Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès
- **III.3.1** Favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles
- **III.3.2** Conforter les acteurs culturels par le développement d'outils communs
- **III.3.3** Soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes
- **III.4.1** Garantir la cohérence des politiques territoriales
- **III.4.2** Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage
- **III.4.3** Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion

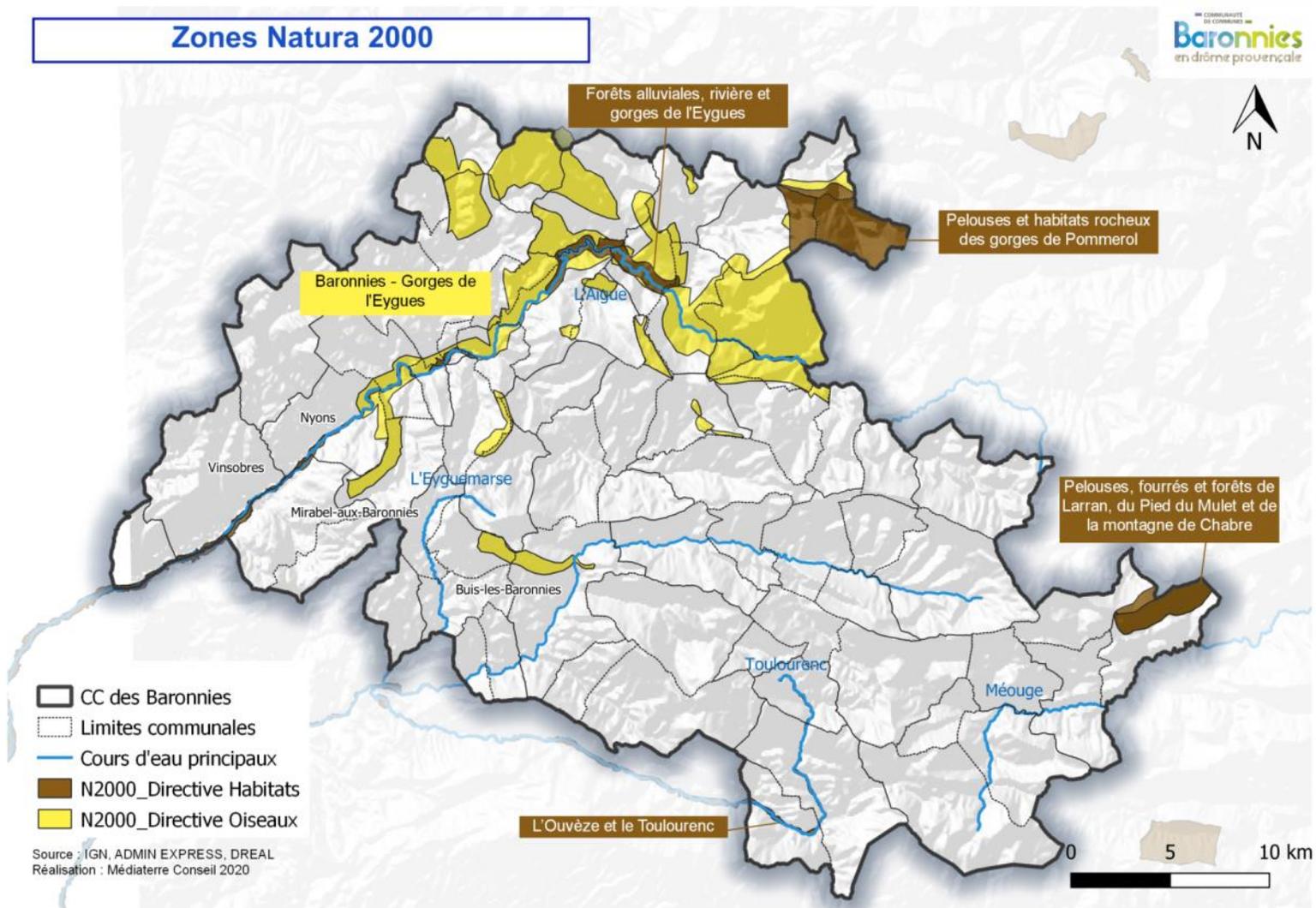


Figure 30 : Cartographie des sites Natura 2000

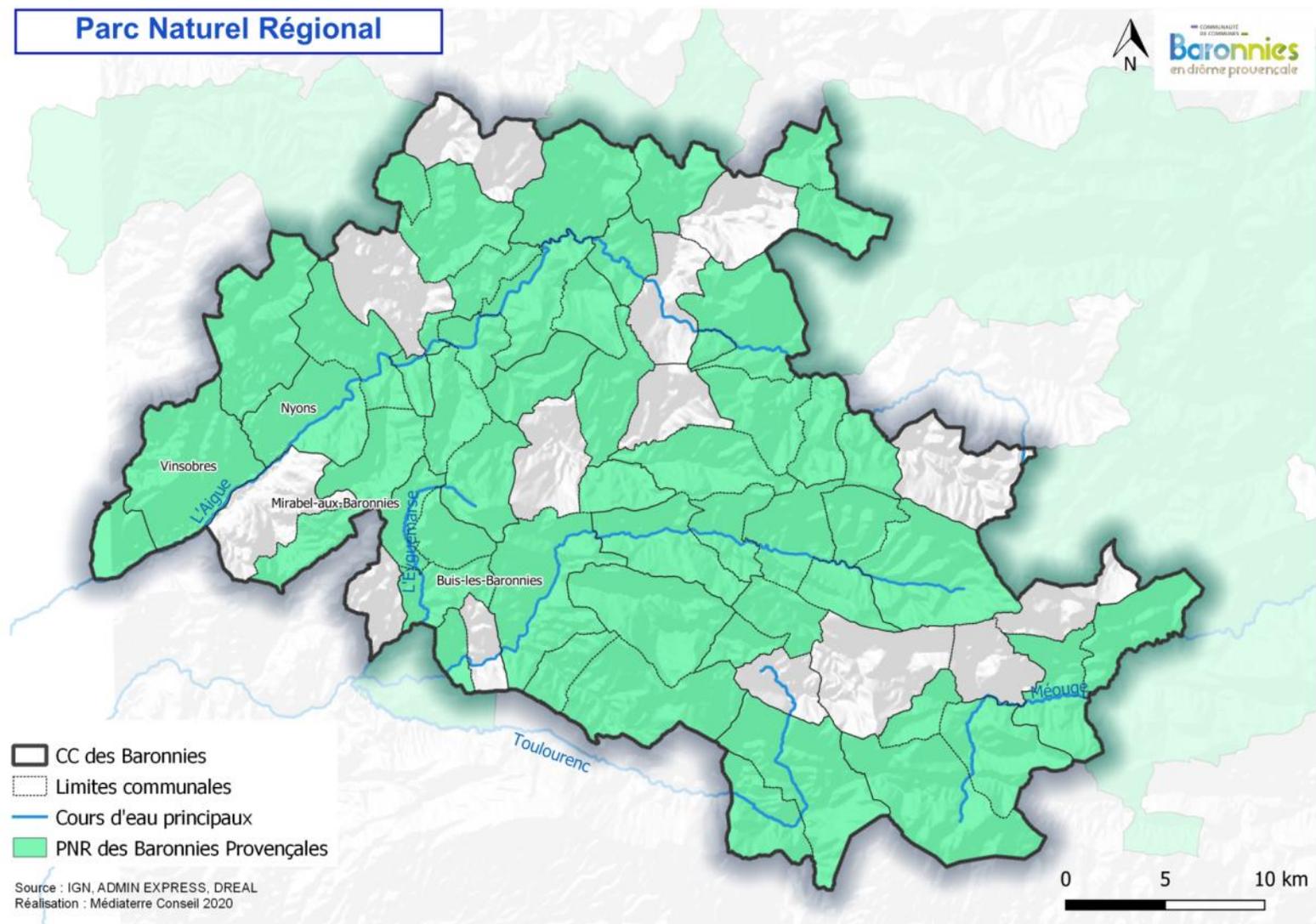


Figure 31 : Cartographie du PNR

II. LA PROTECTION PAR MAITRISE FONCIERE OU PAR GESTION DU SITE

2.1 Les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels

- Sources : <https://www.cen-rhonealpes.fr/les-territoires/drome/>, http://www.pole-gestion.fr/les_sites_pole-gestion?page=1

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. 3 249 sites naturels couvrant 160 689 ha sont gérés sur près de 3 000 communes. Ce réseau dense contribue à la « Trame Verte et bleue ».

Les 29 Conservatoires d'espaces naturels sont des associations engagées à but non lucratif. Depuis l'origine avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, ils sont devenus des gestionnaires reconnus pour la pertinence de leur action construite sur la concertation, et des référents pour leur expertise scientifique et technique. Les Conservatoires tissent des relations partenariales et résolument complémentaires avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité dans l'animation de projets de territoire, notamment avec les autres gestionnaires de milieux naturels. Ils accompagnent également la mise en œuvre de politiques contractuelles : principaux acteurs privés de la mise en œuvre de NATURA 2000 en France, impliqués depuis longtemps dans la création de corridors écologiques.

Le territoire de la Communauté des Communes des Baronnies recense 3 sites gérés par le CEN de la Région Rhône-Alpes Auvergne, assurant leur protection. Cependant, ces 3 sites sont également classés Espaces Naturels Sensibles.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Toutefois l'accueil du public peut être limité dans le temps et/ou dans l'espace, voire être exclu, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes. Les territoires ayant vocation à être classés comme Espaces Naturels Sensibles « doivent être constitués par des zones dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques et de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent » :

- **Falaises et pelouses des Perdignons et des Gleizes (107).** Les communes concernées sont l'Aubres, Nyons et Châteauneuf-de-Bordette. Les types de milieux sont des falaises, forêts, pelouses et garrigues. Les falaises des Perdignons sont très accueillantes pour les rapaces. Le vautour fauve, le circaète, le faucon pèlerin peuvent entre autres y être observés. La préservation de ces grands rapaces constitue un enjeu fort en lien avec l'activité pastorale. De nombreuses zones sont peu colonisées par la végétation : marnes, falaises, éboulis, ... On y trouve également des marques d'une occupation humaine : terrasses en pierres sèches, ruines, châtaigneraie... Un plan d'action est en place pour 2017-2026.

Pelouse sèche de Montrond (170 ha). Les communes concernées sont Pelonne, Remuzat, Verclouse. Les types de milieux sont des pelouses sèches. Ce promontoire rocheux, culminant à plus de 1 000 mètres d'altitude et surplombant le village de Rémuzat et les vallées de l'Eygues et de l'Oule, a été acheté, en 1999, par la commune de Verclouse. L'espace naturel de Montrond, montagne des Baronnies à la forme arrondie, présente un paysage diversifié, des points de vue remarquables et de nombreux vestiges de la présence de l'homme, progressivement submergés par les ronces et les boisements. On retrouve également des milieux variés, avec de vastes landes et pelouses sèches et des falaises, accueillant une faune (forts enjeux pour les oiseaux et les insectes) et une flore patrimoniale. Un plan d'action est en place depuis 2011.

- **Villeperdrix** (591ha dont 403 ha est du foncier communal. Le reste appartient à plusieurs propriétaires privés). Les communes concernées sont Arnayon, Chaudebonne, Saint-May et Villeperdrix. L'ENS, reconnu pour ses qualités écologiques et paysagères, englobe la pointe sud-est de la montagne d'Angèle, les gorges du Léoux et le versant ouest de la montagne de Buègue. Les types de milieux sont des écosystèmes forestiers, garrigues, habitats rocheux, pelouses sèches. Un premier plan d'action est réalisé pour la période 2018-2022.

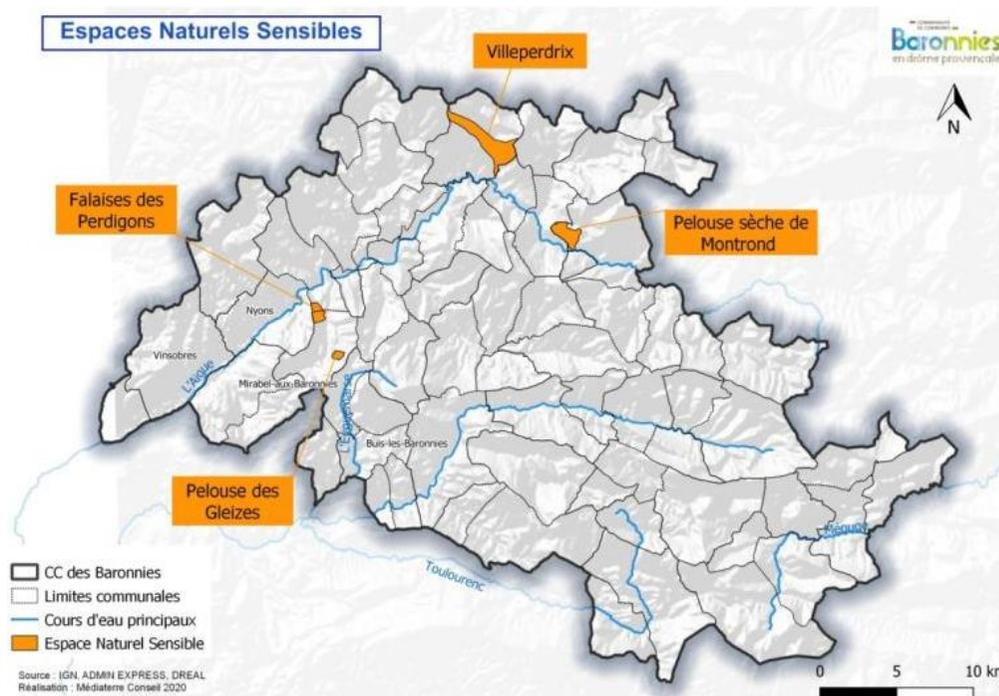


Figure 32 : Cartographie des espaces naturels sensibles

III. LES INVENTAIRES

3.1 Les ZNIEFF

- Sources : Géoportail, INPN

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de

fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I sont des secteurs de superficie limitée et de grand intérêt biologique ou écologique.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Du point de vue juridique, le zonage ZNIEFF reste un inventaire de connaissance du patrimoine naturel. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe : une zone inventoriée ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En revanche, il convient de veiller dans ces zones à la présence hautement probable d'espèces et d'habitats protégés pour lesquels il existe une réglementation stricte. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbain, les contraintes en ZNIEFF de type I étant fortes (plus modérées en ZNIEFF II).

La communauté de commune des Baronnie compte 46 ZNIEFF, dont 41 de type I et 5 de type II :

ZNIEFF de type 1 :

- 820030496 Montagne d'Angèle
- 820030188 Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre
- 820030494 Gorges de l'Aygues
- 820030478 Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebelle
- 820030495 Plateau de Saint Laurent
- 820030492 Montagne du Poët
- 820030318 Montagne du Casset

- 820030238 Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond
- 820030493 Roubine des lavandes et l'Oule à Rémuzat
- 820030490 L'Aygues en amont de Remuzat
- 820030491 Saint Roman, Piégros, et gorges de Pommerol
- 820030487 L'Oule à Rottier
- 820030160 Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias
- 820030318 Montagne du Casset
- 820030432 Plateau des Moures et de Saint Auban-sur-Ouvèze
- 820030430 Montagne de la Vanige
- 820030130 Crêtes de Chauvac et Saint André-de-Rosans
- 820030459 Montagne de Chamouse
- 820030436 Prairies humides de Lachau
- 820030428 Montagnes du Pied-du-Mulet, de Nauturière et de Palle
- 820030482 Forêt du Tay
- 820030434 Landes du col de Macuègne
- 820030435 Montagne du Buc
- 820030484 Gorges du Toulourenc à Aulan
- 820030483 Gourde des Oules à Reilhannette
- 820030419 Gorges du Charuis
- 820030431 Versant nord de la montagne de Bluye
- 820030456 Rocher de Saint Julien
- 820030481 Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrioux
- 820030480 Montagne de Montlaud
- 820030433 Montagne de Linceuil
- 820030466 Col de Croix Rouge
- 820030171 Sables de Mirabel-aux-Baronnies
- 820030464 Massif de Garde Grosse et montagne de l'Essailon

- 820030424 L'Eygues en aval de la Draye du Moulin
- 820030465 Devès et montagne des Vaux
- 820030468 L'Aygues à Aubres
- 820030461 Grotte de l'Enfernet à Aubres
- 820030168 Mines de Condorcet
- 820030462 L'Eygues entre Les Pilles et Curnier
- 820030463 Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue

ZNIEFF de type 2 :

- 820010172 Chainons septentrionaux des baronnies
- 820030425 Cours de l'Eygues
- 820003632 Chainons occidentaux des baronnies
- 820030472 Ensemble fonctionnel du Roubion
- 820030497 Chainons méridionaux des baronnies

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

MAIRIE COMMUNALE
DE COGNAC
Baronnies
en drôme provençale

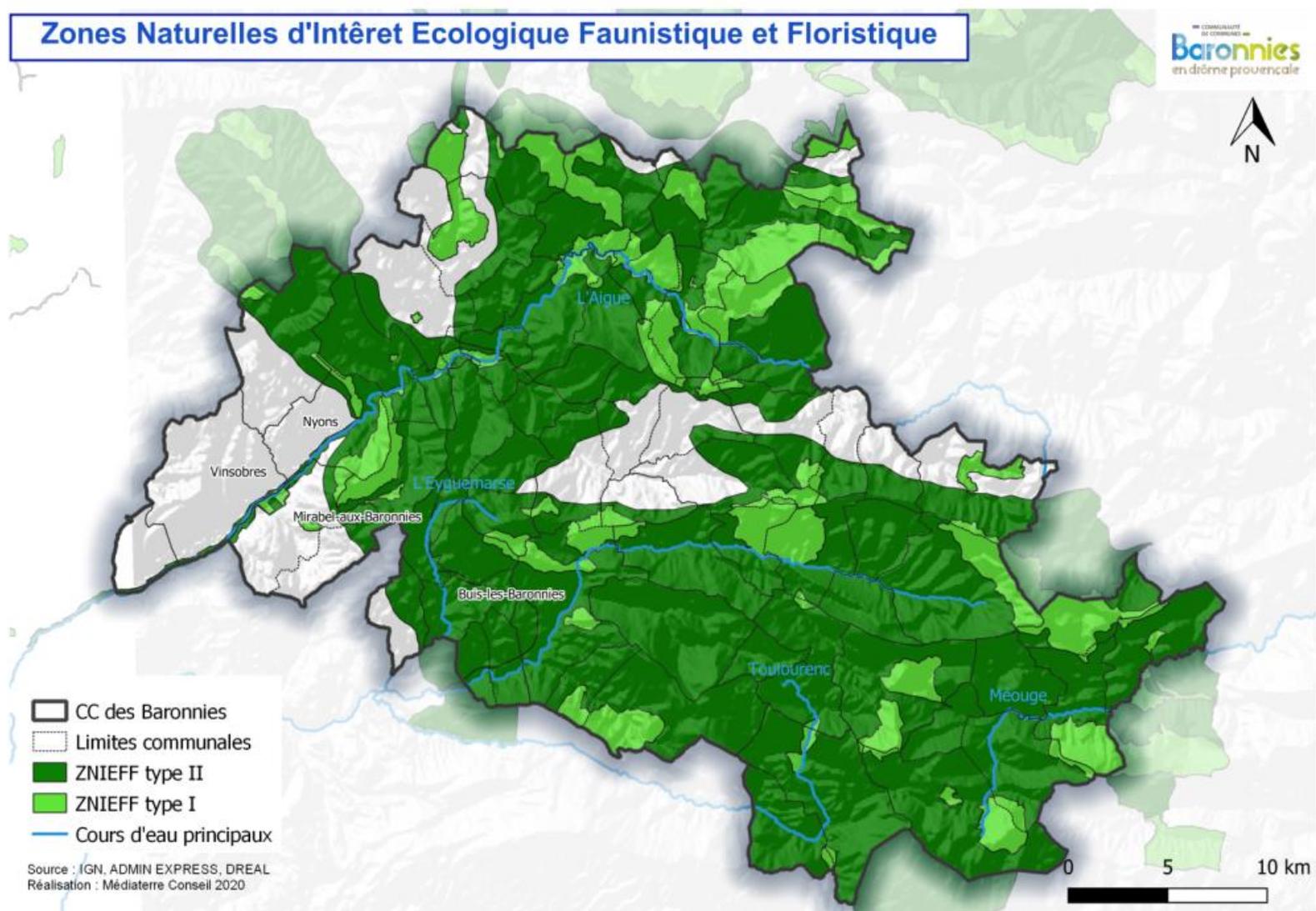


Figure 33 : Cartographie des ZNIEFF

IV. LES DIFFERENTS TYPES DE MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS EN PRESENCE

4.1 Les boisements

- Sources : https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/PubDep/26-drome/ifn_26_3_drome_1996.pdf

La région des Baronnies a un taux de boisement de 46,6%, soit pratiquement la moitié du territoire. Son caractère à la fois pastoral et méditerranéen se traduit par l'importance du chêne pubescent et la moindre importance du pin sylvestre. Toutefois le hêtre est relativement fréquent, le chêne vert et le pin d'Alep sont assez rares. Les taillis de chêne pubescent et de hêtre occupent, avec les boisements lâches de chêne pubescent, la majorité des surfaces. On trouve quelques futaies de pin sylvestre. Les futaies de pin noir sont rares.

4.2 Les cultures et prairies

- Sources : DREAL Rhône-Alpes, Datagouv, <https://www.buislesbaronnies.fr/>, http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_SRCERA_APPROB_rapport_OKRepro_cle61cc19.pdf

La majorité des espaces agricoles sont concentrés à l'Ouest de la CC des Baronnies principalement dans les communes de Vinsobres et Mirabel-les-Baronnies. Il s'agit de vignobles, oliveraies, terres arables, et vergers. D'autres espaces agricoles plus éparses se situent au centre de la CC. Les cultures et prairies représentent environ 28% du territoire des Baronnies.

En effet, l'agriculture est prépondérante dans l'économie locale des Baronnies. L'arboriculture et la polyculture au sens large jouent en plus de la viticulture, un rôle important. Les spécialités locales sont les olives, les abricots, le vin « coteaux des Baronnies », le tilleul et les plantes aromatiques et médicinales.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales développe de nombreuses actions de valorisation des filières de production locales assurant un soutien au développement des circuits courts et des produits faits en Baronnies. Un annuaire des producteurs, artisans et métiers de bouche valorisant les produits des Baronnies a été édité.

4.3 Les cours d'eau et milieux humides

- Sources : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>, Datagouv

Le réseau hydrographique superficiel du territoire de la communauté de commune des Baronnies est très dense. Il compte à la fois plusieurs cours d'eau principaux comme l'Eygues, l'Ouvèze, le Toulourenc, le Méouge, l'Eygueumarse ou encore l'Aigue, mais aussi de nombreux canaux, ruisseaux et rus, ainsi que des plans d'eau et mares.

Le SRCE a permis de recenser les zones humides du territoire correspondant aux inventaires ZH validés par les Directions Départementales des Territoires (DDT).

4.4 Les milieux ouverts calcicoles

- Source : http://www.pole-gestion.fr/uploads/ged/document/2014-11/CT_Pelouses.pdf

Les milieux ouverts calcicoles sont des habitats rares et relativement relictuels. Ils sont localisés au niveau des coteaux calcaires. Leur rareté est principalement due à l'abandon de leur gestion entraînée par la déprise agricole. Il existe donc

plusieurs aspects (pelouse, fourré, pré-bois et boisement) de ces habitats qui sont en relation avec leur fermeture progressive.

L'habitat le plus intéressant à la fois pour la faune et pour la flore est celui des pelouses sèches. Ce sont des formations herbacées issues du pastoralisme ovin. Elles sont structurées par les graminées telles que la Fétuque de Léma (dans les zones les plus ouvertes et écorchées), le Brome dressé et le Brachypode penné (dans les zones en voie de fermeture). Les Orchidées constituent l'un des groupes floristiques les plus remarquables.

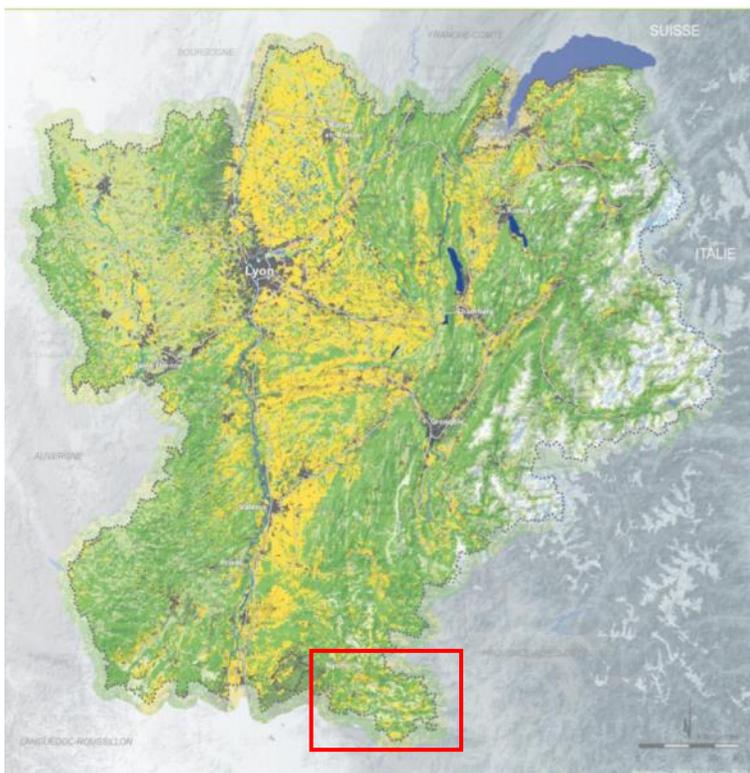


Figure 34 : Cartographie des différents types de milieu en Drôme

V. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

5.1 Définition

La Trame Verte et Bleue (TVB) correspond à un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. La notion de continuité écologique a été définie par la réglementation comme l'ensemble formé par les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou

qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement).

Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du Code de l'Environnement).

5.2 La Trame Verte et Bleu du Schéma Régional de Cohérence Écologique

➤ Sources : SRCE Rhône-Alpes

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document de planification à l'échelle de la région qui définit la Trame Verte et Bleue (TVB) à ce niveau de territoire. Ce document-cadre est élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région), en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Le principe consiste à encadrer l'aménagement du territoire en fonction des divers milieux naturels existants, et ainsi viser la protection des habitats et de la biodiversité, ainsi qu'atteindre le bon état écologique de l'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le SRCE est opposable aux documents de planification et aux projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, dans un rapport de prise en compte : obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés. Selon le Conseil d'État, la prise en compte impose de « ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt [de l'opération] et dans la mesure où cet intérêt le justifie » (CE, 9 juin 2004, 28 juillet 2004 et 17 mars 2010).

Le territoire de la Communauté des Communes des Baronnies est concerné par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes adopté par arrêté préfectoral le 07 juillet 2015. Le SRCE est maintenant intégré (tout comme le SRADAE et le PRPGD) dans le SRADDET document intégrateur, approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Divers éléments du SRCE sont identifiés sur le territoire de la CC des Baronnies :

- ❖ Des **réservoirs de biodiversité** : Les réservoirs de biodiversité intègrent les zones Natura 2000 directives Habitats et Oiseaux et ZNIEFF de type 1
- ❖ Des **zones Humides** : le SRCE recense des milieux humides tels que les cours d'eau (Eygues, Ouvèze, Sauve, Toulourenc, Ennuyé, Riançon, Bègue, Villefranche, Méouge, Macuègne, Menon, Charuis, Rieufrais, Briançon...), les torrents (Arnary), les plaines (Montbrun, Chantemerle), les plans d'eau (Aumage, Bâtie-Verdun, Serres de Brègue), les ruisseaux (Montpase, Fontbonne), les réseaux de canaux.
- ❖ Des **cours d'eau à préserver** : Ce sont tous les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux et espaces de mobilité associés retenus comme éléments de trame verte et bleue régionale.

- ❖ Des **espaces artificialisés** : Il s'agit des espaces artificialisés de Corine Land Cover 2006 identifiés pour le SRCE tels que des tissus urbains discontinus ou zones industrielles et commerciales.
- ❖ Des **espaces agricoles** : Les espaces agricoles sont un support essentiel de la qualité et de la structuration de la Trame verte et bleue fonctionnalité écologique du territoire de Rhône-Alpes notamment en pouvant être support de corridors. Il s'agit de vignobles, oliveraies, terres arables, et vergers.
- ❖ Des **zones d'action prioritaires** pour l'enjeu biodiversité du Programme d'Action de Développement Rural Régional du FEADER 2014-2020 - Rhône-Alpes : Il s'agit des sites Natura 2000 des directives habitats et oiseaux, des secteurs prioritaires d'intervention (à la commune) et réservoirs de biodiversité, des espaces naturels sensibles ainsi que des inventaires des pelouses sèches (Conservatoire des espaces naturels)
- ❖ Des **Espaces perméables terrestres et aquatiques** : Ils permettent d'assurer la cohérence de la trame verte et bleue en complément des corridors écologiques en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominante agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques.

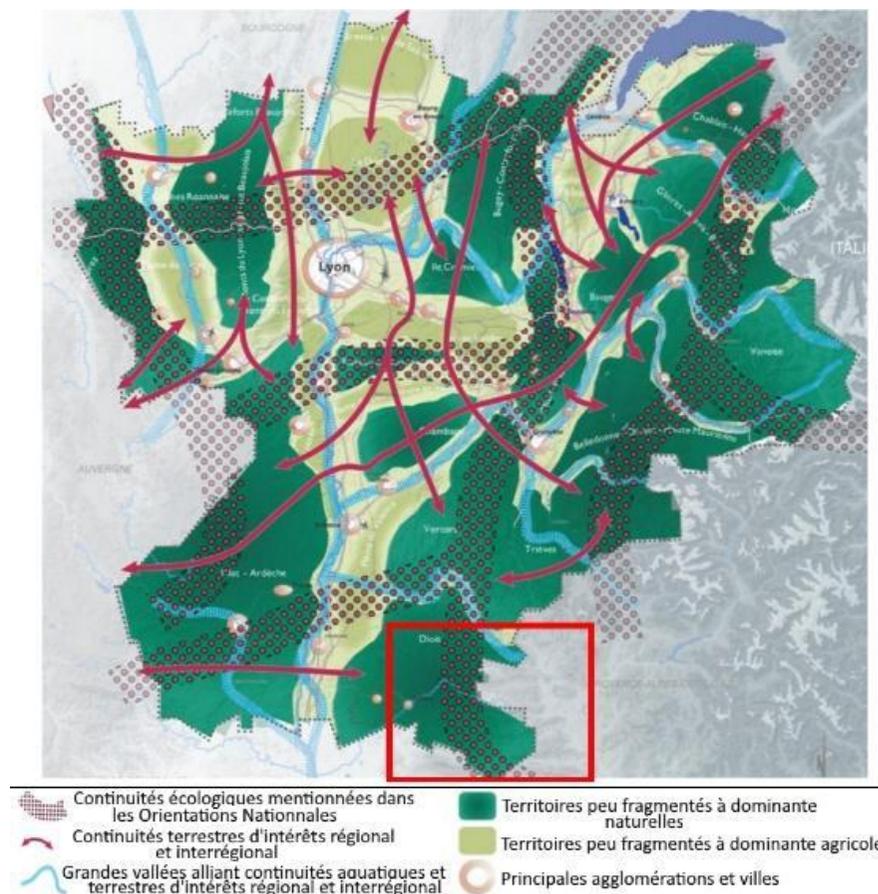


Figure 35 : Synthèse des continuités écologiques d'importance régionale et nationale (source : SRCE Rhône-Alpes)

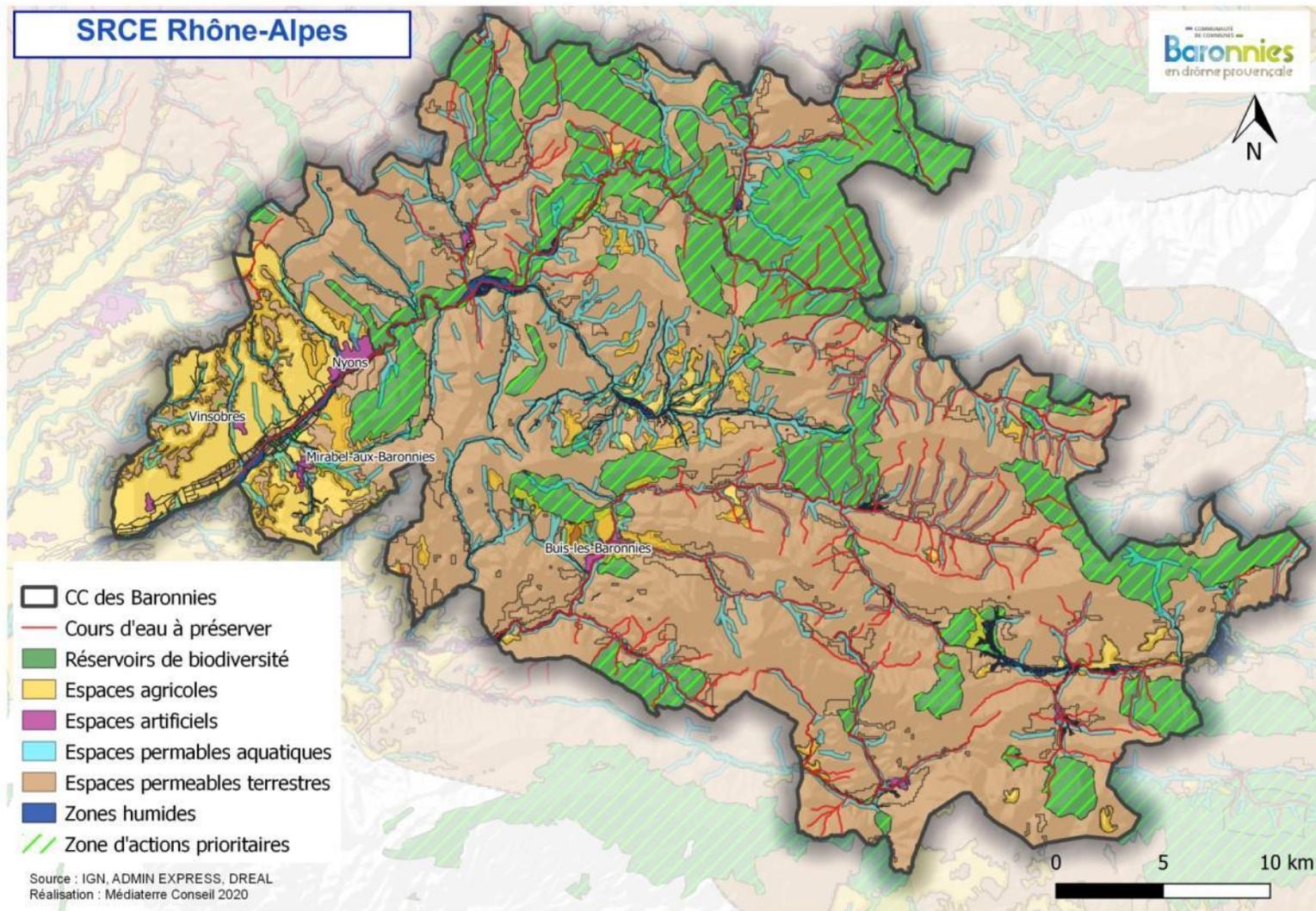


Figure 36 : Cartographie du SRCE Rhône-Alpes

5.3 La TVB du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)

➤ Sources : *Syndicat Rhône Provence Baronnies*

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale. Il détermine un projet de territoire qui met en cohérence les politiques dans des domaines divers dont l'environnement fait partie. Il a notamment pour principe la préservation de l'environnement et la gestion économe des sols. Il décline à une échelle plus fine le travail pré-effectué par le SRCE, notamment l'élaboration de la trame verte et bleue.

Le territoire de la communauté de commune des Baronnies est concerné par le SCoT « Rhône Provence Baronnies », composé de 8 communautés de communes. Cependant, ce SCoT est toujours en cours d'élaboration. Plusieurs études thématiques ont été construites depuis 2021, pour enrichir la connaissance du territoire et définir les enjeux, socles de la future stratégie du SCoT. Le diagnostic a également été réalisé de 2020 à 2023, composé de plusieurs livrets thématiques, et il s'enrichira tout au long de la procédure.

ATOUT	FAIBLESSE	OPPORTUNITE	MENACE
<p>-Variétés de milieux : boisements, cultures, prairies, zones humides, cours d'eau, pelouses...</p> <p>-Nombreux zonages d'inventaire et protection : 46 ZNIEFF, 5 Natura 2000, PNR Baronnies Provençales, 3 sites gérés par le CEN, zones humides</p> <p>-Plusieurs réservoirs de biodiversité, zones d'action prioritaires et zones humides identifiés par le SRCE et le Conservatoire des sites naturels</p>	<p>-Présence d'espèces vulnérables</p> <p>-Les eaux superficielles du territoire sont parfois dans un état écologique moyen, ce qui réduit la biodiversité sur ces sites pour ne laisser place qu'à des espèces capables de supporter ces conditions et espèces envahissantes</p> <p>- L'utilisation de pesticides et herbicides réduit l'entomofaune, impactant ainsi la chaîne alimentaire. Les pratiques agricoles changeantes réduisent la proportion de prairies permanentes, milieux pourtant intéressants pour beaucoup d'espèces</p> <p>-Pas de TVB locale et de SCoT (en cours d'élaboration)</p>	<p>-Contrôler la fermeture des milieux pour maintenir les pelouses</p> <p>- S'appuyer sur les travaux de l'atlas de biodiversité pour établir une TVB locale et du SCoT</p> <p>-Préserver les milieux naturels en limitant l'étalement urbain et en conservant les espaces à forts enjeux écologiques</p> <p>-L'adaptation des ouvrages hydrauliques peut permettre de favoriser la circulation des espèces (passes à poisson, dimensionnement raisonnable des ouvrages)</p> <p>-Les espaces boisés, zones à dominante humide et autres milieux naturels représentent une richesse et peuvent également être valorisés dans un cadre touristique (mais sans nuire aux sites)</p> <p>-En dehors de leur valeur intrinsèque, les milieux naturels rendent de précieux services écosystémiques (stockage carbone, fertilisation naturelle, pollinisation, filtration des polluants...).</p>	<p>-Le changement climatique représente une menace pour les écosystèmes, car il perturbe la phénologie des espèces et leur aire de répartition.</p> <p>-L'accroissement de l'urbanisation et des pratiques agricoles intensives menacent les espaces naturels et la circulation des espèces</p> <p>-Le développement de projet d'énergies renouvelables peut porter atteinte à la biodiversité (énergie éolienne, solaire et hydraulique par exemple)</p>

Enjeux principaux environnementaux :

- La biodiversité est un enjeu essentiel car il existe un lien important entre le climat et la biodiversité.
- Eviter les principaux espaces à enjeux identifiés pour les futurs aménagements et prévoir des mesures permettant de limiter au maximum de potentiels impacts sur la biodiversité.

- Préservation des puits de carbone, des continuités écologiques, des espèces grâce à la conservation des habitats naturels, en proposant des pratiques agricoles adaptées, une gestion douce des espaces verts en ville
-



PAYSAGE ET PATRIMOINE

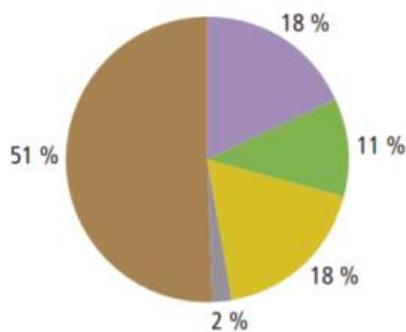
I. LES ENSEMBLES PAYSAGERS

- Sources : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_SRCERA_APPROB_rapport_OKRepro_cle61cc19.pdf , http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/les_7_familles_de_paysages_en_rhone-alpes_cle6f17bc-5.pdf

1.1 Famille de paysages Rhône-Alpins

L'atlas des paysages de Rhône-Alpes découpe le département en plusieurs « ensembles paysagers ». Ces ensembles qualifient d'un nom propre les types de paysages. Ils sont au nombre de 7 sur la région. Les limites de ces ensembles sont déterminées par le sentiment d'appartenance à un territoire.

Concernant la Drôme, voici la répartition des différentes familles de paysage au sein du département :



Drôme

Un département ambivalent sillonné par la vallée du Rhône sur-équipée et confronté à une pression de tourisme patrimonial.

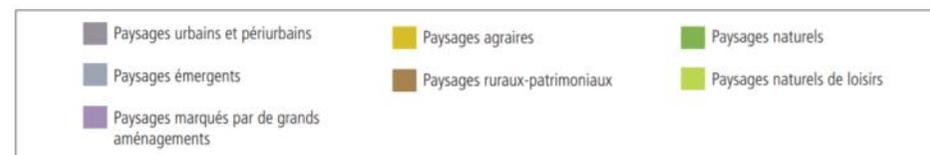


Figure 37 : Répartition des 7 familles de paysages dans le Drôme

- Le territoire de la CC des Baronnies se situe sur 3 ensembles paysagers : Paysages urbains et péri-urbains, paysage ruraux patrimoniaux et paysages naturels.

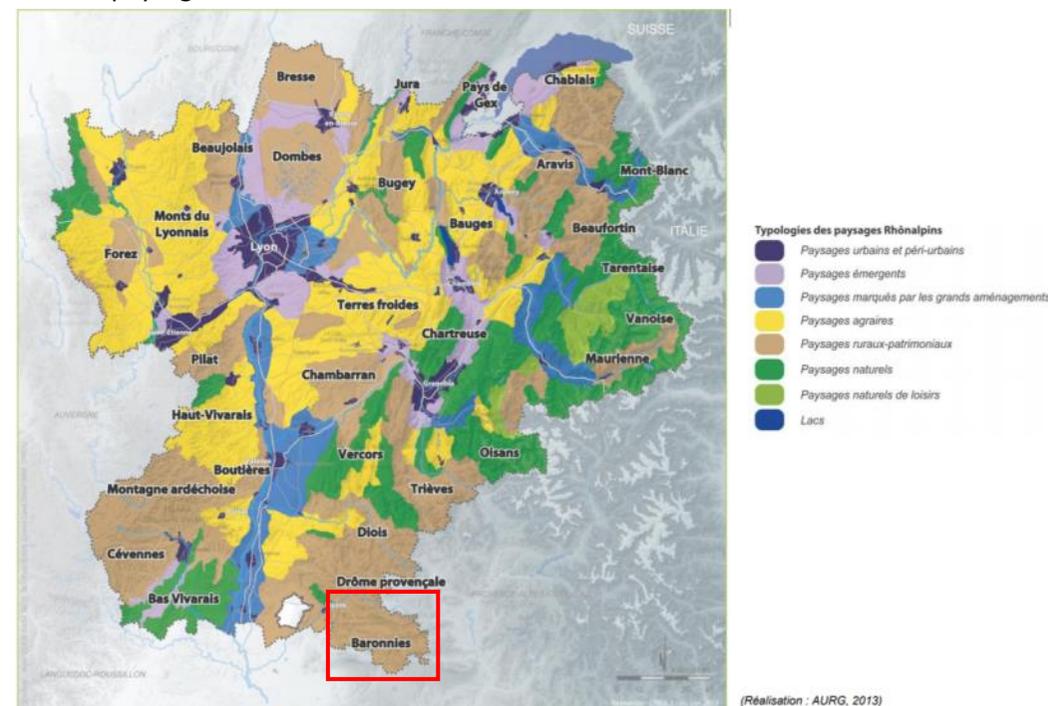


Figure 38 : Cartographie des différentes familles de paysages dans la Drôme

1.1.1 Paysages urbains et péri-urbains

Les paysages urbains ou périurbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes : centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes... Dans la cartographie DIREN 2005 ont été retenus les ensembles urbains de plus de 2 km² significatifs par leur dimension à l'échelle régionale.

Ces paysages constituent le cadre de vie quotidien de la grande majorité de la population régionale. Le site géographique peut conférer à certaines agglomérations une lisibilité et une identité particulières où urbanité et paysage sont indissociables : villes de collines, de fleuves, de fronts de lacs... Si le cadre de vie urbain est rarement identifié spontanément par la population comme étant un paysage, terme qu'elle réserve plutôt aux espaces naturels et ruraux, les espaces urbains ont pourtant été façonnés par une volonté esthétique de l'homme, à travers un urbanisme défini depuis le XVII^{ème} siècle comme un « art urbain ». Ces paysages captivent et sont abondamment représentés et décrits par la peinture, la photographie, la carte postale, le cinéma, la littérature...

1.1.2 Paysages ruraux patrimoniaux

Les paysages ruraux-patrimoniaux se distinguent des paysages agraires en raison de structures paysagères singulières qui leur confèrent une identité forte. Elles sont le résultat d'une spécialisation agricole et de modes de faire traditionnels et transmis. On trouve généralement dans ces paysages une architecture caractéristique et un petit patrimoine rural mais aussi des traces

qui attestent d'une histoire ancienne. Cet ensemble de facteurs confère à ces paysages une dimension culturelle.

L'appréciation des paysages ruraux patrimoniaux est liée à des références esthétiques en architecture, arts et traditions populaires, à des critères d'ancienneté, d'authenticité, d'identité régionale. Ces références sont des objets architecturaux spécifiques tels que des fermes, chalets d'alpage, granges, associés souvent à un petit patrimoine rural (murs de pierres sèches, terrasses, canaux d'irrigation, mazots...). Mais il existe aussi des constantes relevant de l'histoire et déclinées localement : châteaux perchés, présence d'architecture religieuse, ouvrages militaires... Ces paysages sont le fruit d'un état antérieur économique et culturel plus florissant souvent lié à la production d'un capital gastronomique reconnu qui perdure : grands crus, AOC, spécialités... La valeur accordée par la société aux paysages ruraux-patrimoniaux est celle de paysages « culturels » au sens de l'UNESCO où l'ensemble de ces composantes devient système. La demande exprimée des populations urbaines ou locales à l'égard des paysages ruraux-patrimoniaux, est clairement une demande de conservation de l'identité locale, parfois même de protection réglementaire, qui s'inscrit désormais dans la logique d'une nouvelle économie rurale : tourisme, labels agricoles, vente à la ferme, etc. Les paysages ruraux-patrimoniaux sont très représentés dans les nouveaux guides touristiques sans pour autant atteindre la notoriété des grands sites naturels. Il s'agit davantage de paysages touristiques « à vivre » et « à consommer » que de sites à contempler.

1.1.3 Paysages naturels

Au-delà des paysages réellement naturels, telle que la haute montagne au-dessus des alpages, les paysages « naturels » concernent ici tous les espaces où la main de l'homme est perçue comme marginale par rapport aux « forces de la

nature ». Ces paysages sont très variés : haute-montagne, zones humides, gorges, forêts, landes, lacs...

Les deux grandes caractéristiques associées généralement à ces paysages sont d'une part l'impression visuelle ou sensitive d'être dans une nature vaste et sauvage, d'autre part un sentiment plus intellectualisé que ces pans de territoires ont une valeur naturaliste précieuse ou menacée. L'appréciation des paysages naturels est liée à des notions de nature « sauvage », de liberté et d'aventure, souvent associées à la pratique de sports extrêmes. Les activités de l'homme restent discrètes mais perceptibles. Ce sont des architectures spécifiques : chalets d'alpage, maisons forestières, cabanes de bergers, ou des traces particulières : pistes, clairières... La demande de protection des paysages naturels est très forte et répond au souci de voir subsister des "paysages vierges", mot introduit dans la loi Montagne. L'équilibre écologique et la biodiversité induisent une valeur supplémentaire de ces paysages. La présence d'une flore et d'une faune sauvages emblématiques contribue à cette représentation.

1.2 Unités paysagères

La méthode retenue a été de conserver les acquis d'un précédent travail réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement en 1996 (typologies et dynamiques des paysages) et de privilégier une approche typologique actualisée. La région est ainsi découpée en 302 unités paysagères géomorphologiques, classées en 7 grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire sans hiérarchie de valeur.

La CC des Baronnies compte 5 unités paysagères :



271-D : Agglomération de Nyons



272-D : Montagne de la Lance



273-D : Vallée de Chateauneuf-de-Bordette et sillon de l'Aygues



274-D : Pays de Rosans et haute-vallée de l'Ouvèze



275-D : Vallée du Jabion et du Toulourenc, et plateau d'Albion

1.3 Evolution des paysages face au changement climatique

Le paysage est un système complexe, en perpétuelle interaction avec les facteurs naturels et humains. Il évolue à différentes échelles de temps, sous l'influence du climat, des activités humaines et des processus naturels.

Les conditions météorologiques, les variations de température et les précipitations influencent directement la géomorphologie, la végétation et les sols. Les sociétés humaines, conscientes de cette interdépendance, ont toujours adapté leurs modes de vie et leurs aménagements aux contraintes et aux opportunités offertes par leur environnement.

Mais l'accélération du changement climatique accentue ce phénomène. Certaines cultures adaptées au climat voire aux micro-climats actuels pourraient ne plus être viables prochainement, avec un risque d'homogénéisation des cultures restantes si le processus n'est pas suffisamment anticipé. Les populations se déplaceront également vraisemblablement vers des secteurs moins soumis aux événements climatiques intenses, avec parfois l'abandon de territoires dont l'occupation était pourtant considérée comme « historique » dans un passé encore relativement proche. Les espaces naturels changeront sans doute de visage au fil des ans, avec l'évolution de la flore et de la faune, mais également au fil des décennies, avec des plans et cours d'eau qui disparaîtront définitivement ou des éboulis (à cause de la dilatation des roches en cas de fortes chaleurs, de l'affaiblissement des racines réduisant la capacité à maintenir les sols en place, de la saturation des sols en cas de précipitations extrêmes, etc.) qui transformeront la topographie. Ainsi, il est à prévoir que le paysage des Baronnies provençales évoluera sensiblement au fil des décennies à venir.

II. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

La loi du 2 mai 1930, désormais codifiée (Articles L.341-1 à 342-22 du Code de l'Environnement), prévoit que les monuments naturels ou les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés. L'inscription d'un site est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

2.1 Sites inscrits

- Sources : https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map, http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sites_inscrits_de_la_dr_me.pdf

On compte 10 sites inscrits sur le territoire des Baronnie :

- ❖ **Défilé de trente pas** : Petit village de la Drôme, au confluent des eaux du Bentrax et du Trente Pas, Saint-Ferréol-Trente-Pas prend place à une dizaine de kilomètres de Nyons. Celui qui doit son nom au défilé étroit où coule le ruisseau et que l'on traversait autrefois à l'aide de trente gués, était peuplé dès l'époque gallo-romaine comme en témoignent les vestiges d'un village de cabanes datant de - 825 avant J.-C. retrouvés sur place. La commune se développe cependant surtout au VII^{ème} siècle avec l'arrivée de moines de l'abbaye de Bodon venus défricher les terres pour l'élevage et l'agriculture.

- ❖ **Maison du village des pillés** : situé à 6km en amont de Nyons, le village se divise en deux rives. Sur la rive droite, le vieux village, où s'articule de part et d'autre de l'unique rue des maisons dont les façades et les portes datent, pour les plus anciennes, du XVII^{ème} siècle. Au bout de la rue, l'Eglise récente de 1870, de style roman, affiche de magnifiques vitraux. En traversant l'Eygues sur le pont de pierre, on se trouve sur la rive gauche et l'on remarque que les maisons de la rive droite surplombent toutes la rivière du haut de leurs balcons et de leurs terrasses au soleil. Une fois de l'autre côté du pont, on découvre au-dessus de nos têtes les ruines du château du XIV^{ème} siècle.
- ❖ **Vieux village du Poët-sigillat** : Ancien Castrum fortifié, le village « perché » du Poët Sigillat est l'un des 4 « Poët » de la Drôme dont la toponymie latine veut dire podium : promontoire. Autrefois entouré de remparts, dont certains sont encore bien visibles aujourd'hui, le village offre de splendides point de vues sur la vallée de l'Ennuyé. L'église paroissiale Saint-Martin, ouverte aux visiteurs, abrite un très bel autel classé.
- ❖ **Ancien château de Rochebrune, église et tours** : Situé à 25 km à l'est de Nyons, la commune de Rochebrune accueille l'église Saint-Michel de Rochebrune qui est en partie romane (XII^{ème} siècle et XIII^{ème} siècle). Elle se situe à côté de la seule tour restante du château, à l'extrémité septentrionale du village. Tympan en forme de coquille Saint-Jacques et peintures murales du XIX^{ème} siècle récemment restaurés.
- ❖ **Vieux village et pont de Saint-Jalle** : située à 18 km à l'est de Nyons, la vieille ville Saint-jalle a conservé une partie de ses remparts et deux

portes fortifiées. L'église Notre-Dame-de-Beauvert a été construite en 852 dans le style de la 1^{re} période, a remplacé un ancien temple romain. Le château a été récemment restauré avec un donjon du XII^{ème} siècle et un logis flanqué d'une tour circulaire du XVI^{ème} siècle.

- ❖ **Gorges d'Ubrieux** : La commune du Buis englobe plusieurs seigneuries et communautés autonomes du Moyen Âge. Au nord, Ubrieux a donné son nom à la montagne qui porte les ruines de son château et aux gorges de l'Ouvèze, en amont desquelles se trouvait l'église paroissiale Saint-Martin. L'étymologie du mot « Ubrieux », pourrait signifier « ouvert » en provençal ce qui correspond à l'ouverture dans la barre rocheuse par où s'est infiltrée la rivière « Ouvèze ». Le nom du site vient probablement du provençal « ubri » ouverture.
- ❖ **Place du docteur Bourdongle** : Donnant accès à la place des Arcades, la porte Saint Jacques demeure la dernière de l'enceinte médiévale de Nyons. Cette place a conservé sa tradition du marché du jeudi, instauré par les Dauphins et confirmé par François 1er (par lettres patentes du 21 juillet 1541). Les derniers travaux de réhabilitation se sont déroulés de septembre 2004 à juin 2005 et offre depuis un espace unifié d'où partent deux rues et qui tolère la traversée des véhicules.
- ❖ **Esplanade de Buis-les-Baronnies et digue** : Malgré le rempart, jusqu'à la fin du 18^e siècle, le Buis souffre régulièrement des inondations de l'Ouvèze qui, à chaque crue importante, brise la porte du Marché et envahit le bas de la ville. Ce n'est qu'en 1777 qu'elle fut définitivement mise hors d'atteinte des eaux par la construction de la grande digue. De nos jours, cette digue porte le nom de Promenade des Princes de Monaco.

Le 27 mars 1806, le conseil municipal de la ville du Buis, considère « aussi utile qu'agréable pour la ville de faire une plantation à l'esplanade ». Ainsi, la ville décide d'y faire des plantations de platanes et de « muriers ». Le préfet autorisa par arrêté cette réalisation le 26 mai de la même année. C'est le sieur Vachier qui lança la plantation. Les mûriers n'ont jamais été plantés.

- ❖ **Place du marché** : La place des Arcades à Buis-les-Baronnies, qui vaut à elle seule la balade, accueille le samedi matin des étals de produits locaux. Cette place est inscrite au monument historique avec ses façades, toitures et arcades du XV^{ème} siècle.
- ❖ **Vieux village de Montbrun-les-bains** : Montbrun-les-Bains est entouré de champs de lavande, situé à environ 600 mètres d'altitude au pied du Mont Ventoux. Le vieux village est construit sur une colline, à mi-hauteur se trouve un beffroi et un château Renaissance au sommet. Le site est classé parmi les 157 plus beaux villages de France et est parsemé de nombreuses fontaines souvent potables.

III. LES MONUMENTS HISTORIQUES

➤ Sources : <https://monumentum.fr/drome-d-26-carte.html>

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique. Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée

entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

On recense 16 monuments historiques au sein du territoire des Baronnie :

❖ **Château à Aulan**

Eléments protégés : Façades et toitures : inscription par arrêté du 9 mai 1950

Périodes de construction : 16e siècle ; 18^{ème} siècle

Propriété privée

❖ **Eglise Saint-Laurent à Barret-de-Lioure**

Eléments protégés : L'église : inscription par arrêté du 13 juillet 1926, radiée de l'inscription au titre des Monuments Historiques par arrêté du 10 mars 2016

Périodes de construction : 13e siècle

Propriété de la commune

❖ **Maison située au Sud de l'église (ancienne chapelle des Ursulines) à Buis-les-Baronnies**

Eléments protégés : Portail Louis XIII : inscription par arrêté du 21 octobre 1926

Périodes de construction : 17e siècle

Propriété privée

❖ **Château (restes) à La Charce**

Eléments protégés : Château (restes) : inscription par arrêté du 13 juillet 1926

Périodes de construction : 13e siècle ; 16e siècle

Propriété de la commune

❖ **Chapelle Notre-Dame-des-Aspirants à La Penne-sur-l'Ouvèze**

Eléments protégés : Chapelle Notre-Dame (cad. B 330) : inscription par arrêté du 21 mars 1983

Périodes de construction : 12e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle

Propriété de la commune

❖ **Eglise Saint-Pierre à Lemps**

Eléments protégés : L'église en totalité (cad. B 432) : inscription par arrêté du 31 mai 2011

Périodes de construction : 12e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle

Propriété de la commune

❖ **Eglise Notre-Dame de Porporières à Mérindol-les-Oliviers :**

Eléments protégés : Eglise (cad. C 293) : inscription par arrêté du 5 décembre 2000

Périodes de construction : 12^{ème} siècle - 19^{ème} siècle

Propriété de la commune

❖ **Fontaine à Mirabel-aux-Baronnies**

Eléments protégés : Fontaine (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC) : inscription par arrêté du 7 septembre 1978

Périodes de construction : 17e siècle

Propriété de la commune

❖ **Beffroi à Montbrun-les-Bains**

Eléments protégés : Beffroi : inscription par arrêté du 13 juillet 1926

Périodes de construction : 13e siècle ; 14e siècle

Propriété de la commune

❖ **Pont sur l'Eygues à Nyons :**

Eléments protégés : Pont sur l'Eygues : classement par arrêté du 8 octobre 1925

Périodes de construction : 2e quart 14e siècle ; 1er quart 15e siècle

Propriété de la commune

❖ **Château Vieux (ancien château Delphinal) à Nyons**

Eléments protégés : Passage voûté sur la rue des Grands-Forts (avec les écussons marquant l'entrée de la ville) (cad. AS 135, 211, 214) : inscription par arrêté du 10 février 1983

Périodes de construction : 13e siècle ; 14e siècle

Propriété privée

❖ **Chapelle Notre-Dame du Cadenet à Piégon**

Eléments protégés : Chapelle (cad. C 227) : inscription par arrêté du 27 juillet 1994 Propriété de la commune

❖ **Chapelle Sainte-Anastase à Sainte-Jalle**

Eléments protégés : Chapelle Sainte-Anastase (ancienne) (cad. B 170) : inscription par arrêté du 21 décembre 1984

Périodes de construction : 12e siècle ; 13e siècle

Propriété privée

❖ **Eglise à Sainte-Jalle**

Eléments protégés : Eglise : inscription par arrêté du 17 juillet 1926

Périodes de construction : 12e siècle

Propriété de la commune

❖ **Château de Gouvernet (ruines) à Saint-Sauveur-Gouvernet**

Eléments protégés : Château de Gouvernet (ruines) (cad. C 549) : inscription par arrêté du 7 mai 1982

Périodes de construction : 15e siècle

Propriété privée

❖ **Pont romain (vestiges) à Villeperdrix**

Eléments protégés : Pont romain (vestiges) (cad. C 322, 323) : inscription par arrêté du 19 septembre 1989

Périodes de construction : Antiquité

Propriété privée

IV. SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

➤ Sources : <file:///C:/Users/acer/Downloads/liste-sites-patrimoniaux-remarquables-rhone-alpes-10-2016.pdf> , <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Le législateur a souhaité simplifier la protection des secteurs sauvegardés et des AVAP / ZPPAUP en les fusionnant dans un unique dispositif : les « sites patrimoniaux remarquables » (SPR), par l'article 75 de la loi CAP. Ils ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Les « Sites Patrimoniaux Remarquables » sont "les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». De même, ils peuvent concerner « les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou

quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

Sur le territoire des Baronnie, on recense 2 SPR (**Figure 40**) :

- ❖ SPR (ex-AVAP) Montbrun-lès-bains, arrêté le 26/11/2012
- ❖ SPR (ex-AVAP) Rochebrune, arrêté le 08/03/2012

Patrimoine historique

COMUNALITE
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

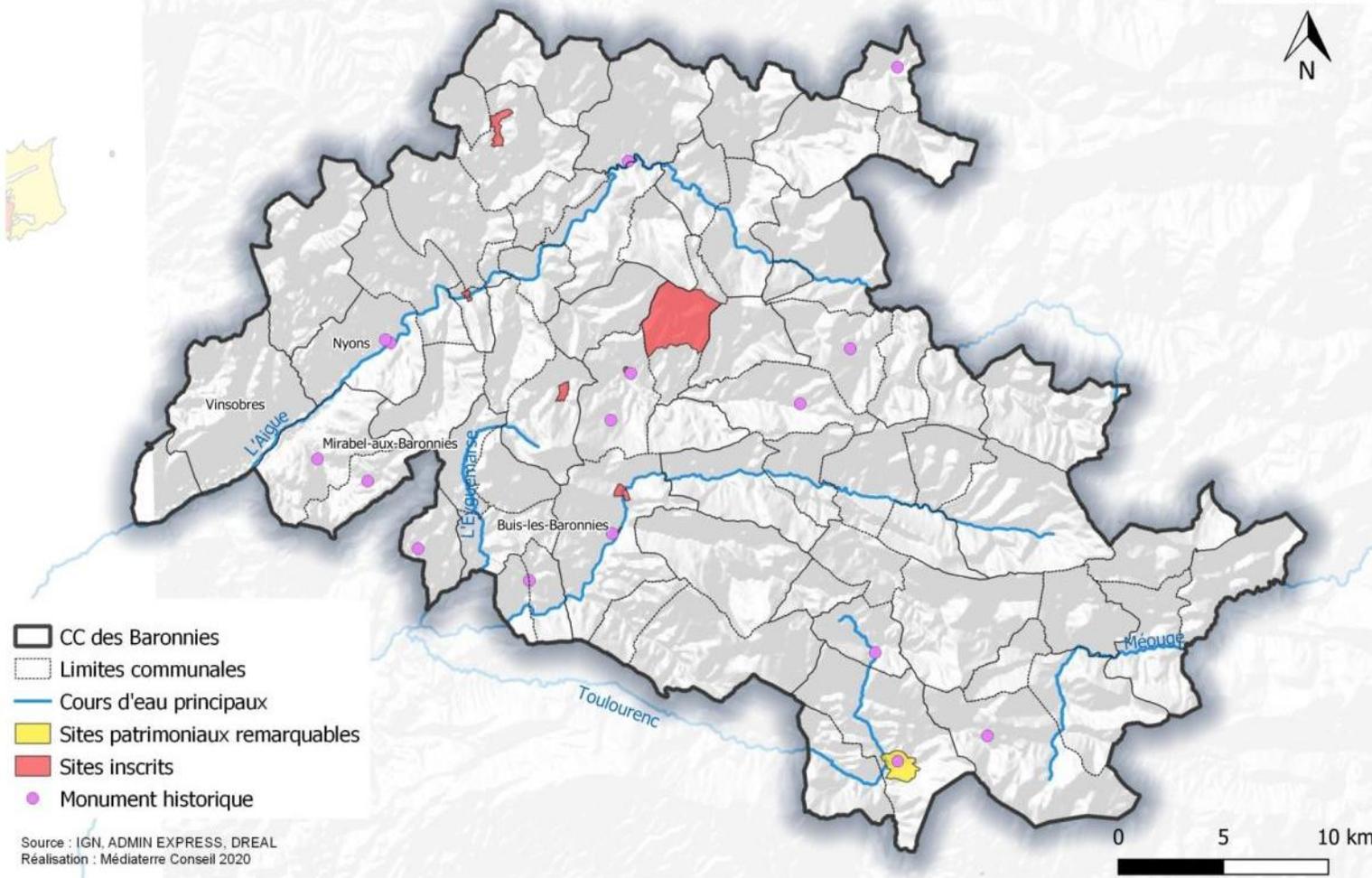


Figure 39 : Cartographie du patrimoine historique

ATOUT	FAIBLESSE	OPPORTUNITE	MENACE
<p>-Paysages naturels et semi-naturels variés et globalement de qualité</p> <p>-Paysage vallonné offrant des points de vue remarquables</p> <p>-10 sites inscrits</p> <p>-16 monuments historiques</p> <p>-2 sites patrimoniaux remarquables</p> <p>-Le paysage et patrimoine sont déjà moteurs d'attraction touristique</p>	<p>-Le développement urbain peut entacher le paysager et rogner des espaces agricoles qui constituent, avec d'autres éléments, l'identité paysagère de la CC des Baronnie.</p> <p>-Perte des haies, arbres isolés, chemins ruraux via les changements de pratiques agricoles et de déplacement.</p>	<p>-Promouvoir un éco-tourisme et sensibiliser aux enjeux de préservation des milieux</p>	<p>-Le développement de l'urbanisation peut altérer la qualité de certains sites</p> <p>-Risque de développement architectural moderne au détriment du patrimoine traditionnel</p> <p>-Le développement des énergies renouvelables peut représenter une menace pour le paysage et patrimoine du territoire</p> <p>-Evolution sensible des composantes morphologiques, naturelles et humaines du paysage en raison de l'accélération du changement climatique</p>

Principaux Enjeux Environnementaux :

- Paysages riches et variés avec des points de vue remarquables. Les Baronnie font partie des paysages emblématiques du département et possède aussi un patrimoine remarquable, notamment via ses monuments historiques.
- Travaux de rénovation énergétique, de modification des réseaux ou d'implantation d'énergies renouvelables (parcs solaires, éoliens) doivent tenir compte des caractéristiques topographiques, des cônes de vue et du bâti patrimonial pour une bonne intégration paysagère.



ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de priorisation des thématiques environnementales

Thématiques	Niveau de priorité	Justification
Milieu physique		
Topographie et géologie	3	Ces thématiques ne sont pas concernées par la mise en œuvre du PCAET.
Occupation et exploitation du sol	2	La mise en œuvre du PCAET est indirectement concernée par l'occupation du sol : limitation de la consommation d'espace et de l'urbanisation, construction de parcs photovoltaïques et éoliens etc.
Ressource en eau	1	Les sécheresses amplifiées par le changement climatique entraîneront une raréfaction de plus en plus importante de la ressource en eau. Le réchauffement des cours d'eau pose déjà des problèmes dans le refroidissement des centrales nucléaires.
Risques naturels et technologiques		
Risques naturels	1	D'ores et déjà, le changement climatique a une incidence sur l'augmentation de la fréquence des risques naturels et sur leur intensité.
Risques technologiques	2	Le changement climatique et ses conséquences (sécheresses plus fréquentes et intenses par exemple) aura des impacts négatifs sur les installations (incendies, catastrophes naturelles etc.).
Nuisances et pollutions		
Sites BASIAS et BASOL	3	Cette thématique n'est pas concernée par la mise en œuvre du PCAET.
Déchets	2	La réduction des déchets fait partie des objectifs du PCAET.
Nuisances sonores et lumineuses	3	Le PPBE est à prendre en compte lors de la réalisation du PCAET.
Milieus naturels et biodiversité		
Milieus naturels et semi-naturels	2	Thématique concernée lors des nouveaux aménagements liés au PCAET (installations ENR) ou aux objectifs de préservation de biodiversité et des services écosystémiques.
Faune et flore patrimoniale et ordinaire	2	Thématique concernée lors des nouveaux aménagements liés au PCAET (installations ENR) ou aux objectifs de préservation de biodiversité et des services écosystémiques.
Continuité écologiques	2	Prise en compte du SCoT lors de la réalisation du PCAET.
Protections et réglementations	2	Biodiversité des sites réglementaires à prendre en compte lors des aménagements liés au PCAET.
Paysage et patrimoine		
Patrimoine paysager	2	Les travaux de rénovation énergétique, de modification des réseaux ou d'implantation d'énergies renouvelables (parcs solaires, éoliens...) doivent tenir compte des caractéristiques topographiques, des cônes de vue et du bâti patrimonial pour une bonne intégration paysagère.
Patrimoine historique	3	Cette thématique n'est pas concernée par la mise en œuvre du PCAET.

Légende

- 1 : la thématique se trouve en lien direct avec la mise en œuvre du projet et/ou présente une sensibilité certaine vis-à-vis du projet. Elle fait donc l'objet d'une description approfondie ;
 2 : la thématique a un lien indirect avec la mise en œuvre du projet et/ou présente peu de sensibilité vis-à-vis du projet. Elle fait donc l'objet d'une description succincte ;
 3 : la thématique n'a pas de lien direct ni indirect avec la mise en œuvre du projet et/ou ne présente aucune sensibilité avec le projet. Elle ne fait donc pas l'objet de description.

Annexe 2: Liste des ZNIEFF au sein de la CC des Baronnie

Nom	Communes concernées	Description du site
ZNIEFF de type 1		
820030496 Montagne d'Angèle	Bouvières Gumiane Villeperdrix Arnayon Chaudebonne	<p>La montagne d'Angèle est un grand massif montagnard de 1588,46 hectares aux limites du climat méditerranéen, et fortement contrasté selon les versants. Elle se remarque de loin par sa forme massive, plus particulièrement lorsque l'on remonte la vallée du Roubion. Dessous, les fortes pentes plongent vers le village de Gumiane dans un ensemble de barres rocheuses, d'éboulis, de boisements de hêtres et de pelouses escarpées, où des plaques de neige peuvent persister au printemps. Elle se présente ainsi comme une végétation typiquement méditerranéenne qui se développe ainsi autour du village de Villeperdrix, et remonte jusqu'à la base de la montagne. Dans les parties basses de la montagne, les falaises les plus chaudes hébergent des espèces remarquables.</p> <p>Espèces déterminantes : Alouette des champs, Pipit rousseline, Pipit spioncelle, Aigle royal, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Pie grièche écorcheur, Bec-croisé des sapins, Alouette lulu, Merle de roche, Traquet motteux, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Erable de Montpellier, Aconit tue loup, Coqueluchon jaune, Lychnis Nielle, Ail des ours, Androsace de Chaix, Avoine cultivée, Avoine toujours verte, Avoine soyeuse, Buplèvre sous-arbustive, Crépide naine, Cytise de sauze, Dauphinelle fendue, Œillet mignardise, Ephèdre des monts Nébrodes, Epipactis à petites feuilles, Féтуque roseau, Gymnadenie odorante, Julienne à feuilles laciniées, Millepertuis à feuille d'Hysope, Ibéris à feuilles pennatifides, Jasmin jaune, Genévrier de phoenicie, Grémil ligneux, Petite mélique, Bugrane striée, Orchis de Provence, Raiponce de charmeil, Raiponce de Villars, Plantain argenté, Pulsatille</p>

		de Haller, Saxifrage du Dauphiné, Joubarbe des terrains calcaires, Séneçon Doria, Serratule à tige nue, Tabouret précoce, Tulipes des Alpes, Véronique précoce, Violette des sables, Doradille de Haller
820030188 Gorges de Trente-Pas et montagne de Miélandre	Vesc Valouse Chaudebonne Saint-Ferréol-Trente-Pas	<p>La montagne de Miélandre, de 1177,14 hectares, culmine à 1451 m d'altitude, dessine une pyramide à trois côtés, bien détachée de la montagne d'Angèle et des sommets voisins, qui se prolonge au sud par une crête herbeuse rejoignant la montagne de Col Plat, au-dessus de Valouse. Cette montagne se partage ainsi entre le pays de Bourdeaux et le Nyonsais. Au nord du col de la Sausse, naissent les sources du Roubion qui alimentent le premier, au sud du col, le ruisseau de Trente-Pas descend vers l'Aygues. Le climat typiquement méditerranéen remonte le ruisseau de Trente-Pas, se manifeste jusqu'aux abords du village, et pénètre dans les gorges en s'atténuant peu à peu. Sur les pentes de Miélandre, on peut ainsi remarquer un étagement assez caractéristique des montagnes provençales. Elles sont couvertes de bois de hêtres, où pousse localement l'Orchis pâle. En versant sud, la lisière supérieure de la forêt se prolonge par une bande épaisse de Genêts cendrés jusqu'à environ 1330 m d'altitude. Au-dessus, les pentes se couvrent jusqu'à la crête d'une pelouse montagnarde, plus ou moins sèche et rocailleuse selon les endroits, et où l'on peut voir fleurir l'Orchis sureau, la Valériane tubéreuse, l'Anthyllis des montagnes ou la Gentiane printanière.</p> <p>Espèces déterminantes : Azuré du Baguenaudier, Castor d'Eurasie, Chamois, Alouette des champs, Pipit rousseline, Martinet à ventre blanc, Aigle royal, Bruant fou, Alouette lulu, Hibou petit-duc, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Chevalier guignette, Cirse de Montpellier, Colchique de Naples, Jasmin jaune, Genévrier de phoenicie, Petite mélique, Ophris du groupe bertolonii, Potentille cendrée, Samole de Valerand, Joubarbe des terrains calcaires, Stipe</p>

		d'Offner, Tulipes des Alpes, Capillaire de Montpellier, Doradille de Haller, Coronelle lisse
820030494 Gorges de l'Aygues	Villeperdrix Eyroles Sahune Saint-May Montréal-les-Sources	<p>Après Sahune, la route de Nyons à Gap traverse des gorges sauvages creusées par la rivière l'Aygues d'une superficie de 717,99 hectares. Une succession de virages sinueux dans les gorges encaissées, puis la vallée s'ouvre sur le village de Saint-May sur son promontoire rocheux. Les falaises verticales du plateau Saint-Laurent dominant en arrière-plan le village. A la sortie des gorges, l'imposant rocher du Caire se dresse sur la vallée de l'Oule et le village de Rémuzat. Les deux espèces phares du site sont : le Chamois et le Vautour fauve. La limite de cette portion des gorges de l'Aygues, suit les falaises bordant la rivière, de Sahune à l'Oule, et remonte légèrement vers Villeperdrix et la combe de Léoux. Le plateau Saint-Laurent, au-dessus du village de Saint-May, a été inclus dans une zone contiguë et distincte. La végétation typiquement méditerranéenne remonte les gorges de l'Aygues : bois de Chêne vert, garrigues épineuses et odorantes, falaises couvertes de Chêne vert et de Genévrier de Phénicie, cultures en terrasse sous Villeperdrix. Les dernières oliveraies sont plantées au village de Saint-May, et signent ainsi la fin du monde méditerranéen.</p> <p>Habitats déterminants : Lits de graviers méditerranéens, Mattoral arborescent à <i>Juniperus phoenicea</i>, Sources d'eau dures, Formations riveraines de Saules, Forêts de Chênes verts méso et supra méditerranéenne</p> <p>Espèces déterminantes : Alexanor, Castor d'Eurasie, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Chamois, Molosse de Cestoni, Gomphe semblable, Alouette des champs, Martin pêcheur d'Europe, Pipit rousseline, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Hirondelle des fenêtrés, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Faucon hobereau, Vautour fauve, Hirondelle rousseline, Pie-grièche écorcheur,</p>
		Alouette lulu, Bruant proyer, Monticole de roche, Monticole bleu, Vautour percnoptère, Traquet motteux, Moineau soulcie, Fauvette pitchou, Huppe fasciée, Magicienne dentelée, Egilope cylindrique, Alysso des champs, Alysso à calice persistant, Orchis géant, Lunetière articulée, Lunetière à feuille de chicorée, Gnaphale dressé, Cleistogène tardif, Crupine commune, Dauphinelle fendue, Œillet mignardise, Echinops à tête ronde, Euphorbe de Nice, Saponaire des vaches, Julienne à feuilles laciniées, Ibéris à feuille pennatifides, Inule à feuilles de spirée, Iris jaunâtre, Jasmin jaune, Genévrier de phénicie, Genévrier thurifère, Laitue vireuse, Lentille noirâtre, Petite mélique, Mélilot de Naples, Nigelle de Damas, Sainfoin des rochers, Ophrys du groupe bertolonii, Picride pauciflore, Rose de France, Joubarbe des terrains calcaires, Stipe d'Offner, Capillaire de Montpellier, Doradille de Haller
820030478 Défilé du Pas des Ondes, lit de l'Oule et montagne d'Aiguebel le	Cornillon-sur-l'Oule Motte-Chalancon Villeperdrix	<p>Au sud de la Motte-Chalançon, la rivière de l'Oule coule en direction du village de Cornillon-sur-l'Oule, perché sur son promontoire, avant de bifurquer pour pénétrer dans le défilé du pas des Ondes. La rivière se fraye alors un passage dans la roche calcaire, et contourne la colline rocheuse coiffée des ruines du château de Cornillon. Cette ZNIEFF possède une superficie de 350,9 hectares. A l'entrée des gorges, une cascade sur tufs s'élance de la falaise jusque dans la rivière.</p> <p>Habitats déterminants : Grottes, Lits de graviers méditerranéens</p> <p>Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Noctule commune, Petit rhinolophe, Chamois, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Petit gravelot, Bruant fou, Bruant ortolan, Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Fauvette pitchou, Chevalier guignette, Magicienne dentelée, Cirse de Montpellier, Genévrier de phénicie,</p>

		Raiponce de Charmeil, Raiponce de villars, Seneçon Doria, Silène cure-oreille, Stipe d'Offner, Capillaire de Montpellier
820030495 Plateau de Saint Laurent	Cornillon-sur-l'Oule Rémuzat Saint-May	<p>Le plateau de Saint-Laurent, d'une superficie de 438,83 hectares, se présente comme une vaste table calcaire, légèrement inclinée au sud-ouest, dominant les gorges de l'Aygues. Par son exposition et sa situation géographique, le plateau est sous l'influence directe du climat méditerranéen, qui se manifeste autour du village de Saint-May par les oliveraies ; sa vocation est essentiellement agricole. Les cultures de lavandes et les vergers d'abricotiers, de tilleuls ou d'amandiers occupent le plateau après Bodon.</p> <p>Habitats déterminants : Lits de graviers méditerranéens, matorral arborescent à <i>Juiperus phoenicea</i>, sources d'eau dures, Formations riveraines de saules, forêts de chênes vert méso- et supra méditerranéennes, pelouses méditerranéennes xériques</p> <p>Espèces déterminantes : Appolon, Molosse de Cestoni, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Hirdondelle des fenêtres, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon hobereau, Vautour fauve, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Bruant proyer, Monticole de roche, Monticole bleu, Traquet motteux, Hibou petit-duc, Moineau soulcie, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Huppe fasciée, Egilope cylindrique, Alysson des champs, Alysson à calice persistant, Lunetière auriculée, Lunetière à feuille de chicorée, Gnaphale dressé, Calépine de Corvians, Crupine commune, Dauphinelle fendue, Ephèdre des monts Nébrodes, Epipactis à petites feuilles, Gymnadenie odorante, Saponaire des vaches, Julienne à feuille laciniées, Ibéris à feuilles pennatifides, Jasmin jaune, Genevrier de phoenicie, Genevrier thurifère, Petite mélique, Mélilot de Naples, Gnaphale dressé, Nigelle de</p>
		Damas, Picride pauciflore, Potentille cendrée, Rose de France, Joubarbe des terrains calcaires, Silène cure-oreille, Stipe d'Offner, Torilis à fleurs glomérulées, Capillaire de Montpellier, Doradille de Haller.
820030492 Montagne du Poët	Poët-Sigillat Bellecomb e-Tarendol Rémuzat Montréal-les-Sources Saint-May	<p>La montagne du Poët, d'une superficie de 644,38 hectares et dont la crête atteint presque 1300 m d'altitude, est couverte d'un grand pâturage parcouru par de nombreux moutons. En contrebas, les pentes se prolongent par des boisements de hêtres installés sur de fortes pentes caillouteuses. Ces landes montagnardes et chaudes, piquetées d'arbustes comme les genêts, l'Amélanchier à feuilles ovales ou le Buis, sont le domaine de nombreux passereaux caractéristiques des montagnes méridionales, tels que la Pie-grièche écorcheur, le Traquet motteux, le Pipit rousseline ou le Bruant ortolan.</p> <p>Habitats déterminants : Hétraies médio-européennes méridionales</p> <p>Espèces déterminantes : Appolon, Prospérine, Petit murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Autour des Palombes, Pipit rousseline, Chouette chevêche, Engoulevent d'Europe, Bruant ortolan, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Traquet motteux, Hibou petit-duc, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Magicienne dentelée, Crocus changeant, Gymnadenie odorante, Ibéris à feuille pennatifides, Plaintain argenté, Orchis vert, Potentille cendrée, Renoncule cendrée, Renoncule de Montpellier, Doradille de Haler</p>
820030318 Montagne du Casset	Lemps Verclause Bellecomb e-Tarendol Rémuzat Pelonne	Le col de Soubeyrand relie la vallée de l'Aygues à celle de l'Ennuye, et le village de Rémuzat à celui de Sainte-Jalle. A l'est du col, le Casset est une petite montagne qui s'élève à 400 met possédant une superficie de 161,92 hectares. Son versant nord, côté Pelonne, est couvert d'une forêt de Hêtre, abritée sous une petite barre calcaire. La partie sommitale de la crête est couverte d'une pelouse sèche

		<p>avec Buis et Genêt cendré. La petite hêtraie abrite des espèces des milieux frais et montagnards. Elle contraste fortement avec la vallée de l'Aygues au caractère méridional. Hormis le Hêtre, des arbres élancés : Erable sycomore, Erable à feuilles d'obier... pouvant atteindre vingt mètres de haut forment la strate supérieure de la forêt. Le sous-bois est constitué d'un ensemble d'arbustes (Noisetier, Fusain à larges feuilles, Groseillier des Alpes, Chèvrefeuille noir et Chèvrefeuille des Alpes, Belladonne...) et de plantes herbacées des milieux forestiers.</p> <p>Espèces déterminantes : Erable de Montpellier, Aconit tue-loup, Coqueluchon jaune, Androsace de Chaix, Fusain à feuilles larges, Epervière tomenteuse, Gesse noir, Potentille cendrée, Rosier toujours vert, Tulipes des Alpes, Doradille de Haller.</p>		<p>nord de la montagne de Raton est ainsi couvert d'une forêt fraîche et ombragée de Hêtre et de Sapin pectiné, où peuvent s'entendre le Pic noir, la Chouette de Tengmalm, le Bec-croisé des sapins ou la Grive musicienne.</p> <p>Habitats déterminants : Sources d'eaux dures</p> <p>Espèces déterminantes : Hermite, Alexanor, Apollon, Castor d'Eurasie, Putoie d'Europe, Chamois, Chouette de Tengmalm, Alouette des champs, Martin-pêcheur d'Europe, Pipit rousseline, Martinet à ventre blanc, Aigle royal, Gêlinotte des bois, Grand-Duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Hirondelle de fenêtre, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Faucon hobereau, Vautour fauve, Hirondelle de rochers, Pie-grièche écorcheur, Bec-croisé des sapins, Alouette lulu, Traquet motteux, Fauvette pitchou, Tétras lyre, Chevalier guignette, Magicienne dentelée, Erable de Montpellier, Aconit tue-loup, Coqueluchon jaune, Androsace de Chaix, Anthémis des teinturiers, Avoine cultivée, Avoine toujours verte, Avoine soyeuse, Buplèvre sous arbustif, Cirse de Montpellier, Camomille de Trionfetti, Crocus changeant, Gaillette croisette du Piémont, Sabot de Vénus Pantoufle-de-Notre-Dame, Œillet à poils rudes, Ephédre des monts Nébrodes, Epipactis à petites feuilles, Fusain à feuilles larges, Fraisier vert, Fritillaire du Dauphiné, Gagée jaune, Gagée des prés, Gagée de Bumat, Gymnadénie odorante, Julienne à feuille laciniées, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Genévrier de phoenicie, Genévrier sabine, Genévrier thurifère, Bugrane striée, Orchis de Spitzel, Raiponce de Charmeil, Raiponce de villars, Plantain argenté, Orchis vert, Potentille velue, Pulsatille de Haller, Pyrole verdâtre, Saxifrage du Dauphiné, Joubarbe des terrains calcaires, Seneçon Doria, Serratule à tige nue, Silène cure-oreille, Trochiscanthe nodiflore, Tulipes des Alpes, Doradille de Haller, Lézard ocellé</p>
<p>820030238 Montagnes de l'Archier, de Raton, des Gravières, les Aiguilles, l'Enclus et le Montrond</p>	<p>Verclause Pommerol Cornillac Rémuzat</p>	<p>Ce grand ensemble de montagnes de 2325,15 hectares est situé dans la partie nord des Baronnies, entre La Motte-Chalancon et Rosans. La partie sud-ouest comprend le Montrond, situé au-dessus du confluent de l'Oule et de l'Aygues, et l'Enclus plus au nord. Cette montagne bien nommée est entourée d'un élégant rebord de falaises qui en souligne les formes. Au-dessus du village de Rémuzat, les flancs boisés de la montagne semblent grignotés par des marnes très ravinées. En versant nord du Montrond, le petit ruisseau le Rif entaille la barre rocheuse au Pas du Loup, puis creuse vers Rémuzat un vallon très encaissé dans les terrains marneux. La zone délimitée englobe ensuite le massif de l'Enclus et les Aiguilles, en prenant en compte les pentes et les marnes de sa base. Elle se poursuit vers le nord-est sur la longue crête de la montagne des Gravières, puis de la montagne de Raton, et jusqu'à la montagne de l'Archier par le col de la Fromagère. Les contrastes biogéographiques sont remarquables, et on les remarque aisément. Le versant</p>		

820030493 Roubine des lavandes et l'Oule à Rémuzat	Rémuzat	<p>Cette ZNIEFF de 12,89 hectares est situé au sein du village de Rémuzat, construit dans le lit majeur de l'Oule, puis s'est protégé des crues de la rivière par une digue en pierre. Un peu au nord du village, une petite zone humide, marécageuse, laisse échapper une "roubine". L'eau alimente un ancien lavoir, traverse le village et rejoint l'Oule. Dans la zone humide, pousse la Sanguisorbe officinale, ou Grande Pimprenelle. Un petit papillon a comme particularité d'être très strictement inféodé à cette espèce végétale. L'Azuré de la sanguisorbe peut se délecter de son nectar mais surtout, une grande partie de son cycle de vie est en relation avec cette rosacée. Autre espèce remarquable, le petit crapaud Sonneur à ventre jaune a été observé il y a quelques années, mais depuis la construction de la petite station de pompage, la population semble avoir disparu.</p> <p>Espèces déterminantes : Azuré de Sanguisorbe, Campagnol amphibie</p>		<p>se distinguent par leur relief ruiniforme particulier : grandes falaises avec balmes et arche de pierre, éboulis pentus et instables au pied des parois jusqu'au ruisseau. Les buissons de diverses espèces de saules (Saule pourpre surtout) bordent le lit caillouteux du ruisseau. La végétation des rochers en versant sud est dominée par les genévriers.</p> <p>Habitats déterminants : Sources d'eaux dures, Matorral à Genévriers</p> <p>Espèces déterminantes : Chamois, Autour des palombes, Martinet à ventre blanc, Aigle royal, Gélinoche des bois, Grimpereau des bois, Bruant fou, Bruant ortolan, Hirondelle de rochers, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Venturon montagnard, Fauvette pitchou, Tichodrome échelette, Lychnis Nielle, Androsace de Chaix, Linaire à feuille d'Origan, Petite linaire glanduleuse, Cirse de Montpellier, Cotonéaster de Simons, Crocus changeant, Œillet à poils rudes, Ephédre des monts Nébrodes, Fraisier vert, Ibéris à feuilles pennatifides, Genévrier de phoenicie, Genévrier thurifère, Pivoine officinale, Raiponce de Charmeil, Raiponce de villars, Pyrole verdâtre, Pyrole moyenne, Pyrole à feuilles rondes, Réséda jaunâtre, Joubarbe des terrains calcaires, Silène cure-oreille, Véronique précoce, Doradille de Haller</p>
820030490 L'Aygues en amont de Remuzat	Lemps Verclause Rémuzat Pelonne	<p>Le site d'une superficie de 120,38 hectares longe l'Aygues (ou Eygues) de l'amont de Verclause jusqu'aux environs de Rémuzat. Le paysage est formé de terres cultivées fertiles et de passages encaissés. L'intérêt naturaliste du site est essentiellement ornithologique.</p> <p>Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Putois d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Faucon hobereau, Cirse de Montpellier, Mélampyre des champs, Rose de France, Séneçon de Doria</p>	820030487 L'Oule à Rottier	<p>Cette petite zone de 43,58 hectares est située au lieu-dit le Moulin, à 2,5 km en amont du village de la Motte-Chalancon. Elle prend en compte le lit de l'Oule, couvert de graviers colonisés par les arbustes, et ses berges jusqu'à la route. Elle doit tout son intérêt aux milieux humides, et plus particulièrement à la présence de quatre espèces animales remarquables.</p> <p>Espèces déterminantes : Azuré de la sanguisorbe, Castor d'Eurasie, Agrion de Mercure, Chevalier guignette</p>
820030491 Saint Roman, Piégros, et gorges de Pommerol	Pommerol Cornillac Rottier Charce	<p>Cette ZNIEFF de 616,03 hectares est situé dans la vallée de l'Oule, au nord des Baronnie. Une petite route part du village de La Charce vers Rosans, dans les Hautes-Alpes. A deux kilomètres du village, la route traverse des gorges creusées par le ruisseau de Pommerol, naissant sous le col de la Fromagère. Ces gorges, découpées entre la montagne de Saint-Romans (1311 m) et Piégros (1250 m)</p>		

820030160 Montagnes de Haute-Huche et du Peyssias	Rottier Establet Charce	<p>Située dans le Haut-Diois, la zone de 435,84 hectares est constituée de deux pics culminant à près de 1100 m d'altitude séparés par un vallon. De fortes pentes, boisées et rocheuses, constituent le terrain de prédilection pour cet excellent grimpeur qu'est le Chamois.</p> <p>Espèces déterminantes : Chamois, Grand-duc d'Europe, Bruant fou, Faucon pèlerin, Gymnadénie odorante, Pivoine officinale, Tulipes des Alpes,</p>		<p>de Chêne pubescent et des cultures (vigne et lavande surtout). Quelques fermes sont implantées sur le plateau. Les cultures extensives, blé ou lavande, permettent le maintien d'une flore particulière, avec des espèces de grand intérêt parmi lesquelles la Gagée des champs, la Nielle des blés ou la Tulipe sauvage.</p> <p>Habitats déterminants : Hêtraies sur calcaire, Culture extensive, Hêtraies médio-européennes méridionales</p> <p>Espèces déterminantes : Pipit rousseline, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Caille des blés, Bruant fou, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche méridionale, Alouette lulu, Bruant proyer, Traquet oreillard, Hibou petit-duc, Moineau soulcie, Venturon montagnard, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Huppe fasciée, Lychnis Nielle, Ail jaune, Centranthe à feuilles étroites, Centranthe de Lecoq, Cirse de Montpellier, Echinops à tête ronde, Gagée naine, Gymnadénie odorante, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Genevrier de phoenicie, Sainfoin des rochers, Joubarbe des terrains calcaires, Stipe d'Offner, Tordyle majeur, Véronique précoce, Doradille de Haller, Léopard ocellé</p>
820030318 Montagne du Casset	Lemps Verclause Bellecomb e-Tarendol Rémuzat Pelonne	<p>Le col de Soubeyrand relie la vallée de l'Ayguès à celle de l'Ennuye, et le village de Rémuzat à celui de Sainte-Jalle. A l'est du col, le Casset est une petite montagne qui s'élève à 400 m au-dessus de la route et dont sa ZNIEFF possède une superficie de 161,92 hectares. Son versant nord, côté Pelonne, est couvert d'une forêt de Hêtre, abritée sous une petite barre calcaire. La partie sommitale de la crête est couverte d'une pelouse sèche avec Buis et Genêt cendré. La petite hêtraie abrite des espèces des milieux frais et montagnards. Elle contraste fortement avec la vallée de l'Ayguès au caractère méridional.</p> <p>Espèces déterminantes : Erable de Montpellier, Aconit tue-loup, Coqueluchon jaune, Androsace de Chaix, Fusain à feuilles larges, Epervière tomeneuse, Gesse noire, Potentille cendrée, Rosier toujours vert, Tulipes des Alpes, Doradille de Haller</p>	820030430 Montagne de la Vanige	<p>Au carrefour de principales vallées des Baronnies, la montagne de la Vanige, possède une ZNIEFF de 376,55 hectares. Elle est un peu décentrée par rapport à l'axe de la montagne de Clavelière, pointe une tête caractéristique à quatre pans. Les fortes pentes sont recouvertes de maigres pelouses rocailleuses, puis, plus bas, de forêts de Hêtre principalement en versant nord. La montagne de Vanige est remarquable par le nombre de sources qui naissent à son pourtour. Au nord, les ruisseaux rejoignent l'Ayguès. Au sud, des ruisselets descendent du pas de Corbières, vers l'Ouvèze, tandis que l'Ennuye prend sa source sous le col du Rocher percé, aux environs de la bergerie de Gifort. Ces ruisseaux alimentent</p>
820030432 Plateau des Moures et de Saint Auban-sur-Ouvèze	Saint-Sauveur-Gouvernet Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze Saint-Auban-sur-Ouvèze	<p>Entre les villages de Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze et de Saint-Auban-sur-Ouvèze, le plateau des Moures possède une ZNIEFF de 1147,59 hectares. Au sud, le plateau se termine sur de petites barres rocheuses dominant d'une trentaine de mètres le lit de l'Ouvèze. La pente exposée plein sud, régulière entre les barres rocheuses et la route, devient au nord de celle-ci plus accentuée. La végétation du plateau se compose principalement d'une garrigue épineuse dominée par le Genêt scorpion, le Buis ou les genévriers. Y subsistent également des boisements épars</p>		

		<p>ponctuellement de petits milieux humides à linaigrettes, où vient se reproduire la Salamandre tachetée. En suivant les pentes méridionales, on aboutira dans le secteur du plateau des Moures, un autre site remarquable...</p> <p>Habitats déterminants : Hêtraies sur calcaire, Culture extensive, Bas-marais alcalins, Hêtraies médio-européennes méridionales</p> <p>Espèces déterminantes : Chamois, Autour des palombes, Bruant fou, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche méridionale, Alouette lulu, Bruant proyer, Venturon montagnard, Fauvette orphée, Huppe fasciée, Androsace de Chaix, Arabette nouvelle, Cirse de Montpellier, Crocus changeant, Julienne à feuilles laciniées, Jasmin jaune, Genévrier de phoenicie, Genévrier thurifère, Gesse blanchâtre, Gesse de Pannonie, Bugrane striée, Plantain argenté, Orchis vert, Joubarbe des terrains calcaires, Tulipes des Alpes, Doradille de Haller</p>	<p>820030459 Montagne de Chamouse</p>	<p>Ballons Eygalayes Laborel Izon-la-Bruisse Montauba n-sur-l'Ouvèze Chauvac-Laux-Montaux</p>	<p>La montagne de Chamouse est l'une des plus grandes des Baronnies ; elle culmine à 1531 m d'altitude, à quelques kilomètres au nord-ouest de la montagne de Lure. Cette montagne possède une ZNIEFF de 2273,72 hectares. Sa belle silhouette se dégage nettement au-dessus du Séderonnais, et des petits villages d'Izon-la-Bruisse et de Laborel. Elle est le point culminant d'un grand bassin synclinal orienté est-ouest, et dans lequel l'Ouvèze s'écoule. Sous le col de Perty, un ensemble de petites sources a permis la seule observation drômoise d'une grosse libellule, inscrite sur la liste rouge nationale des espèces menacées, le Cordulégastre bidenté. A l'est du sommet, le village d'Izon-la-Bruisse s'est établi dans un environnement montagneux, entre les montagnes de Garre à l'est, d'Herc au nord et de Chamouse à l'ouest. Sur la montagne de Chamouse, un grand pâturage couvre toutes les pentes douces du nord-ouest jusqu'au sommet. Les moutons l'atteignent depuis la grande bergerie au-dessus du hameau de Somecure.</p> <p>Habitats déterminants : Prairies calcaires subatlantiques très sèches, Pelouses méditerranéennes xériques, Hêtraies médio-européennes méridionales, Hêtraies sur calcaire, Hêtraies neutrophiles</p> <p>Espèces déterminantes : Barbot, Appolon, Chamois, Cordulégastre bidenté, Pipit rousseline, Aigle royal, Engoulevent d'Europe, Pic épeichette, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Pie grièche méridionale, Bec-croisé des sapins, Alouette lulu, Monticole de roche, Traquet motteux, Fauvette orphée, Fauvette pitchou, Erable de Montpellier, Aconit tue-loup, Coqueluchon jaune, ail jaune, Androsace de chaix, Anthémis des teinturiers, Arabette nouvelle, Avoine toujours verte, Centaurée de Lyon, Petit cytise glabre, Camomille de Trionfetti, Crocus changeant, Crupine</p>
<p>820030130 Crêtes de Chauvac et Saint André-de-Rosans</p>	<p>Laux-Montaux Chauvac-Laux-Montaux</p>	<p>Cet ensemble montagneux des Baronnies comprends une ZNIEFF de 291,94 hectares et intéresse deux départements, sur les crêtes entre Chauvac, Laux-Montaux (Drôme) et Saint-André-de-Rosans (Hautes-Alpes). A Verclause dans la vallée de l'Aygues, une petite route remonte en rive gauche vers le sud-est jusqu'à Chauvac puis Laux-Montaux. Il est remarquable par la présence de nombreux pieds de Genévriers thurifères disséminés autour de Chauvac, et plus particulièrement d'un boisement dense localisé sur des pentes vers Saint-André-de Rosans.</p> <p>Espèces déterminantes : Crocus changeant, Euphorbe de Nice, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Iris jaunâtre, Genévrier thurifère, Sainfoin des rochers, Pyrole verdâtre, Violette des sables, Violette étonnante, Doradille de Haler</p>			

		commune, Sabot de Vénus, Cytise de sauze, Œillet à poils rude, Epipactis à petites feuilles, Fusain à feuilles larges, Fraisier vert, Fritillaire du Dauphiné, Gagée naine, Gagée jaune, Gagée des près, Gagée de Burnat, Julienne à feuille laciniées, Epervière tomenteuse, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Ibéris des rochers, Bugrane striée, Plantain argenté, Potentille cendrée, Potentille velue, Pulsatille de Haller, Pyrole à feuilles rondes, Renoncule de Montpellier, Joubarbe des terrains calcaires, Séneçon Doria, Silène des près, Silène cure-oreille, Silène, Tordyle majeur, Tulipes des Alpes, Mâche dentée, Véronique précoce, Violette des sables, Doradille de Haller		
820030436 Prairies humides de Lachau	Lachau Ballons	Dans les Baronnies, la Méouge et ses affluents alimentent des prairies humides à grandes herbes de Ballons, au nord, à Lachau, au sud. Cette ZNIEFF possède une superficie de 340,23 hectares. Habitats déterminants : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes Espèces déterminantes : Azuré de la Sanguisorbe, Prospérine, Sympétrum, Engoulevent d'Europe, Bruant fou, Bruant d'ortolan, Pie-grièche écorcheur, Pie grièche à tête rousse, Alouette lulu, Bruant proyer, Hibou petit-duc, Huppe fasciée, Gnaphale dressé, Cirse de Montpellier, Jonc à deux faces		
820030428 Montagnes du Pied-du-Mulet, de Nauturière et de Palle	Séderon Lachau Eygalayes	Aux confins sud du département, entre les villages de Lachau et de Montfroc, il s'agit d'un ensemble de montagne d'orientation générale est-ouest, dominant le bassin de la Méouge au nord, et toute proche de la montagne de Lure au sud. Ces montagnes possèdent une ZNIEFF de 1761,26 hectares. Intéressant trois départements (Drôme, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence) et deux régions administratives (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), cet ensemble a été prospectée dès la fin du siècle dernier par le botaniste		
				drômois Constant Chatenier, qui y découvrit des espèces remarquables revisitées récemment. Cet ensemble de montagnes provençales offre un intérêt particulier lié à sa situation géographique, sa morphologie, et aux différents milieux présents : forêts de Hêtre protégées des ardeurs estivales en versant nord, pelouses sèches et rocheuses en crêtes, barres rocheuses et petits éboulis pentus, et grandes étendues de landes et de pelouses piquetées d'arbustes... parcourues par des troupeaux de moutons et de nombreux insectes, dont les beaux papillons Apollons. D'un point de vue botanique, plusieurs espèces rares font l'originalité de ces montagnes. Habitats déterminants : Landes épineuses, Pelouses méditerranéennes xériques, Hêtraies médio-européennes méridionales, Hêtraies sur calcaire, Hêtraies neutrophiles Espèces déterminantes : Apollon, Alouette des champs, Pipit rousseline, Aigle royal, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Monticole de roche, Fauvette orphée, Erable de Montpellier, Aconit tue-loup, Coqueluchon jaune, Androsace de chaix, Ancolie de Bertoloni, Aspérule des champs, Avoine toujours verte, Gnaphale dressé, Sabot de vénus, Œillet à poils rudes, Echinops à tête ronde, Fritillaire du Dauphiné, Gagée naine, Gagée jaune, Gagée des près, Gagée de Burnat, Epervière tormenteuse, Ibéris des rochers, Pivoine officinale, Plantain argenté, Potentille cendrée, Joubarbes des terrains calcaires, Serratule à tige nue, Silène cure-oreille, Tulipes des Alpes, Molène de Chaix, Véronique précoce, Violette des sables, Violette de Jordan, Doradille de Haller
				820030482 Forêt du Tay
	Séderon Barret-de-Lioure			Au sud de Séderon, la Méouge entaille à sa source le rebord du plateau d'Albion, en creusant la combe de Tay. Les pentes abruptes de cette combe sont couvertes d'une hêtraie assez fraîche. Cette forêt comporte une ZNIEFF de

		<p>556,1 hectares et se modifie, en atteignant des stations plus sèches, vers le sommet ou sur les versants nord-est et sud-est de la combe. La diversité de cette forêt, mesurée en nombre d'espèces présentes, provient de divers facteurs : un étagement assez important (de moins de 900 m à plus de 1400 m d'altitude), des conditions d'humidité très différentes entre la combe fraîche et le plateau plus sec, et probablement une exploitation peu poussée. Dans le sous-bois, les orchidées sont relativement fréquentes.</p> <p>Espèces déterminantes : Chamois, Autour des Palombes, Gélinoite des bois, Engoulevent d'Europe, Grimpereau des bois, Hirondelle rousseline, Bec-croisé des sapins, Tétralyre, Sabot de vénus, Fusain à feuilles larges, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Gesse blanchâtre, Gesse de Pannonie, Pivoine officinale, Plantain argenté, Renoncule de Montpellier</p>	<p>820030435 Montagne du Buc</p>	<p>Villefranche-le-Château Mévouillon Montbrun-les-Bains Barret-de-Lioure</p>	<p>La ZNIEFF de 394,82 hectares est délimité dans la partie est de la montagne du Buc. Il s'étend le long de la crête, du col du Lac à la ferme des Chanaux. Le versant ouest est creusé de nombreux vallons et combes. Une partie des ruisseaux qui s'en écoulent alimentent au nord une petite zone humide. D'autres se jettent dans la Grande Combe. L'intérêt naturaliste du site est essentiellement ornithologique.</p> <p>Espèces déterminantes : Alouette des champs, Pipit rousseline, Grimpereau des bois, Bruant ortolan, Pie-grièche méridionale, alouette lulu, Monticole de roche, Fauvette orphée, Fauvette pitchou</p>
<p>820030434 Landes du col de Macuègne</p>	<p>Barret-de-Lioure</p>	<p>A l'est de Barret-de-Lioure, le CD 542 franchit à 1068 m d'altitude le col de Macuègne, avant de redescendre sur Séderon. Au sud de ce col, qui tire son nom des fermes situées en contrebas sur la route de Séderon, une autre route contourne les pentes de la montagne d'Albion pour rejoindre Ferrassière par le col de l'Homme mort. Le secteur de part et d'autre du col de Macuègne est couvert de landes, favorisant malgré leur altitude des espèces comme le Bruant ortolan ou la Fauvette pitchou. Ces landes sont composées d'une ZNIEFF de 65,81 hectares. C'est un lieu qui s'est révélé propice pour l'observation de passereaux prédateurs qui chassent à l'affût sur les buissons.</p> <p>Espèces déterminantes : Bruant ortolan, Pie grièche méridionale, Fauvette pitchou, Centranthe à feuilles étroites, Centranthe de Lecoq</p>	<p>820030484 Gorges du Toulourenc à Aulan</p>	<p>Montbrun-les-Bains Aulan</p>	<p>Le Toulourenc prend sa source entre Aulan et le Poët-en-Percip. Il file tout d'abord droit sur Aulan, puis contourne la butte rocheuse sur laquelle est bâtie le château du village. La montagne, comme entaillée par une grande lame, laisse passer le capricieux ruisseau qui s'écoule droit vers le sud entre de belles parois calcaires. Les gorges ont conservé un aspect sauvage et se composent d'une ZNIEFF de 165,54 hectares. Abruptes, peu fréquentées, elles restent un lieu de tranquillité pour la faune. Chêne vert et Genévrier de Phénicie s'accrochent dans les pentes rocheuses et les parois des gorges. Les falaises abritent l'Aigle royal et le Pigeon colombin, observé en parade. A l'entrée des gorges, au sud du hameau de Vergol, des coteaux particulièrement arides abritent des espèces méditerranéennes comme le Grémil ligneux et l'Herbe du Mont-Serrat.</p> <p>Espèces déterminantes : Aigle royal, Bouscarle de Cetti, Caille de blés, Bruant fou, Bruant ortolan, Hirondelle des rochers, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Hibou petit duc, Fauvette pitchou, Alysson des champs, Alysson à calice persistant, Lunetière auriculée, Lunetière à feuilles de chicorée, Gnaphale dressé, Crupine commune,</p>

		Euphorbe de Nice, Iris jaunâtre, Jasmin jaune, Genévrier de phoenicie, Grémil ligneux, Petit Mélique, Gnaphale dressé, Sainfoin des rochers, Bugrane striée, Millet paradoxal, Joubarbe des terrains calcaires, Stipe d'Offner, Herbe du mont Serrat, Doradille de Haller
820030483 Gourd des Oules à Reilhannette	Reilhannette Montbrun-les-Bains	Cette petite ZNIEFF de 59,56 hectares est située au sud-est du village de Reilhannette, sur les contreforts du plateau d'Albion. Elle est constituée de barres rocheuses, entourées de pelouses et de landes sèches. L'Hirondelle de rochers et l'Hirondelle de fenêtre ont toutes les deux colonisées ces barres rocheuses, ce qui est plus rare pour cette seconde espèce liée d'avantage aux maisons, et dont les colonies rupestres restent rares. Le Grand-duc d'Europe s'est également installé dans ces petits milieux rocheux au-dessus de la plaine de Montbrun-les-Bains. Habitats déterminants : Landes sèches Espèces déterminantes : Grand-duc d'Europe, Hirondelle de fenêtre
820030419 Gorges du Charuis	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze Rochette-du-Buis	Dans les Baronnies, au nord du village de la Rochette-du-Buis et en direction de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, le ruisseau le Charuis traverse un ensemble de barres rocheuses bordées de garrigues chaudes. Ces gorges font office d'une ZNIEFF de 51,25 hectares. Ces landes couvertes de buissons et d'arbustes variés permettent l'installation d'espèces comme le Bruant fou, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou et la Fauvette passerinette. L'Hirondelle de fenêtre, qui installe en général son nid sous le toit des maisons, a installé ici une petite colonie dans les barres rocheuses. D'autres espèces se sont installées en milieu rupestre, comme le hibou grand-duc ou le Merle bleu, et l'Aigle royal qui fréquente régulièrement le site.

		Espèces déterminantes : Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Hirondelle des fenêtres, Bruant fou, Bruant ortolan, Monticole bleu, Fauvette pitchou, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Gesse blanchâtre, Gesse de Pannonie
820030431 Versant nord de la montagne de Bluye	Eygaliers Plaisians	La montagne de Bluye est une grande montagne provençale détenant une ZNIEFF de 841,13 hectares. Avec une altitude maximale de 1070 m, la montagne de Bluye fait pâle figure devant le géant de Provence ! Sa longue crête orientée vers le sud-est, entre la vallée du Toulourenc et le ruisseau de Derboux qui coule à Eygaliers, sert de limite départementale entre la Drôme et le Vaucluse. Au nord, les pentes sont couvertes de boisements où dominent le Chêne pubescent, et plus localement des espèces montagnardes comme le Fusain à feuilles larges. La crête sommitale accueille une longue pelouse rocailleuse, où l'on peut découvrir des espèces rares comme le Genêt de Villars et la Renoncule à feuilles de graminées. L'Ancolie de Bertoloni et le Centranthe de Lecocq sont deux espèces rares liées aux éboulis, que l'on trouve dans la pente ou sur d'autres secteurs. Espèces déterminantes : Lychnis Nielle, Ail musqué, Ancolie de Bertoloni, Centranthe à feuille étroite, Centranthe de Lecoq, Cirse de Montpellier, Euphorbe à feuilles de graminée, Fusain à feuilles larges, Iris jaunâtre, Plantain argenté, Seneçon Doria, Serratule à tige nue, Doradille de Haller
820030456 Rocher de Saint Julien	Buis-les-Baronnies Roche-sur-le-Buis	Au-dessus de Buis-les-Baronnies, le rocher de Saint-Julien, une lame calcaire verticale haute de 80 à 120 m d'altitude, détient une ZNIEFF de 128,07 hectares. Des genévriers tentent de s'y accrocher. En contrebas, Chêne vert en adret, Buis et Amélanchier à feuilles ovales en ubac, couvrent les pentes boisées. Le ravin du Rieu chaud borde, au sud, le rocher. Ce ruisseau, intermittent, avant d'atteindre l'Ouvèze, coule entre le Saint-Julien, à l'est, et la colline de Saint-Trophime, à l'ouest. Une petite chapelle

		<p>y est perchée à l'extrémité sud. Dans les milieux ouverts et secs, poussent un certain nombre d'espèces végétales remarquables.</p> <p>Espèces déterminantes : Centranthe à feuilles étroites, Centranthe Lecoq, Epipactis à petites feuilles, Genévrier de phoenicie, Petite mélique, Sainfoin des rochers, Rosier toujours vert, Stipe d'Offner, Torillis à fleurs glomérulées, Doradille de Haller, Doradille de Pétraque</p>		
820030481 Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrioux	Rochebrun e Buis-les-Baronnies Beauvoisin	<p>Au nord de Buis-les-Baronnies, l'Ouvèze a percé une barre rocheuse calcaire, et l'a entaillé de petites gorges. Ces gorges sont connues des grimpeurs pour leurs voies d'escalade. La zone suit toute la crête des montagnes, pour englober la montagne des Plates et les montagnes qui sont situées de part et d'autre du col de Milmandre. Cette zone se compose d'une ZNIEFF de 467,19 hectares. Le principal intérêt naturaliste réside dans les milieux rupestres : rochers, éboulis et falaises, qui permettent l'installation de plusieurs espèces d'oiseaux peu fréquentes.</p> <p>Espèces déterminantes : Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Bruant fou, Bruant ortolan, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Monticole bleu, Achillé tomenteuse, Ail rose, Lunetière auriculée, Lunetière à feuilles de chicorée, Gnaphale dressé, Centranthe à feuilles étroites, Centranthe de Lecoq, Julienne à feuilles laciniées, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Ibéris des rochers, Jasmin jaune, Genévrier de phoenicie, Petit mélique, Gnaphale dressé, Plantain argenté, Potentille cendrée, Joubarbe des terrains calcaires, Seneçon Doria, Stipe d'Offner, Doradille de Haler</p>		
820030480 Montagne	Sainte-Jalle Buis-les-Baronnies	<p>La montagne de Montlaud est située dans le sud de la Drôme, entre Buis-les-Baronnies et Sainte-Jalle en passant par le col d'Ey. Cette montagne est composée d'une ZNIEFF de 519,51 hectares. Elle sépare la vallée de</p>		
de Montlaud	Vercoiran Bésignan	<p>l'Ouvèze de celle de l'Ennuye, et présente une barre calcaire orientée est-ouest qui culmine à 969 m d'altitude. Le contraste entre la végétation de l'ubac et celle de l'adret est ici particulièrement visible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des boisements denses et impénétrables, dominés par le Buis et l'Amélanchier à feuilles ovales, couvrent le versant nord ; - le versant sud présente quant à lui une flore méditerranéenne à Chêne vert, Thym vulgaire, Euphorbe characias, et autres espèces de la garrigue. Les falaises de Montlaud sont le refuge de nombreuses espèces animales ou végétales. La montagne de Montlaud par ailleurs connue des botanistes pour héberger deux cotonéasters rarissimes, arbustes méconnus ailleurs dans notre pays, et tous deux inscrits au "livre rouge" de la flore menacée en France. Le botaniste nyonsais De Saulce-Larivière y découvre en effet en 1898 un arbuste inconnu, que Constant Chatenier décrira en 1923 sous le nom de Cotonéaster du Dauphiné. <p>Habitats déterminants : Hêtraies sur calcaire, Fourrés</p> <p>Espèces déterminantes : Prospérine, Chamois, Autour des palombes, Martinet à ventre blanc, Grand-duc d'Europe, Caille des blés, Bruant fou, Faucon pèlerin, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Bruant proyer, Fauvette pitchou, Centranthe à feuille étroites, Centranthe Lecoq, Cirse de Montpellier, Œillet à poils rudes, Fusain à feuilles larges, Millepertuis à feuille d'Hysope, Inule à feuille de spirée, Genevrier de phoenicie, Petit mélique, Plantain argenté, Potentille velue, Stipe d'Offner, Violette étonnante, Doradille de Haller</p>		
820030433 Montagne de Linceuil	Rochebrun e Sainte-Jalle	<p>La montagne de Linceuil est située dans les Baronnies, au sud du village de Rochebrune, à l'ouest du col d'Ey qui permet de passer de Buis-les-Baronnies à Sainte-Jalle. Cette montagne est composée d'une ZNIEFF de 93,59</p>		

		<p>hectares. Les pentes nord de cette montagne sont couvertes de bois frais (Fournache), de boisements de Chêne pubescent et de Chêne vert, et de prés, de cultures et de haies de part et d'autre de la route départementale. L'intérêt naturaliste local est lié principalement à la présence du rare Moineau soulcie, observé dans les parties basses. La flore est ici fortement marquée par l'empreinte méditerranéenne, et l'on peut découvrir plusieurs espèces remarquables.</p> <p>Espèces déterminantes : Moineau soulcie, Cirse de Montpellier, Gymnadénie odorante, Millepertuis à feuilles d'Hysope, Seneçon de Doria</p>
820030466 Col de Croix Rouge	Châteauneuf-de-Bordette	<p>Au nord-est de Mirabel-aux-Baronnies, une petite route gravit une combe située au nord de la montagne de Garde-Grosse, en direction de Châteauneuf-de-Bordette. Le paysage est nettement méditerranéen, un petit ruisseau coule dans le fond du vallon ouvert, et quelques fermes et habitations sont disséminées dans les parcelles cultivées (oliviers, tilleuls, vigne, lavande...). Cette route passe le col de Croix Rouge à 513 m d'altitude, puis redescend sur Châteauneuf-de-Bordette et la vallée de l'Eygues. La ZNIEFF délimité de 54,42 hectares englobe les environs du col, et descend de part et d'autre de la route vers Mirabel-aux-Baronnies sur environ deux kilomètres. L'intérêt naturaliste local est lié aux milieux humides, mares et suintements, qui jouent un rôle attractif pour les amphibiens (grenouilles, crapauds...) qui s'y reproduisent. La Masette naine, également protégée en région Rhône-Alpes et inscrite au "livre rouge" de la flore menacée en France, est cependant ici une grande rareté. Signalée jadis sur les bords de l'Isère et de la Drôme, cette espèce n'est retrouvée de nos jours que dans le secteur du col de Croix Rouge.</p>
		<p>Espèces déterminantes : Pélodyte ponctué, Cirse de Montpellier, Laitue vireuse, Petite massette</p>
820030171 Sables de Mirabel-aux-Baronnies	Mirabel-aux-Baronnies Piégon	<p>Juste à l'est du village de Mirabel-aux-Baronnies, une zone sableuse s'étend tout autour de la colline de Mialon et comporte une ZNIEFF de 47,89 hectares. Le lieu-dit "les Sablières", aujourd'hui en partie construit, en rappelle la structure géologique. Cette colline sableuse, qui domine d'une soixantaine de mètres la plaine cultivée, est entièrement couverte d'un bois de Chêne vert, Chêne blanc (ou Chêne pubescent) et Pin d'Alep. Les ruines de Mialon coiffent un premier sommet. La vue porte sur la campagne couverte d'oliveraies, et sur les falaises et le relais de la montagne de Garde Grosse. Au nord-ouest, une chapelle a été construite sur des marnes sableuses érodées, à végétation clairsemée. Sur ce site, de belles populations de Psammodyte d'Espagne ont été revues récemment. Mais l'espèce, si discrète, pourrait se rencontrer en d'autres endroits que les abords de la chapelle.</p> <p>Habitats déterminants : Dunes fluviales, Pelouses des sables calcaires</p> <p>Espèces déterminantes : Alouette lulu, Guêpier d'Europe, Huppe fasciée, Alysson des champs, Alysson à calice persistant, Aspérule des champs, Orchis géant, Gnaphale dressé, Crupine commune, Ibéris à feuille pennatifides, Salsovie, Silène conique, Silène cure-oreille, Psammodyte d'Edwards</p>
820030464 Massif de Garde Grosse et montagne	Châteauneuf-de-Bordette Mirabel-aux-Baronnies Nyons	<p>La montagne de Garde Grosse, culmine à 944 m d'altitude, domine Nyons en rive gauche de l'Aygues. La montagne de Garde Grosse se prolonge au nord par la montagne de l'Essaillon, dont la falaise escarpée descend droit vers le nord sur la rivière. Cette zone est composée d'une ZNIEFF de 947,33 hectares. Les affleurements gréseux des pentes de ce massif sont couverts de boisements de Pin d'Alep,</p>

<p>de l'Essailon</p>		<p>de Chêne vert, de Chêne pubescent et de Châtaignier. Localement, le sous-bois est constitué de peuplements denses de grandes bruyères. Le Genévrier de Phénicie forme sur les secteurs rocheux des landes arbustives assez denses, auxquelles se mêlent de nombreuses espèces de la garrigue. Les falaises du massif sont fréquentées par au moins trois espèces de rapaces, le Faucon pèlerin, le Grand-duc et le Vautour fauve, qui recherchent tous les trois des sites préservés et où ils ne puissent pas être dérangés lors de leur éventuelle nidification. Une petite population de Chamois est également connue sur ce site, dans les milieux de rocailles et d'éboulis.</p> <p>Habitats déterminants : Forêts de chênes verts méso et supra méditerranéennes</p> <p>Espèces déterminantes : Chamois, Gomphe semblable, Sumpétrum du Piémont, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin, Vautour fauve, Vautour percnoptère, Fauvette pitchou, Ail jaune, Gnaphale dressé, Ciste à feuille de sauge, Colchique de Naples, Crocus changeant, Bruyère arborescente, Bruyère à balais, Genevrier de phoenicie, Laitue vireuse, Gesse noire, Orchis vert, Molène, Doradille de Haller, Seps chalcide</p>	<p>montagne des Vaux</p>	<p>par un verrou rocheux. Cette zone se compose d'une ZNIEFF de 157,12 hectares. Les pentes de ces montagnes, exposées à peu près plein sud, sont couvertes d'une végétation typiquement méditerranéenne.</p> <p>Habitats déterminants : Fourrés, Pelouses méditerranéennes xériques, Prairies calcaires subatlantiques très sèches</p> <p>Espèces déterminantes : Fauvette pitchou, Ail jaune, Orchis géant, Gnaphale dressé, Cleistogène tardif, Crupine commune, Fumana à feuilles de thym, Globulaire commune, Orchis géant, Iris jaunâtre, Jasmin jaune, Genevrier de phoenicie, Lentille noirâtre, Petite mélique, Méliot de Naples, Orobanche du thym, Stipe d'Offner, Capillaire de Montpellier, Doradille de Haller.</p>
<p>820030424 L'Eygues en aval de la Draye du Moulin</p>	<p>Mirabel-aux-Baronnies Vinsobres</p>	<p>Cette ZNIEFF de 95,96 hectares suit le cours de l'Eygues quelques kilomètres en aval de Nyons, en incluant des portions de berges. La rivière s'écoule ici dans un lit caillouteux, colonisé par quelques fourrés de saules.</p> <p>Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Agrion de Mercure, Sympétrum du Piémont, Bouscarle de Cetti, Citicole des joncs, Dorycnium dressé, Toxostome</p>	<p>820030468 L'Aygues à Aubres</p>	<p>Aubres</p> <p>Cette ZNIEFF de 30,6 hectares concerne la zone de tressage de l'Aygues au niveau du pont de La Bégude. Le Petit Gravelot y niche, de même que la Fauvette mélanocéphale et l'Alouette lulu sur les berges. L'intérêt pour les libellules est très fort, du fait de la présence d'un bras secondaire de l'Aygues en relation avec des sous-écoulements (sources). Plusieurs espèces remarquables peuvent ainsi être observées.</p> <p>Habitats déterminants : Lits de graviers méditerranéens</p> <p>Espèces déterminantes : Gomphe semblable, Sympétrum du Piémont</p>
<p>820030465 Devès et</p>	<p>Venterol Nyons Aubres</p>	<p>La ville de Nyons s'est établie sur les bords de l'Aygues, et ses dernières maisons remontent la colline jusqu'au pied de la montagne de Vaux. Le Devès prolonge la montagne de Vaux et descend sur Nyons, et l'Aygues, qu'il resserre</p>	<p>820030461 Grotte de l'Enfernet à Aubres</p>	<p>Aubres</p> <p>Cette grotte de 10,65 hectares est située au nord du village d'Aubres. Sa prospection a révélé la présence de deux espèces de chauves-souris en hivernage : le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.</p>

		Espèces déterminantes : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe
820030168 Mines de Condorcet	Condorcet	A l'ouest du village de Condorcet, la montagne a été creusée de mines dont la prospection a révélé la présence de deux espèces de chauves-souris : le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe en hivernage. Ces mines sont composées d'une ZNIEFF de 16,88 hectares. Espèces déterminantes : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe
820030462 L'Eygues entre Les Pilles et Curnier	Montaulieu Condorcet Curnier Pilles	En amont de Nyons, cette ZNIEFF de 217,52 hectares comprend le lit de l'Eygues et ses berges, et son confluent avec le Bentrax, entre les villages de Curnier et des Pilles. La rivière circule dans un lit caillouteux, et laisse en été de belles plages de galets. Celles-ci sont colonisées par des buissons de saules, par le Myricaire d'Allemagne (un proche parent des tamaris), et par tout un ensemble de plantes apportées par les crûes printanières. Habitats déterminants : Lits de graviers méditerranéens Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Martin-pêcheur d'Europe, Bouscarle de Cetti, Fauvette orphée, Chevalier guignette, Orchis géant, Cirse de Montpellier, Souchet brun, Sison
820030463 Vallons et collines de Rousset-les-Vignes à Le Pègue	Pègue Rousset-les-Vignes Venterol	Les villages de Le Pègue et de Rousset-les-Vignes sont situés au nord-est de Valréas, au pied des premiers reliefs montagneux entaillés de petites combes parallèles. Les pentes exposées au sud-est sont toutes recouvertes d'une chânaie verte accompagnée d'un cortège important d'espèces méditerranéennes. Cette zone se compose d'une ZNIEFF de 297,3 hectares. Espèces déterminantes : Grand-duc d'Europe, Colchique de Naples, Cœillet à tiges courtes, Epipactis à petites

		feuilles, Ophrys du groupe bertolonii, Tabouret précoce, Doradille de Haller
ZNIEFF de type 2		
820010172 Chainons septentrionaux des baronnies	Poët-Sigillat Bouvières Lemps Verclause Cornillon-sur-l'Oule Bellecombe-Tarendol Gumiane Condorcet Pommerol Arpavon Cornillac Curnier Rottier Pilles Motte-Chalancon Rémuzat Villeperdrix Montréal-les-Charce Arnayon Eyroles Sahune Chaudebonne Pelonne Saint-Ferréol-Trente-Pas Saint-May	Cette ZNIEFF de 23244,64 hectares fait partie du massif des Baronnies, qui culmine à la Montagne d'Angèle (1606 m) et fait partie des Préalpes méridionales. La géologie du secteur est particulièrement complexe, et le relief de prime abord chaotique s'y organise en fait autour de deux axes distincts : l'un nord/sud, dans le prolongement du Vercors, et l'autre est/ouest, à l'image des chaînons provençaux. Les calcaires alternent avec de vastes étendues de marnes noires sujettes au ravinement. Le paysage présente des traits franchement méditerranéens, qu'il s'agisse de l'habitat, des pratiques culturelles (pastoralisme, vigne, plantes aromatiques, cultures en banquettes d'oliviers). La région dans son ensemble présente un grand intérêt naturaliste et paysager. Cet ensemble naturel en épouse sans solution de continuité les chaînons septentrionaux, aux confins du Diois. Enfin, le secteur abrite un karst caractéristique des Préalpes du sud. Ce type de karst est caractérisé par sa discontinuité, du fait des mouvements tectoniques, des variations de faciès et de l'érosion intervenue durant la période miocène. Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble au sein duquel plusieurs secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits en autant de vastes zones de type I (massifs montagneux, plateaux et gorges) fortement interdépendantes (réseau de pelouses sèches par exemple). Il illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour

		<p>plusieurs espèces remarquables ou les chiroptères. Il souligne enfin la présence probable d'habitats naturels ou d'espèces remarquables en dehors des seules zones de type I, qui mériterait d'être confirmée à l'occasion d'inventaires complémentaires. En ce qui concerne les secteurs karstiques, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager et biogéographique, compte-tenu de la cohabitation souvent insolite d'animaux ou de plantes appartenant aux domaines montagnard et méditerranéen, et des oppositions climatiques marquées entre versants.</p>		
820003632 Chainons occidentaux des baronnies	<p>Châteauneuf-de-Bordette Pègue Vesc Montjoux Montaulieu Rochebrune Poët-Sigillat Bénivay-Ollon Sainte-Jalle Mérindol-les-Oliviers Roche-Saint-Secret-Béconne Rousset-les-Vignes Buis-les-Baronnies</p>	<p>Cette ZNIEF de 21193,13 hectares fait partie du massif des Baronnies, qui culmine à la Montagne d'Angèle (1606 m) et fait partie des Préalpes méridionales. La géologie du secteur est particulièrement complexe, et le relief de prime abord chaotique s'y organise en fait autour de deux axes distincts : l'un nord/sud, dans le prolongement du Vercors, et l'autre est/ouest, à l'image des chaînons provençaux. Les calcaires alternent avec de vastes étendues de marnes noires sujettes au ravinement. Le paysage présente des traits franchement méditerranéens, qu'il s'agisse de l'habitat, des pratiques culturelles (pastoralisme, vigne, plantes aromatiques, cultures en banquettes d'oliviers...). La région</p>	<p>Mirabel-aux-Baronnies Condorcet Penne-sur-l'Ouvèze Piégon Arpavon Montbrison-sur-Lez Venterol Propiac Curnier Pierrelongue Pilles Beauvoisin Nyons Teyssières Aubres Mollans-sur-Ouvèze Sahune</p>	<p>dans son ensemble présente un grand intérêt naturaliste et paysager. Le vaste ensemble naturel décrit ici englobe sans solution de continuité les contreforts occidentaux du massif, de part et d'autre de gorges de l'Eygues. Appartenant au domaine méditerranéen, comme l'illustre la place déjà importante prise par le Pin d'Alep, il comporte également un étage de végétation supra-méditerranéen dominé par la chênaie pubescente et la buxaie, voire quelques lambeaux d'un étage plus frais avec des fragments de hêtraie. Il présente un grand intérêt floristique, avec la présence de types d'habitats de grand intérêt (fruticées de stations rocailleuses à Cotonéasters et Amélanchier, lits de graviers méditerranéens...) ainsi que de stations botaniques remarquables. Il en est de même en ce qui concerne la faune, notamment les oiseaux, les mammifères, et l'entomofaune. Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du sud. Ce type de karst est caractérisé par sa discontinuité, du fait des mouvements tectoniques, des variations de faciès et de l'érosion intervenue durant la période miocène. Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble au sein duquel les secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (notamment les deux massifs principaux) sont retranscrits par plusieurs vastes zones de type I représentant un fort pourcentage des superficies. En dehors</p>

	<p>de celles-ci, d'autres secteurs peuvent s'avérer remarquables, par exemple les boisements installés sur les versants orientaux et septentrionaux très raides de la Montagne de la Lance... Il illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables (dont certaines exigeant par ailleurs de vastes territoires vitaux, telles que l'Aigle royal, les Vautours fauve, moine ou percnoptère), notamment parmi les oiseaux, les insectes ou les chiroptères. Il souligne enfin la présence probable d'habitats naturels ou d'espèces remarquables en dehors des seules zones de type I, qui mériterait d'être confirmée à l'occasion d'inventaires complémentaires. En ce qui concerne les secteurs karstiques, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (gorges de l'Eygues...) et biogéographique, compte-tenu de la cohabitation souvent insolite d'animaux ou de plantes appartenant aux domaines montagnard et méditerranéen.</p>			
		<p>820030497 Chainons méridionaux des baronnies</p>	<p>Reilhanette Villefranche-le- Château Montfroc Mévouillon Montaulieu Séderon Eygaliers Rochebrune Bénivay-Ollon Lachau Lemps Sainte-Jalle Saint-Sauveur- Gouvernet Roussieux Buis- les-Baronnies Ballons Bellecombe- Tarendol Sainte- Euphémie-sur- Ouvèze Penne- sur-l'Ouvèze Eygalyes Ferrassières Propiac Roche- sur-le-Buis Saint-Auban- sur-l'Ouvèze Pierrelongue Plaisians Poët-en-Percip Beauvoisin Vers- sur-Méouge Montferrand-la-</p>	<p>Cette ZNIEFF de 60348,22 hectares fait partie du massif des Baronnies, qui culmine à la Montagne d'Angèle (1606 m) et fait partie des Préalpes méridionales. La géologie du secteur est particulièrement complexe, et le relief de prime abord chaotique s'y organise en fait autour de deux axes distincts : l'un nord/sud, dans le prolongement du Vercors, et l'autre est/ouest, à l'image des chaînons provençaux. Les calcaires alternent avec de vastes étendues de marnes noires sujettes au ravinement. Le paysage présente des traits franchement méditerranéens, qu'il s'agisse de l'habitat, des pratiques culturelles (pastoralisme, vigne, plantes aromatiques, cultures en banquettes d'oliviers...). La région dans son ensemble présente un grand intérêt naturaliste et paysager. Le présent ensemble naturel, l'un des plus étendus de la région Rhône-Alpes, épouse sans solution de continuité les chaînons méridionaux du massif, centrés sur le haut-bassin de l'Ouvèze en vue du Ventoux et de la Montagne de Lure. L'ensemble est demeuré peu perturbé, à l'écart des grands aménagements. Appartenant au domaine méditerranéen, comme l'illustre la fréquence déjà notable du pin d'Alep à l'étage « mésoméditerranéen » bien développé dans les vallées de l'Ouvèze ou du Toulourenc, il comporte également un étage de végétation supraméditerranéen marqué par un large développement de la chênaie pubescente et de la buxaie. Des hêtraies méridionales reliques subsistent en exposition fraîche. Il présente un intérêt botanique de très haut niveau, avec des « points forts » en ce qui concerne les messicoles, les espèces méridionales en limite de leur aire de répartition, les endémiques sud-alpines ou les</p>

	<p>Fare Montbrun-les-Bains Barret-de-Lioure Vercoiran Laborel Izon-la-Bruisse Aulan Rioms Rochette-du-Buis Bésignan Villebois-les-Pins Montguers Laux-Montaux Mollans-sur-Ouvèze Montauban-sur-l'Ouvèze Chauvac-Laux-Montaux</p>	<p>stations isolées de certaines espèces rares. Il en est de même en ce qui concerne la faune, au sein de laquelle de nombreuses espèces méditerranéennes sont également présentes. Elles voisinent avec un cortège conséquent de montagnardes.</p> <p>Aux confins méridionaux de la zone délimitée, la région Rhône-Alpes est en outre territorialement concernée par la retombée nord-est du massif du Ventoux (secteur de la forêt domaniale de la Tune), en continuité avec une vaste ZNIEFF de type II intéressant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur limitrophe (il convient de se référer à la ZNIEFF PACA n° 84102100 et aux diverses ZNIEFF de type I qu'elle contient). Avant-poste du monde alpin situé à la croisée des influences climatiques, propice à l'expression d'un étagement de végétation très développé et foyer d'endémisme, le Ventoux constitue un haut-lieu en matière de biodiversité. Le petit secteur rhônalpin justifierait de plus amples prospections, notamment en matière de faune. S'agissant de la flore, des observations effectuées en phase finale de collecte des données de l'inventaire ont confirmé la présence de plusieurs espèces remarquables. A son extrémité sud, la zone délimitée englobe un deuxième secteur original, correspondant aux confins septentrionaux du Plateau d'Albion situé lui-aussi très majoritairement hors du territoire régional (En région Provence-Alpes-Côte d'Azur limitrophe, le Plateau d'Albion est inventorié en tant que ZNIEFF de type I : il convient de se référer à la ZNIEFF PACA n°84-100-116). Ce plateau, compris entre 800 et 1 000 m d'altitude, est marqué par des paysages et un climat austère, ainsi que par un relief karstique modelé dans les calcaires urgoniens. La végétation,</p>			<p>entièrement située dans l'étage supraméditerranéen et à la base de l'étage montagnard méditerranéen, offre une mosaïque de formations végétales dont la biodiversité est encore accentuée par la présence d'une flore calcicole sur les étendues karstiques aux sols squelettiques et calcifuge dans les dolines. Le maintien de certains "agrosystèmes" traditionnels (cultures de céréales, lavande et élevage ovin) contribue à une diversification de la faune et de la flore. On observe ainsi un cortège d'oiseaux nicheurs très varié, constitué à la fois d'espèces de milieux ouverts et d'espèces forestières. L'entomofaune semble également remarquable. Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble au sein duquel plusieurs secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits en autant de vastes zones de type I fortement interdépendantes. Il illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour plusieurs espèces remarquables, notamment parmi les oiseaux, les insectes ou les chiroptères. Il souligne enfin la présence probable d'habitats naturels ou d'espèces remarquables en dehors des seules zones de type I, qui mériterait d'être confirmée à l'occasion d'inventaires complémentaires. En ce qui concerne les secteurs karstiques, la sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'ensemble présente par</p>
--	--	--	--	--	--

		ailleurs un grand intérêt paysager, géologique et biogéographique, compte-tenu de la cohabitation souvent insolite d'animaux ou de plantes appartenant aux domaines montagnard et méditerranéen.			
820030425 Cours de l'Eygues	Tulette Mirabel-aux-Baronnies Nyons Vinsobres Saint-Maurice-sur-Eygues	Cette ZNIEEFF de 641,1 hectares identifie le lit majeur de l'Eygues. Elle vient compléter, vers l'amont, la ZNIEFF de type II délimitée à travers le Haut-Comtat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur limitrophe (se référer à la ZNIEFF PACA n° 84125100). Prenant sa source dans les Hautes-Alpes, l'Eygues est un affluent rive gauche du Rhône, dans lequel elle se jette au niveau d'Orange. Soumise aux conditions montagnardes entre Diois et Baronnies, elle s'ouvre largement vers l'aval aux influences méditerranéennes. Elle forme alors un cours d'eau en tresse à bande active très large, à forte charge et à régime torrentiel de type méditerranéen, soumis alternativement à des crues parfois très violentes et à un étiage très réduit. Son écoulement superficiel peut à cette occasion devenir inexistant, remplacé alors par un cours souterrain. En matière de végétation, l'existence d'un gradient amont-aval est surtout sensible au niveau des formations arborescentes. Si la forêt riveraine pionnière à peupliers, parfois réduite à un linéaire étroit, couvre l'ensemble du lit majeur aval, des essences à affinités montagnardes persistent ainsi sur tout le cours amont : Aulne glutineux, Aulne blanc, Saule cendré, Myricaire, Argousier, etc. Mais toutes ces formations pionnières sont composées d'espèces arborescentes et arbustives à croissance rapide qui connaissent régulièrement des phases de destruction en fonction de la fréquence des crues et des fluctuations de la nappe phréatique. De ce			fait, elles ne peuvent jamais évoluer vers des formations matures. La flore associée à ces formations présente compte plusieurs espèces remarquables. L'Eygues est dotée d'un patrimoine faunistique d'un grand intérêt. Ainsi, le Castor d'Europe (voire la Genette) peuple ce secteur. L'avifaune nicheuse locale comporte plusieurs espèces remarquables parmi lesquelles le Petit Gravelot, le Petit-duc scops, la Chevêche d'Athéna, le Martin-pêcheur d'Europe, le Guêpier d'Europe, le Pic épeichette, le Cochevis huppé, l'Hirondelle de rivage, le Cincle plongeur, le Gobemouche gris ou le Bruant proyer. Les Amphibiens sont notamment représentés par le Pélodyte ponctué, le Sonneur à ventre jaune, le Crapaud calamite ou l'Alyte accoucheur. Toxostome, Blageon et Barbeau méridional figurent parmi les espèces de Poissons fréquentant régulièrement le cours d'eau. L'Alose feinte du Rhône, un migrateur qui a beaucoup pâti des aménagements hydrauliques du Rhône, est également signalée ici de façon occasionnelle. Les abords de l'Eygues hébergent également plusieurs espèces d'insectes remarquables. Le zonage de type II souligne le rôle important de cet ensemble en termes de fonctionnalités naturelles, qu'il s'agisse des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. L'Eygues et ses abords constitue un corridor écologique pour la faune et la flore fluviatile et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons, en particulier celles précédemment citées.

		<p>Espèces déterminantes : Castor d'Eurasie, Agrion de Mercure, Sympétrum de Piémont, Bouscarle de Cetti, Cisticole des joncs, Dorycnium dressé, Toxostome</p>			
820030472	Vesc Francillon-sur-Roubion Bouvières Sauzet Mornans Cléon-d'Andran Bonlieu-sur-Roubion Montélimar Bourdeaux Manas Savasse Pont-de-Barret Laupie Charols Bégude-de-Mazenc Poët-Célar Saint-Marcel-lès-Sauzet Saou Crupies Chaudebonne Saint-Gervais-sur-Roubion Marsanne Soyans	<p>Cette ZNIEFF de 4926,8 hectares intègre l'ensemble fonctionnel formé par le Roubion, ses annexes fluviales et quelques-uns de ses affluents. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse souligne l'importance d'une préservation des liaisons physiques existant entre la rivière et le fleuve Rhône, pour garantir le bon fonctionnement des milieux et la libre circulation des poissons. Le cas des belles populations de Bouvière et de Castor d'Europe présentes localement, et de la nécessité d'assurer la pérennité des échanges entre celles-ci est à cet égard significatif. Dans le domaine de la faune, les chauves-souris sont ainsi particulièrement bien représentées avec la Grotte de la Baume sourde, qui présente un intérêt de niveau international pour le Minoptère de Schreibers en particulier. La flore conserve des éléments remarquables, parmi les espèces inféodées aux zones humides ou celles à répartition méditerranéenne. Le zonage de type II souligne l'interdépendance de ces cours d'eau, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I au fonctionnement très fortement interdépendant. En dehors de celles-ci, d'autres secteurs peuvent s'avérer remarquables, par exemple pour l'entomofaune (cas des stations d'Agrion de Mercure connues aux "Trois Ponts" à Marsanne, dans les canaux affluents de l'Annelle...). En termes de fonctionnalités naturelles, l'ensemble</p>			<p>exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Il constitue un corridor écologique pour la faune (chauve-souris, Petit Gravelot, Chevalier guignette...) et la flore fluviatile et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons.</p> <p>Espèces déterminantes : Castor d'Europe, Minoptère de Schreibers, Petit mulin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Chamois, Martin-pêcheur d'Europe, Grand-duc d'Europe, Bouscarle de Cetti, Petit gravelot, Aigrette garzette, Bruant fou, Faucon hobereau, Guêpier d'Europe, Milan noir, Héron bihoreau, Chevalier guignette, Scirpe maritime, Dorycnium dressé, Colchique de Naples, Corroyère à feuilles de myrte, Souchet brun, Immortel des champs, Ibéris à feuilles pennatifides, Genevrier de phoenicie, Ophrys de Bertoloni, Orobanche de thym, Orobanche du lierre, Samole de Valérand, Spiranthe d'automne, Tabouret précoce, Bouvière, Doradille de Haller</p>

